

TRAITÉ COMPLET

DES

MALADIES DES CHEVEUX

DE LA BARBE

ET DU SYSTÈME PILEUX EN GÉNÉRAL.

Présenté à l'Académie royale de Médecine et à l'Académie des sciences

PAR M. OBERT,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

DEUXIÈME ÉDITION.

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

Prix : 2 Francs.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE HAUTEFEUILLE, 30.

Pres de l'École de Médecine.

1848.

TRAITÉ COMPLET

DES

MALADIES DES CHEVEUX.

TRAITÉ COMPLET

DES

MALADIES DES CHEVEUX

DE LA BARBE

ET DU SYSTÈME PILEUX EN GÉNÉRAL.

Présenté à l'Académie royale de Médecine et à l'Académie des sciences

Par M. OBERT,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

Prix : 2 Francs.

PARIS

CHEZ L'AUTEUR, RUE HAUTEFEUILLE, 30.

Près de l'École de Médecine.

—

1848

INTRODUCTION.

Quand on assiste à une assemblée publique dans laquelle les lois de l'étiquette ou la commodité de tous exigent que chacun ait la tête découverte, on est réellement étonné de la prodigieuse quantité de têtes chauves qui s'offrent à la vue.

Si, du moins, on ne remarquait ce signe, par malheur trop souvent caractéristique de la caducité, que sur des têtes de vieillards, l'esprit, moins attristé, s'inclinerait respectueusement devant cette loi immuable de la providence, dont il n'y verrait que le fatal accomplissement. Mais il n'en est point ainsi, car le nombre des têtes jeunes encore, sur lesquelles la parque a fauché avant le temps, est immense.

M'occupant depuis plus de dix ans de tout ce qui a rapport aux cheveux et à la barbe, j'ai depuis longtemps cherché à me rendre compte du fait déplorable que je viens de signaler; et, de toutes les recherches

que j'ai pu faire à ce sujet, j'ai été forcé de tirer cette triste conséquence : que si, d'un côté, la marche de la civilisation avait rendu le cerveau un centre habituel de fluxion qui devait absorber de bonne heure la vitalité nécessaire à la nourriture et à la croissance des cheveux, d'un autre côté aussi, les médecins n'ont rien fait pour prévenir et arrêter les suites de cette funeste, mais inévitable tendance.

C'est en vain que l'anatomie, en soulevant le voile sous lequel est si longtemps resté cachée la structure intime du système pileux, a démontré que ses diverses altérations devaient être ramenées aux principes de la pathologie générale, ils ont persisté à juger ces altérations indignes de leur attention, et à traiter d'utopie ou de rêveries les prétentions de quiconque offrait un moyen de les guérir. Aujourd'hui même qu'une multitude de faits irrécusables sont venus mettre hors de doute les succès qu'on a obtenus dans cette nouvelle voie, les médecins aiment mieux les mettre sur le compte du hasard que de les attribuer à une heureuse application des progrès de la science.

Il est vrai, et il faut le dire pour être juste, jusqu'ici le public a si souvent été dupe d'annonces mensongères, de promesses fallacieuses, et les moyens qu'on lui a proposés ont été basés sur des raisonne-

ments si peu conformes aux véritables lois de l'anatomie et de la physiologie, qu'on craint, en leur ajoutant foi, de sacrifier à une trop facile crédulité et de tomber dans de nouveaux piéges.

C'est pour cela que dans le premier mémoire que j'ai publié, j'avais fait précéder l'exposé des succès incontestables obtenus par la méthode de traitement qui m'est propre, de quelques considérations, tant anatomiques que physiologiques, puisées aux meilleures sources et suffisantes, quelque peu développées qu'elles fussent, pour montrer que ce traitement reposait sur des bases solides.

L'accueil bienveillant que ce premier mémoire a reçu du public, les nouveaux et éclatants succès que j'ai obtenus depuis, et le désir de mettre tout le monde, tant les médecins que le public, à même de juger si je suis pénétré de mon sujet, m'ont engagé à publier cette seconde édition, qui, en définitive, est un travail tout nouveau, et à lui donner un développement proportionné à l'importance que j'attache, et qu'il serait à désirer qu'on attachât aux questions parfois si épineuses que je soulève.

Ayant à lutter contre l'indifférence des uns, le mauvais vouloir ou la jalousie des autres, et contre la prévention que doivent nécessairement susciter chez

tous les promesses aussi grotesques que fallacieuses dont le public est journellement assailli sur les moyens de parer aux défectuosités de la chevelure, je ne me suis pas fait illusion sur la difficulté de ma tâche. Aussi n'ai-je rien négligé pour la remplir convenablement : Méditation attentive de tous les livres qui ont été écrits sur les maladies du système pileux en général, et des cheveux en particulier; fréquentation des ampithéâtres et des laboratoires de physique; expérimentations pratiques; informations prises auprès des personnes les plus compétentes; rien n'a pu refroidir mon zèle, ni vaincre mon courage.

Aussi ai-je lieu d'espérer qu'il me sera tenu compte de mes efforts, et que je ne serai pas confondu avec cette foule d'empiriques pour lesquels l'appat du gain est le seul mobile, et la bizarrerie des annonces l'unique moyen.

Je ne me dissimule pas toutefois qu'en annonçant un mode particulier de traitement, qui se réduit, en définitive, à la découverte d'un *véritable régénérateur* des cheveux, régénérateur qu'un millier de faits authentiques rendent tout-à-fait digne de ce nom, je trouverai bien des personnes incrédules Quelle découverte, si importante qu'elle soit, n'a pas été contestée! Lorsque Dilfenback proposa, il y a quelques

années, de faire un nez artificiel en prenant au front la quantité de peau nécessaire, ne l'a-t-on pas traité de visionnaire? et cependant, tous les jours maintenant, cette hardie opération est faite avec succès. Si quelqu'un avait osé, il y a deux ans seulement, dire qu'il possède un moyen de rendre les malades insensibles à la douleur tout le temps nécessaire à l'exécution d'une grande opération chirurgicale, n'aurait-il pas excité le rire et la moquerie; et pourtant le moyen une fois connu répond si bien au but pour lequel on l'annonçait, qu'il donne aujourd'hui, entre les mains de tous les opérateurs, les plus heureux résultats. Ainsi de suite pour une foule d'autres découvertes.

Qu'a donc, après tout, de si étonnant un ensemble de moyens donnés comme propres, non-seulement à arrêter la décoloration qui gagne si vite certaines chevelures, mais encore à faire repousser cette chevelure dans les lieux qui s'en sont laissé dépouiller?

Pour ce qui a rapport à la décoloration, ne voit-on pas journellement des cheveux changer de couleur, pâlir, blanchir même dans le cours d'une maladie, souvent sous l'influence d'une cause inappréciable, puis reprendre insensiblement leur teinte naturelle? Pourquoi l'art ne pourrait-il pas, par des moyens pui-

sés dans l'étude et l'observation, arriver aux résultats auxquels la nature parvient quelquefois d'elle-même.

Pour ce qui a rapport à la perte des cheveux, il faudrait, pour douter de la possibilité de les faire repousser, ignorer que l'organe producteur du cheveu, le bulbe, existe sur la plupart des têtes chauves ; il faudrait ne pas savoir que, dans certaines circonstances, par exemple chez des femmes approchant de la cinquantaine, le léger duvet qui garnit le menton se transforme en véritable poil ; il faudrait enfin fermer les yeux à la lumière, nier l'évidence, avoir un parti pris de rester impassible devant les faits aussi nombreux qu'authentiquement établis, qui suivent tous les jours l'emploi de ma méthode de traitement.

Quoiqu'il en soit, j'ai divisé mon travail en deux parties principales :

La première, consacrée aux cheveux *considérés dans l'état de santé*, est subdivisée en partie anatomique, partie physiologique, et partie hygiénique. La première de ces trois subdivisions renferme un résumé aussi clair que précis de tout ce que la science possède de bien établi sur la structure intime du système pileux, appuyé sur les recherches microsco-

piques et autres les plus récentes. La seconde traite des fonctions que la nature a départies aux diverses parties du système pileux, suivant les diverses classes d'animaux; du but qu'elle avait spécialement en vue dans la répartition qu'elle en a faite sur le corps de l'homme, et des conséquences que nous devons déduire de ce but, relativement à l'importance de la conservation de la chevelure.

La troisième forme un exposé succinct, mais complet, de tous les soins qu'exige l'entretien de la chevelure et de la barbe, et des suites fâcheuses qu'entraîne si souvent l'oubli de ces soins.

La seconde des deux principales divisions, consacrée aux cheveux *considérés dans l'état de maladie*, est également partagée en plusieurs sections. Dans la première je démontre, par des arguments qui me paraissent péremptoires, que si la question relative aux maladies des cheveux et leur traitement a fait si peu de progrès, malgré l'état prospère de la science médicale, c'est qu'on n'avait su éviter ni l'un ni l'autre de ces deux écueils : ou de n'avoir pas su renfermer ces maladies dans un cadre assez restreint pour qu'elles pussent être ramenées à des principes fixes, comme l'ont fait la plupart des médecins ; ou d'avoir supposé que les mêmes moyens pouvaient toutes les guérir,

malgré la dissemblance et l'opposition de leurs causes, comme le font tous les empiriques.

J'y démontre, par exemple, 1° que quelle que soit la cause sous l'influence de laquelle ont blanchi ou ont tombé prématurément les cheveux, c'est dans le bulbe qu'il faut la chercher ; 2° que cette cause peut, doit même toujours être ramenée à deux types uniques, suivant que le bulbe a péché par *excès* ou par *défaut* de vitalité, c'est-à-dire, suivant que cette décoloration ou cette chute s'est effectuée au milieu de circonstances qui annonçaient, soit un état d'excitation locale ou générale, soit un état de faiblesse ou de débilitation (1).

Dans une seconde section, je passe en revue les principales maladies des cheveux ; comme leur *sécheresse*, leur *humidité*, la *canitie* ou leur décoloration, l'*alopécie* et la *calvitie* ou leur chute, tant passagère que confirmée ; enfin, viennent quelques réflexions sur les maladies du cuir chevelu, auxquelles le bulbe pilaire prend nécessairement part.

(1) Conformément à cette division, si importante à établir, mes moyens sont, suivant le cas, *tempérants* ou *excitants*. Les substances actives qui les composent sont renfermées dans deux espèces d'eaux et de pommades, répondant chacune à l'une des deux indications à remplir. Je nomme les deux eaux *anti-alopéciques* (tempérantes ou excitantes), et les deux pommades *acalvitiennes* (également tempérantes ou excitantes).

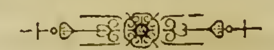
Ainsi, à l'occasion de la décoloration, je ne me contente pas de conseiller les moyens les plus propres à en arrêter les progrès, ou même, dans quelques cas, à en corriger les effets, mais je mets en garde contre la plupart des manœuvres mensongères par lesquelles une foule de gens prétendent faussement arriver au même résultat, et je fournis les moyens de reconnaître les substances dangereuses dont sont formées un grand nombre de compositions qui se vendent pour cet usage.

Ce que je fais à l'occasion de la décoloration des cheveux, je le fais également pour leur chute. Si je ne donne pas mes moyens de traitement comme infaillibles dans tous les cas, je puis les donner en toute conscience et sans crainte d'être démenti, comme des ressources que la raison avoue, que la science peut approuver et que l'expérience sanctionne tous les jours de la manière la plus heureuse et la plus éclatante. Car, sans trop multiplier les observations particulières, je joins le plus ordinairement l'exemple au précepte, c'est-à-dire que, tout en gardant la discrétion convenable envers les personnes qui m'accordent leur confiance, je profite des faits les plus remarquables qui viennent journellement s'offrir à mon examen, pour donner tout le poids désirable à mes principes.

Pour que ces faits se corroborent mutuellement et se gravent mieux dans l'esprit du lecteur, je les ai réunis, et j'en ai fait le dernier chapitre de l'ouvrage.

Enfin, je ne crois pas avoir à me disculper de ne pas être entré dans de longs détails sur la composition intime de mes moyens. Il m'a semblé qu'il devait suffire d'indiquer les principes suivant lesquels ils agissent et de désigner sommairement la classe des agens thérapeutiques à laquelle ils appartiennent : de plus amples détails m'auraient fait craindre qu'on ne cherchât à les composer soi-même, et qu'on ne mît sur leur compte des insuccès qui ne dépendraient que de leur mauvaise préparation.

Telle est la tâche que je me suis imposée. Quelque difficile qu'elle puisse être, le lecteur attentif reconnaîtra sans doute, je le répète, que je n'ai rien négligé de ce qui pouvait me fournir l'espoir de la remplir convenablement, et finalement, que j'y suis parvenu.



PREMIÈRE PARTIE.

DE LA CHEVELURE ET DE LA BARBE,

CONSIDÉRÉES SOUS LE RAPPORT DE L'ANATOMIE, DE LA PHYSIOLOGIE ET DE L'HYGIÈNE,

C'EST-A-DIRE SOUS LE RAPPORT DE LEUR NATURE ET DE LEUR CONSERVATION.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales sur le système pileux, et en particulier sur les cheveux et la barbe.

Si l'homme n'avait pas dû trouver dans son intelligence ou peut-être tout simplement dans son instinct les moyens de se soustraire à l'intempérie des saisons et à toutes les vicissitudes atmosphériques, il eût été sans contredit le plus malheureux des êtres qui vivent avec lui sur la terre, et les naturalistes ou les philosophes qui l'ont étudié sortant des mains de la nature, auraient eu raison de soutenir qu'elle ne l'a pas traité en mère généreuse.

En effet, presque tous les animaux sont revêtus d'une enveloppe extérieure indispensable ou du moins fort utile au maintien de leur existence. Ainsi, par exemple, le poil dont est recouvert le corps de la plupart des mammifères, leur rend le changement des saisons moins sensible, la plume procure aux oiseaux les mêmes avantages en leur donnant plus de légèreté; les écailles protègent les poissons et facilitent les mouvements variés qu'ils exécutent au sein des ondes; enfin les coquillages fournissent au corps mou et pulpeux des mollusques, un abri qui joint souvent l'élégance à la légèreté.

L'homme au contraire, est dépourvu d'enveloppe extérieure; mais cette privation, loin d'être un effet de l'oubli de la nature à son égard, semble n'être qu'une preuve de sa sage prévoyance et de sa tendre sollicitude pour lui, parce que ne l'ayant pas condamné, comme certains animaux, à vivre exclusivement dans une région de la terre, mais ayant voulu qu'il pût en habiter toutes les parties, il se trouve dans une position telle qu'il peut, suivant le cas, ou être moins tourmenté par la chaleur des pays méridionaux, en offrant à l'air sa peau découverte, ou se soustraire aux rigueurs du froid dans les contrées opposées, en se couvrant d'enveloppes préparées par lui-même.

Et cependant si le corps de l'homme n'est pas complètement couvert de poils comme celui des animaux de la conformation desquels ils se rapproche le plus, il n'en est pas non plus complètement dépourvu; la nature qui semble ne

lui en avoir accordé qu'à regret, s'est plu à les grouper en diverses parties et notamment sur la boîte osseuse qui renferme le cerveau, comme si elle avait prévu qu'elle ne pouvait trop protéger l'organe par lequel l'espèce humaine devait suppléer aux défectuosités de son organisation physique, et qui lui assigne un rang particulier.

Quoiqu'il en soit de cette disposition spéciale, dont nous chercherons plus loin à pénétrer les motifs, les poils qui se présentent sur la surface du corps de l'homme, bien que d'une nature intime parfaitement identique, quelle que soit la place qu'ils y occupent, ne conservent le nom de poils que pour le tronc et les membres, c'est-à-dire sur toute autre partie qu'à la tête : là ils se nomment *cheveux*, *barbe*, *moustache*, *sourcils*, *cils*, suivant qu'ils recouvrent le crâne, la partie inférieure et latérale de la face, la lèvre supérieure, le bord supérieur de l'orbite, le bord libre des paupières (1).

De ces divers groupes de poils, dont l'ensemble constitue le *système pileux*, ceux qui forment la totalité de la chevelure, sont sans contredit les plus dignes d'être étudiés, non-seulement parce qu'ils forment à eux seuls une masse égale au moins à la réunion de tous les autres, mais encore parce que leur conservation ou leur perte se trouve assez habituellement liée à l'état général de l'économie.

(1) Ceux qui se rencontrent, même assez abondants chez quelques individus, dans l'intérieur de l'ouverture des fosses nasales et du conduit auditif n'ont point de nom particulier.

§ I. DES CHEVEUX.

Attribut spécial de l'espèce humaine, les cheveux occupent les trois quarts postérieurs de la région occipito-frontale. Leur implantation sur le cuir chevelu est le plus souvent oblique; cependant quelques-uns, en arrière et en haut, ont une direction perpendiculaire et font l'épi autour duquel les voisins forment une sorte de tourbillon dirigé de droite à gauche. En arrière, les cheveux dépassent cette région et s'avancent vers la nuque; en avant, ils cessent brusquement suivant une ligne variable qui détermine la hauteur et certaines formes du front. Toute la ligne au niveau de laquelle cessent les cheveux en avant, représente une courbe simple à concavité regardant en bas, et tantôt elle offre une convexité inférieure, et latéralement deux demi-lunes. Cette disposition est généralement regardée comme la plus belle. En dehors et en avant, les cheveux se prolongent sur la tempe; mais en dehors et en arrière, ils cessent constamment suivant une courbe à concavité regardant en bas, qui embrasse les régions auriculaire et mastoïdienne (1).

Les cheveux sont susceptibles d'un accroissement déterminé qu'ils ne dépassent pas et qui varie beaucoup. On les a vus, chez la femme surtout, descendre non-seulement jusqu'au bassin, ce qui est assez commun, mais atteindre

(1) Blandin, *Anat. topogr.*, 2e édit., page 28.

le jarret et même les talons. Cette seule circonstance de la longueur que peuvent acquérir les cheveux, a paru suffisante à plusieurs physiologistes, entre autres à Bichat, pour démontrer que l'espèce humaine était destinée à l'attitude bipède. Aucun quadrupède, en effet, n'a les poils aussi gênants pour la progression que le seraient les cheveux de l'homme, s'il était obligé de s'appuyer sur ses mains pour marcher.

De même que leur longueur, la quantité des cheveux est aussi très variable, suivant les individus, sur une surface donnée. Chez les uns, ils sont très serrés et se touchent presque tous; chez les autres, au contraire, ils laissent voir en partie la peau du crâne dans leurs intervalles; d'autres fois ils sont serrés en certains points et clairs-semés partout ailleurs. Leur épaisseur est généralement en raison de leur couleur, qui varie du noir de jais le plus éclatant au blanc de lait le plus mat, et du blond cendré au véritable rouge. Ayant eu la patience de compter le nombre des cheveux dans chaque centimètre carré, j'en ai trouvé 52 noirs, 57 châtains et 63 blonds (1), c'est-à-dire que sur la superficie des belles têtes européennes, il peut y avoir pour un brun vingt mille cheveux environ, chez un châtain vingt-deux mille, chez un blond vingt-cinq mille. On

(1) Ce produit ne diffère pas beaucoup de celui qu'avait obtenu un auteur allemand nommé Withof, qui a publié un volume sur les cheveux, et qui, dans un pouce carré, en a trouvé 572 très noirs, 608 bruns, et 790 blonds ou pâles.

peut donc dire avec certitude et sans craindre de se tromper qu'il y a un plus grand nombre de cheveux sur une tête blonde que sur une brune de la même dimension, ou, en d'autres termes, à volume égal, une tresse de cheveux en contient un nombre d'autant moins considérable que leur couleur est brune ou noire.

§ II. DES SOURCILS ET DES CILS.

Les poils dont les arcades sourcillières sont recouvertes varient beaucoup par rapport à leur longueur, à leur grosseur et à leur couleur. Ils sont plus nombreux et plus longs du côté du nez que du côté des tempes. Leur couleur est le plus souvent celle des cheveux; cependant elle en diffère quelquefois. Ces poils sont couchés obliquement de manière que leur racine est tournée vers le nez et la pointe vers la tempe. A dater de l'âge de quarante-cinq et même de quarante, ils prennent généralement une teinte plus claire et acquièrent une grosseur qui, en peu de temps, égale celle de petits crins ou de petites soies. Ils sont très inégaux en force.

Les cils sont deux rangées de poils qui sont implantés dans le bord libre des paupières. Apparents dès le quatrième ou le sixième mois de la grossesse, par conséquent un peu avant les cheveux, ils acquièrent très peu de développement après la naissance, et leur longueur, la même dans les deux sexes, est rarement de plus deux à six

lignes dans l'état de santé. Ils ne sont pas tous également longs : ceux qui avoisinent les angles des paupières vont en décroissant et ont une ligne au plus. Ils sont naturellement recourbés, de manière que ceux de la paupière supérieure ont leur pointe dirigée en haut, et ceux de l'inférieure en bas. Par cette disposition, lorsque les paupières sont fermées, leurs arcs se croisent légèrement. Leur nombre est à peu près égal aux deux paupières, et, s'il y avait une différence, se serait à l'avantage de la supérieure. Ils sont également un peu plus fournis en dehors qu'en dedans où la saillie orbitaire étant beaucoup plus saillante, l'œil avait moins besoin de ce surcroît de protection.

§ III. DE LA BARBE.

La barbe forme, après les cheveux, les poils les plus longs du corps humain. Les lèvres, le menton, les joues et la partie antérieure du cou sont les lieux où elle croît généralement. Sa longueur est de huit à quinze pouces (de 22 à 36 centimètres); mais elle offre des variétés qui dépendent du point sur lequel elle est implantée : aux lèvres par exemple elle est toujours ou presque toujours plus courte qu'au menton, et celle des côtés de la face dépasse rarement six pouces (16 centimètres).

La barbe est particulière aux hommes; et, comme Bichat l'a observé, elle est pour eux ce que la crête est aux coqs, les bois aux cerfs, la crinière aux lions, etc., un caractère

distinctif de force et de suprématie. Les femmes et les eunuques mutilés avant la puberté en sont ordinairement privés (1). Les africains en ont généralement très peu; elle est très rare chez les naturels de l'Amérique qui arrachent même comme superflus les quelques poils qui leur croissent épars aux menton; enfin le plus grand nombre des Chinois n'en ont qu'à la lèvre supérieure et au bout du menton, laquelle est presque toujours d'une couleur rousse.

Quoique l'on cite des exemples d'enfans nés avec la barbe (nous en avons vu un), et d'autres chez qui elle s'est développée dès l'âge de quatre ou six ans (on en cite un grand nombre), elle n'apparaît néanmoins généralement qu'à l'âge de la puberté. On a remarqué que les peuples chez lesquels des mœurs sévères sont observées sont ceux dont la barbe atteint le plus de développement; aussi les patriarches de l'antiquité nous sont-ils toujours représentés la figure ornée d'une énorme barbe, et toutes les traditions du paganisme nous montrent Jupiter Olympien en portant une qui dépasse en longueur toutes celles des autres habitants du céleste empire.

Les Espagnols avaient une si grande estime pour la barbe, qu'autrefois ils en portaient de postiches quand ils

(1) Les physiologistes ont remarqué avec raison que la femme est la seule parmi les femelles des autres espèces animales que la nature ait dotée d'un attribut spécial de beauté. Dans les autres espèces, c'est ordinairement le mâle qui en est gratifié.

avaient le malheur d'en être privés. Les Romains, selon Pline, ne coupèrent leur barbe que lorsque la mollesse des usages grecs les eut gagnés.

L'usage de porter la barbe longue fut général en Europe jusqu'au siècle dernier; mais, à mesure que la force physique céda de son empire à la force morale ou intellectuelle, on sembla attacher moins de prix à cet ornement naturel, contre lequel des vices et des maladies inhérents à la civilisation même conspirèrent également. Aujourd'hui on ne connait plus guère que les Mahométans qui la laissent croître; le respect qu'elle commande envers celui qui en est décoré est la raison pour laquelle les Arabes la conservent : chez eux comme chez les anciens, avoir la barbe rasée est une marque de servitude. Les peuples du centre de l'Europe pensent aujourd'hui différemment, et, à part quelques personnes que l'attrait de la nouveauté plus que tout autre motif porte parmi nous à la conserver, on s'accorde généralement à regarder l'usage de porter la barbe entière comme une infraction aux règles qui font de la propreté un des principaux signes de notre civilisation.

Ce que nous avons dit des cheveux, on peut le dire des autres poils qui se remarquent sur la figure, en faisant observer toutefois que si généralement ces derniers tiennent des premiers pour la quantité, la force, la couleur, il n'est cependant pas rare de trouver des figures complètement imberbes chez des personnes dont la tête est ornée de la plus belle et la plus abondante chevelure. Bien mieux, c'est

que rarement les cheveux et la barbe atteignent en même temps chez le même individu le degré de longueur auquel ils peuvent arriver; aussi depuis que beaucoup d'hommes laissent croître leur barbe et la moustache, voit-on moins de chevelures masculines longues et touffues.

§ IV. DES POILS PROPREMENT DITS.

Quant aux poils qui se trouvent sur le tronc et sur les membres, ils offrent aussi de nombreuses variations, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la longueur et de la teinte; et, bien que tenant aussi généralement des cheveux sous ces divers rapports, ils sont cependant susceptibles de s'en écarter encore plus que ne peuvent le faire les cheveux et la barbe entre eux. Nous avons vu plusieurs exemples de corps tout-à-fait dépourvus de poils, même congénialement; d'autrefois, au contraire ils y sont en si grande quantité qu'ils rendent le corps tout velu comme celui que la mythologie supposait aux satyres ou que l'écriture donne à Esaü. Voici maintenant de quelle manière ils se comportent soit au tronc soit aux membres.

Au contraire des quadrupèdes, l'homme a plus de poils sur la partie antérieure du torse que sur la partie postérieure; de sorte que chacun se trouverait mieux garantie par eux des injures de l'air dans les endroits où il y est plus exposé. C'est une conjecture de plus en faveur de la marche bipède de l'homme comme lui étant naturelle. On

sait que la femme en a le torse presque toujours dépourvu, ou n'en a que de fort rares ; que dans l'un et l'autre sexe il en existe un amas assez considérable aux parties génitales, où ils sont souvent d'un rouge plus foncé que les cheveux et naturellement frisés comme ceux du menton de l'homme, avec lesquels ils sont les plus longs. Ceux du voisinage de l'ombilic y convergent communément, les inférieurs se redressant à cet effet. La direction des autres est variable ; ceux de la partie antérieure de la poitrine et ceux du dos descendent presque tous. On voit cependant, dans la première région, ceux qui avoisinent le cou se diriger en haut vers lui.

Quant aux poils des membres, ils varient autant que ceux du tronc ; ils sont en général plus pâles et surtout plus courts. Il y a telle personne qui en a les membres supérieurs tout couverts, tandis que les inférieurs en son presque dépourvus, et réciproquement. Leur direction générale est de haut en bas ; à l'avant-bras cependant, la plupart se dirigent en dedans, et beaucoup se redressent vers le coude. Il y en a aussi constamment dans le creux de l'aisselle un amas de plus longs que les autres. La partie antérieure du bras, la face antérieure de l'avant-bras, la partie saillante du genou, le dessus ou dos du pied, de la main et des premières phalanges des doigts n'en ont ordinairement que peu ou de courts. La paume des mains, la plante des pieds, les côtés des doigts, parties dont le tact est exquis, n'en ont jamais.

§ V. DES POILS ACCIDENTELS.

Enfin, indépendamment des poils qui occupent naturellement les parties que nous venons d'indiquer, on en rencontre quelquefois sur des points qui doivent y faire regarder leur présence comme le fait d'une anomalie. Par exemple, plusieurs marques de naissance, vulgairement appelées *envies*, en sont hérissées de plus gros, de plus roides, et d'une couleur plus foncée que celle du reste du système pileux. Le docteur V. L. R. Villermé rapporte (1) avoir vu à Poitiers en 1808, un malheureux enfant de six à huit ans, qui avait un grand nombre de ces marques disposées en plaques brunes, saillantes, de grandeur diverse, éparses sur tout le corps à l'exception des pieds et les mains, et qui étaient toutes couvertes de poils plus courts et moins gros que ceux du sanglier, mais qui avaient de l'analogie avec eux. Ces poils et les marques sur lesquelles ils naissaient, occupaient un cinquième environ de la surface du corps. Bichat a vu un homme de plus de trente-six ans, qui avait depuis sa naissance le visage couvert de poils presque semblables (2).

Plusieurs cas de maladie paraissent donner lieu à la naissance des poils accidentels. Le professeur Boyer citait

(1) *Dictionn. des sciences médic.*, tome XLIII.

(2) *Anatomie générale*, tome VI, page 827.

dans ses cours (1) le cas d'un malade qui, ayant été affecté d'une tumeur inflammatoire de la cuisse, vit cette partie se couvrir en assez peu de temps de poils longs et nombreux, tandis qu'elle en était dépourvue auparavant. On trouve dans la Gazette de Paris et dans les transactions philosophiques deux cas semblables rapportées en détail par M. Boucheron (2), mais dans lesquels ces poils se sont développés sur le pied, l'un sur le dos de cette partie, à la suite d'une contusion; l'autre à l'extrémité métatarsienne du petit orteil, sans cause connue.

Après les poils accidentels qui se voient sur la peau, les parties dans lesquelles on en rencontre le plus souvent sont les membranes muqueuses qui, comme on le sait, tapissent l'intérieur des cavités splanchniques aboutissant à la peau.

C'est ainsi qu'on en a vu se développer sur la langue, dans l'arrière-gorge, dans l'estomac, dans les intestins, dans les reins, dans la vessie, dans la vésicule biliaire, etc., (3). Des pierres ont aussi été retirées de la vessie, ayant pour noyau ou dans leur intérieur des poils ou des cheveux (4). Tous ces poils ont-ils été introduits dans le corps, ou bien se sont-ils réellement développés dans les lieux où on les a trouvés? C'est ce à quoi il est difficile de répondre précisément.

(1) Voy. *Traité des maladies chirurgicales*, etc.

(2) *Traité d'anatomique de pathologie et de physiologie.*

(3) *Journal complémentaire*, tome IV.

(4) J. Cruveilhier, *Essai sur l'anatomie pathologique*, tome II.

Il en est de même de ceux qu'on rencontre assez souvent dans les loupes qui se développent sous la peau et dans les ovaires : tandis que quelques uns veulent qu'ils s'y développent de toutes pièces, d'autres ne voient dans les premiers qu'un effet du renversement du bulbe pileux qui aura fait pousser le poil plutôt sous la peau qu'au-dehors, et dans les seconds que des débris de fœtus. On a dû être amené d'autant plus aisément à cette dernière opinion, que beaucoup de fois on a trouvé avec les poils, des dents et même d'autres os, et que les femmes à l'ouverture desquelles on a fait cette observation avaient presque toutes été mères, ou sinon, avaient cessé d'être filles.

CHAPITRE II.

Caractères et structure intime du système pileux, basés sur de nouvelles recherches microscopiques et autres.

Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons ici : quelles que soient les parties où se montrent les poils, et quelque variétés d'aspect qu'ils puissent offrir, tant chez l'homme que chez les animaux, c'est-à-dire qu'ils se présentent sous la forme de cheveux, de barbe, de poils, de laine ou de simple duvet, ils ont tous non seulement des caractères physiques et chimiques communs, mais une organisation ou structure intime semblable, et un mode tant

de formation que d'accroissement à très peu de chose près analogue.

§ I. CARACTÈRES PHYSIQUES.

Pour caractère physique, ils ont cela de commun qu'ils sont flexibles, élastiques et visiblement extensibles. On sait avec quelle facilité l'eau les pénètre, efface leur courbure, principalement celle qu'ils doivent à la frisure artificielle, et les allonge, et quel parti on a tiré de cette propriété pour faire avec eux de très bons hygromètres. Mais leur propriété physique la plus remarquable, est assurément leur ténacité. Nul autre tissu du corps en effet n'a autant de force à volume égal. Un seul cheveu d'homme, dit M. Villermé, a soutenu le poids énorme pour son extrême ténuité de 2069 grains, et le crin de la queue d'un cheval, estimé sept fois plus gros, en porte sans se rompre 8000 environ ; c'est-à-dire dans le premier cas trois onces et demie ou 110 grammes, et dans le second quatorze onces ou 450 grammes, en d'autres termes un peu moins d'une livre, ce qui nous semble exagéré, mais ce qui donnerait toujours l'avantage au cheveu de l'homme qui, étant sept fois moins gros, ne serait que trois fois moins fort.

§ II. CARACTÈRES CHIMIQUES.

Si, des propriétés purement physiques des poils, nous pas-

sons à leurs caractères chimiques ou moléculaires, nous trouvons qu'aucun tissu animal ne résiste autant qu'eux à la décomposition putride et ne se conserve aussi longtemps. L'air ne les altère point; des siècles entiers s'écoulent, et, excepté leur couleur qui est moins vive, on les retrouve dans les cimetières et les plus anciennes sépultures, à peu près comme ils y ont été mis, lorsqu'il n'y a plus que la poussière du squelette. L'eau n'agit sur eux et ne les dissout qu'à plusieurs degrés au-dessus du terme de l'ébullition. Du reste, soumis aux mêmes agents chimiques que la corne, les ongles, l'épiderme, avec lesquels nous verrons plus loin qu'ils ont la plus grande analogie, ils se comportent de la même manière, et se montrent également formés d'une grande quantité de mucus qui a des caractères semblables et d'une petite quantité d'huile à laquelle, selon Vauquelin, ils doivent leur souplesse et leur élasticité et dont nous verrons plus loin qu'ils revêtent la couleur. Voici au surplus les résultats qu'ils ont donnés à l'analyse chimique.

La première a été faite par Neuman qui, ayant opéré sur une livre de cheveux, a obtenu : 1° Esprit urineux (ammoniac) 5 onces, 6 gros (184 grammes); huile animale 3 onces, 6 gros (120 grammes); sel volatil concret 2 onces, 1 gros (38 grammes); résidu 3 onces, 4 gros (112 grammes).

Après cette analyse, celle qu'on voit figurer dans les écrits publiés sur la matière est celle de Berthollet qui de

deux onces seulement de cheveux a obtenu les éléments suivants : huile animale particulière, 4 gros (16 grammes); eau ammoniacalé 2 gros (8 grammes); carbonate d'ammoniac 1 gros, 18 grains (5 grammes); gaz ammoniacaux perdus dans l'opération de 1 à 2 gros (de 4 à 8 grammes); résidu ou charbon 4 gros 1/2 (18 grammes).

L'huile animale forme, comme on le voit dans ces deux analyses, la partie la plus essentielle. Cette huile est de nature toute particulière d'après Berthollet; elle est différente des autres huiles animales, et constitue la principale base de la substance pilaire. Elle est jaune dans le commencement de la distillation ; noire vers la fin; elle n'altère pas la couleur du carbonate d'ammoniac, se dissout dans l'alcool et brûle avec étincellement et promptitude comme les poils eux-mêmes. Le résidu charbonneux qu'on obtient de l'analyse contient du fer; il est dur, brillant et se laisse attirer par l'aimant.

§ III. STRUCTURE ORGANIQUE.

Examinés dans leur composition intime ou mieux dans leur contexture organique, tous les poils se composent de deux parties parfaitement distinctes : l'une est l'agent producteur, qu'on nomme *bulbe* ou follicule pileux; l'autre est le corps produit, qui est la tige du poil ou mieux le *poil* proprement dit. Étudions-les séparément et en détail, car leur connaissance exacte est indispensable à qui veut

se former une idée juste tant des maladies qui peuvent affecter une partie quelconque du système pileux, que des moyens appropriés au traitement de ces maladies.

Bulbe.

Le bulbe ou follicule pilifère, c'est-à-dire générateur du poil, dont la connaissance exacte paraît avoir échappé aux anciens, et ne remonte guère qu'à la fin du dix-septième siècle, est un petit sac, ou, si l'on veut, une sorte de petite ampoule d'autant plus visible que le poil auquel il donne naissance est plus fort, plus raide et plus noir. Il est presque toujours situé dans le tissu cellulaire qui est immédiatement au-dessous de la peau, mais quelquefois, plus superficiellement, dans les aréoles qui se voient à la face profonde de la couche intérieure dans l'épaisseur de laquelle, au premier coup-d'œil, il paraît alors implanté.

Cette implantation n'est pas verticale, mais oblique par rapport à la surface de la peau, c'est-à-dire que chaque bulbe ne se trouve pas immédiatement au-dessous de l'endroit où sa tige ou le poil paraît à l'extérieur, mais bien plus ou moins loin de là; de sorte qu'avant de franchir l'épiderme, la tige marche obliquement, plus ou moins longtemps, sous cette membrane, et se replie même quelquefois en spirale sous elle. Aussi, bien qu'on observe dans quelques régions du corps un certain ordre dans la direction des poils, cependant leurs bulbes sont pour ainsi dire semés pêle-mêle. Il en résulte qu'une surface couverte de

poils peut être justement comparée à un terrain d'où surgissent confusément des tiges de graminées, et que toujours le bulbe se trouve à quelque distance de l'axe du poil. Le célèbre chirurgien de Pavie, Scarpa, qui a fait à cet égard d'importantes recherches, s'est assuré que, même aux cils, par exemple, où les poils semblent avoir une direction constante, les bulbes se trouvent implantés à des distances variables et sans aucun ordre régulier bien appréciable.

De forme généralement ovoïde, le bulbe adhère assez intimement au tissu au milieu duquel il se trouve implanté; sa consistance est charnue; sa couleur est rougeâtre, grisâtre ou noirâtre, tirant toujours sur celle du poil lui-même. Sa petite extrémité se continue avec le poil, de sorte que la racine de celui-ci paraît être en forme de massue. Sa cavité est remplie, non pas comme le croyait Pierre Chirac, qui le premier en a donné une description assez détaillée (1), d'une substance médullaire ou d'un tissu glanduleux, mais bien d'une petite papille conique adhérente au fond de sa cavité par sa base et libre à son sommet qui s'avance vers l'orifice. Sa surface inférieure ou du moins la plus profonde, est garnie de petites racines filamenteuses disposées de manière que lorsque, suivant Malpighi (2), on considère un poil ainsi enchassé dans le petit sac membraneux

(1) *Lettre sur la structure des cheveux et des poils,* in-12, Montpellier, 1688.

(2) Voy. ses Œuvres posthumes, *De pilis observat.,* table XVI.

qui le renferme, on s'imagine voir une petite plante à racine tubéreuse qui pousse dans un vase.

Ce qui rend l'analogie encore plus frappante, c'est que le poil se nourrit en pompant dans le bulbe, une espèce de suc qui, par sa force de capillarité, sans doute, chemine dans toute la longueur de la tige, d'une manière analogue à la sève dans les plantes. Ce suc est fourni au poil par la papille, dont le sommet s'introduit dans sa racine qui est à cet effet creusée d'un petit canal d'une à deux lignes de longueur dans les moustaches du chien et du bœuf, et qu'on distingue parfaitement à l'œil nu.

Quant aux parties constituantes du follicule, de l'ampoule ou du sac, qui renferme la papille, on s'accorde assez généralement à la regarder comme formée de deux membranes : l'une, extérieure, opaque, nacrée, qui se retrécit vers le derme, se continue avec lui, donne de ce côté issue au poil et présente à son côté opposé les quelques filaments que nous avons dit terminer le bulbe, pour se répandre dans le tissu cellulaire sous-cutané ; l'autre, intérieure, plus vasculaire que membraneuse, qui enveloppe immédiatement la racine du poil depuis la surface de la peau jusqu'au fond de la capsule, aux deux extrémités de laquelle elle adhère, et qui est formée de plusieurs couches concentriques, dont la plus interne est blanchâtre, la deuxième brunâtre, lorsque les poils sont noirs, et la troisième rougeâtre.

Les vaisseaux sanguins et les nerfs destinés, ces derniers

à animer le bulbe ou mieux son contenu, la papille, les premiers à la nourrir, ne sont autre chose que les filaments dont nous avons déjà parlé, et qui y pénètrent en rampant entre les deux membranes. Plusieurs anatomistes tels que Winslow (1), Boerrhaave, le docteur Gauthier (2), mais surtout le célèbre Mascagni (3), déclarent les avoir vus et suivis, mais d'autres, comme Haller et Bichat, ne les admettent que comme des probabilités. Pour nous, leur présence n'est pas contestable, car comme le dit avec raison M. Boucheron (4), à moins d'admettre une alimentation par endosmose et exosmose, chaque bulbe ne présente d'autres voies nourricières que les filaments qui les représentent.

Tige ou poil proprement dit.

De même que le bulbe, la tige du poil est composée de deux parties parfaitement distinctes : l'une extérieure ou cornée, l'autre intérieure ou moelle. La première, qui parait être de même nature que les ongles, la corne, l'épiderme, naît du pourtour de la papille dont elle coiffe le sommet et s'avance extérieurement, enveloppée par un prolongement ou feuillet réfléchi de l'épiderme. C'est à

(1) *Traité des téguments*, n° 96 et suiv.
(2) Dissertation inaugurale, soutenue à Paris, en 1811.
(3) Œuvres posthumes, publiées en 1818, à Florence.
(4) *Traité d'anatomie, de physiologie et de pathologie du système pileux*, 1839, à Paris.

elle que sont dûs les caractères physiques des poils. Chez l'homme, elle est incolore et transparente, tandis que, chez les grands mammifères, elle est fortement colorée.

La substance intérieure des poils est loin d'être connue dans sa nature intime. Quand on peut la voir, elle se montre sous l'apparence d'un trait d'une grande finesse, et souvent dans les plus gros poils des moustaches des quadrupèdes, sous l'aspect de petits corps placés à la suite les uns des autres, et qui d'après M. Gaultier, que nous venons de citer, ne seraient que les débris du corps rougeâtre conoïde, autrement dit de la papille. Selon Chirac, cette prétendue moelle, examinée dans les moustaches de plusieurs animaux, se compose d'une rangée de petites vésicules formant une espèce de fétu semblable à celui que contient le canon des plumes. Ce serait alors la série successive de ces vésicules qui donnerait à la tige du poil l'aspect noueux que lui avait depuis longtemps reconnu Leeuwenhoeck (1). Cette assertion, à laquelle son ancienneté enlevait une bonne partie de son crédit, se trouve en partie réhabilitée par les belles pièces déposées par M. le docteur Thibert dans le nouveau musée anatomique de la faculté, et auxquelles les curieuses recherches microscopiques de M. Mandl ont servi de base. Toujours est-il incontestable que la substance intérieure des poils est spongieuse et logée dans un canal qui parcourt toute leur longueur.

(1) *Arcana nat. ope. microscop. selecta*, Leyde, in-4°, 1685.

Plusieurs auteurs ont même admis que la tige de chaque poil était formée de plusieurs filaments réunis en faisceau et ayant à leur centre une sorte de cavité médullaire d'une extrême ténuité, mais pourtant suffisante pour qu'une matière animale y pénètre et nourrisse le poil. Le docteur Macquart, auteur du mot *cheveu* de l'encyclopédie méthodique (1), reconnaît à chaque cheveu cinq ou six fibres très fines, enfermées dans une gaine assez ordinairement cylindrique. Malpigi affirme avoir compté jusqu'à vingt, et même un plus grand nombre de ces filets dans une soie de porc, et l'on sait que les cordonniers les séparent souvent, même avec facilité, dans toute la longueur. Il n'est pas rare non plus de trouver des cheveux fendus jusqu'à leur pointe ; toutes les personnes qui accordent quelque attention à leur chevelure en ont fait la remarque.

C'est surtout sur les belles chevelures noires des femmes brunes qu'on rencontre ces cheveux, que le nombre de leurs divisions a fait appeler *bifides, trifides, multifides.* Leur extrémité, dans ce cas, se termine par une sorte de bifurcation ou de trifurcation dont les branches offrent une longueur d'un à deux pouces, et sont de toute nécessité plus fines que le tronc duquel elles se détachent. Ce mode de terminaison des cheveux est même naturel à certaines têtes et se reproduit de la même manière chaque fois qu'on les coupe ; il serait peut-être plus fréquent si on

(1) *Partie médicale,* tome IV.

les laissait arriver à leur longueur naturelle. Ce sont comme les sommets de certaines plantes qui ne donnent des branches qu'après avoir atteint une certaine hauteur.

Cette disposition, que le médecin arabe Rhazès (1) avait déjà observée sur les cheveux des lépreux, est rendue, nous ne disons pas probable, mais incontestable par une des pièces anatomiques que nous avons citées quelques lignes plus haut, qui représente le poil comme un faisceau composé de filaments déliés, maintenus accolés par un tissu très serré et réunis au moyen d'une membrane extérieure dont on voit un des coins relevé. Cette pièce offre tout à fait l'aspect d'un faisceau musculaire en partie dégagé de l'enveloppe aponévrotique qui le recouvrirait.

Nous ajouterons pour donner encore plus de poids à cette opinion, que la moelle des piquants du porc-épic et des longues et grosses soies dont son corps se trouve aussi couvert, est disposée de manière que dans la coupe transversale du poil, elle représente une sorte d'étoile à beaucoup de branches, des cloisons épaisses vers la circonférence naissant du canal de substance extérieure ou cornée.

En adoptant cette opinion, on ne détruit en rien tout ce que nous avons dit de la structure intime de la tige pilaire; seulement elle nous conduit forcément soit à appliquer à chacun des filaments dont se composerait cette tige

(1) Voyez son *Traité de la peste,* traduit de l'arabe en latin par J. Channing, à Londres, en 1766.

tout ce que nous savons de cette structure, soit à admettre avec G. Cuvier (1) que si chaque filet n'a pas son canal médullaire propre, plusieurs se groupent autour de ceux qui en sont creusés et dont ils recevraient alors leur nourriture par une sorte d'imbibition.

Nous avons dit un peu plus haut que l'épiderme fournissait une enveloppe au poil en se prolongeant avec lui, mais tous les anatomistes ne sont pas de cet avis. Bichat, entre autres, le nie positivement. Voici les raisons qu'il donne : 1° Le poil est aussi épais à son canal d'origine qu'à son extrémité ; 2° Ce canal étant ouvert vers son extrémité opposée à la peau, on en retire le poil tout entier avec une extrême facilité ; ce qui n'aurait pas lieu si on était obligé de rompre le pli de l'épiderme ; 3° En tirant sur un poil on ne voit pas l'épiderme se soulever au contraire une dépression existe à l'endroit où celui-ci sort.

D'abord Bichat a tort, pour nier l'existence de la gaine que l'épiderme fournit au poil, de dire qu'il est aussi gros à un de ses bouts qu'à l'autre, car il est incontestable qu'il forme un cone cylindrique et pyramidal et va d'autant plus en diminuant de grosseur qu'il est plus court et plus roide, ce qui est surtout très évident quand on en réunit une certaine quantité de même longueur pour en faire une mèche ou une tresse. Ensuite, aujourd'hui que l'usage du microscope a rendu ce genre d'étude plus facile, on

(1) *Leçons d'anatomie comparée*, tome II.

voit manifestement, comme l'avait déjà depuis longtemps fait observer M. le docteur Grellier (1), l'épiderme s'enfoncer dans le pore de la peau correspondant à chaque poil, former en se ramollissant et changeant pour ainsi dire de nature, ce que nous avons décrit sous le nom de tunique interne du bulbe, pour s'appliquer à la base du poil et remonter jusqu'à son extrémité. D'ailleurs on a reconnu depuis longtemps dans l'enveloppe extérieure des cheveux les propriétés de l'épiderme : ils répandent la même odeur en brûlant, l'un et l'autre sont insensibles, ils sont transparents, et susceptibles d'être peints de diverses couleurs, et pour ainsi dire inaltérables.

Mais comment le bulbe donne-t-il naissance à la tige pilaire, au poil proprement dit? C'est ce qu'il est important d'étudier avec quelque détail.

§ IV. FORMATION DES POILS.

L'analogie des poils avec les plumes ne pouvant plus être mise en doute aujourd'hui, c'est de celles-ci que nous devons partir pour arriver à la connaissance du véritable mode de formation et d'accroissement de ceux-là. Or, nous savons qu'une plume, formée d'un tuyau corné qui est composé lui-même de fibres longitudinales, se terminant par les barbes, a sa racine logée comme celle du poil dans un conduit plus ou moins long dans le fond duquel son

(1) Thèse inaugurale, soutenue à Paris, en 1806.

extrémité porte sur un petit cône charnu; que le petit cône, qui est l'organe générateur de la plume, s'introduit par son sommet dans l'ouverture que présente toujours le tuyau de celle-ci à sa pointe, et donne naissance, en se décoiffant successivement de calottes qui l'abandonnent, à des espèces de godets enfilés les uns dans les autres et qu'on nomme l'*ame* de la plume (1).

Les choses se passent exactement de la même manière pour les diverses parties du système pileux. La papille que renferme le bulbe et dont le sommet s'insinue dans le canal du poil, laisse suinter à sa surface un liquide qui, en se concrétant, donne naissance à une espèce de petit cornet monté exactement sur elle; bientôt un nouveau cornet succède à celui-ci et en dedans de lui, puis un troisième, et, par un mécanisme analogue à celui de la formation des couches épidermiques, il se produit une série de cornets, emboités l'un dans l'autre à la manière des oublies. La formation des poils est donc le produit d'une véritable secrétion.

Ce mode de formation ou de développement organique n'est pas seulement commun aux plumes et aux poils, mais il l'est encore aux productions cornées comme les ongles et les cornes, et aux dents. Ces dernières n'offrent que cette différence, immense il est vrai, qu'une fois formées et arri-

(1) C'est dans le savant ouvrage de M. de Blainville sur l'*Anatomie comparée* qu'on prend une connaissance bien précise de ce curieux phénomène.

vées à leur terme, elles ne se réparent pas comme les cornes, les ongles et les poils. Voyons brièvement d'où vient cette différence.

Les dents, comme les poils, naissent d'une papille; mais cette papille, au lieu de chasser devant elle ou extérieurement les petites écailles ou portions calcaires dont doit se trouver formée la dent, se revêt d'abord de la couche superficielle de manière à s'en laisser envelopper de toute part, c'est-à-dire du sommet à la racine, excepté seulement vers le pertuis interne par lequel pénètrent les vaisseaux et les nerfs destinés à sa nourriture. A cette couche superficielle vient s'en ajouter intérieurement une deuxième, puis, de la même manière, une troisième, de telle sorte que la papille se trouvant comme emprisonnée au milieu des produits solidifiés, à la formation desquels elle a concouru, tant par elle que par sa membrane folliculaire, et qui rétrécissent progressivement sa cavité, diminue continuellement de volume et finit même par disparaître complétement (1).

Dans les poils, au contraire, les cornets de seconde formation chassent devant eux les premiers, et les troisièmes les seconds, ainsi de suite, jusqu'à un degré qu'il est difficile de préciser, mais qui est probablement celui auquel, sur chaque individu, la force non de secrétion, mais

(1) Voyez l'ouvrage de M. Désirabode, intitulé : *Nouveaux éléments de la science et de l'art du dentiste*, tome I, dans lequel ces faits sont très bien développés.

d'expulsion de la papille, peut arriver. Ce qui prouve bien qu'il en est ainsi, c'est que chez certains animaux, les rongeurs par exemple, comme le rat, le lièvre, le lapin, le cochon d'inde, chez lesquels la papille dentaire ne se laisse pas emprisonner par les couches de matière calcaire qu'elle secrète, les dents s'allongent sans cesse ou du moins peuvent parvenir à une longueur indéterminée (1), comme les cornes, les ongles et finalement comme les poils. Il nous reste une question à examiner, c'est celle qui est relative à la coloration des poils.

§ V. COLORATION DES POILS.

Le premier fait qui domine dans l'étude de cette question, c'est que la couleur des poils est dans un rapport constant avec celle de la peau : ils sont noirs chez le nègre, bruns chez l'habitant des climats tempérés, blancs chez l'Albinos, blonds ou roux chez les peuples du Nord. Cette loi souffre sans doute des exceptions; mais ces exceptions ne font que confirmer la règle. Ce fait même est si constant que la couleur des poils chez les animaux dont le pelage est d'une seule couleur, la peau n'en a également qu'une seule, tandis que dans les autres chaque tache des poils en indique une dans la peau. Dans l'espèce humaine, où ces taches n'existent pas à beaucoup près aussi souvent, tous

(1) J. L. Oudet, *Expériences sur l'accroissement continu des dents chez les lapins*, etc., Paris, 1823.

les poils d'un individu, cheveux, barbe, cils et sourcils, sont ordinairement d'une même couleur ou du moins de teintes très rapprochées. Les marques de naissance appelées envies ne font point exception, car ce n'est que quand elles sont plus brunes que le reste de la surface de la peau, que les poils qui les recouvrent sont plus noirs.

Ces circonstances, jointes à ce fait connu de tout le monde que les poils qui viennent recouvrir les cicatrices sont généralement blancs, ont fait admettre par la plupart des physiologistes que la couleur des poils leur était communiquée par le pigment contenu dans le réseau muqueux de la peau qui se prolonge dans leur intérieur.

Mais depuis quelques années on a objecté à cette opinion qu'elle laissait à expliquer comment il se faisait : 1° qu'on rencontrait un grand nombre de nègres Albinos ; 2° qu'on voit assez communément, comme nous l'avons dit plus haut, des personnes à peau très blanche avoir les cheveux très noirs, et que dans presque tous les individus de la race à laquelle appartiennent les peuples de l'Europe, et sur un grand nombre d'animaux, les poils ont une couleur beaucoup plus foncée que celle de la peau; 3° que le porc-épic, le blaireau, et une infinité d'oiseaux, ont des poils, ou des plumes, colorés de blanc et de noir par anneaux, sans que cependant on remarque la moindre altération dans la couleur de la peau durant l'accroissement de ces poils, ou plumes, qui d'ailleurs se trouvent souvent mêlés avec d'autres d'une seule couleur; 4° enfin, que les cheveux

ou les poils blanchissent par l'âge ou toute autre cause sans que la peau change en rien de couleur.

Aussi est-on aujourd'hui infiniment plus porté à croire que c'est dans le bulbe même du poil qu'il faut chercher la cause de sa coloration. On la fait résider dans la matière glutineuse que secrète la surface de la papille, matière qui doit nécessairement participer des propriétés des parties constituantes de la peau dans l'épaisseur desquelles elle se trouve plongée, et dont les éléments de nutrition lui sont nécessairement communs.

Quant à la nature particulière de cette glu colorante, on ne peut se refuser à admettre qu'elle est inhérente à celle de l'huile animale que nous savons former la partie essentielle des produits obtenus par l'analyse chimique des poils. Vauquelin, poussant plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui les recherches tendant à faire connaître la différence de couleur de l'huile animale dans chaque espèce de poil, et à quels principes tenait cette différence, est arrivé aux résultats que voici :

1° Dans les cheveux noirs, pour lesquels l'huile est verte, cette couleur tient à la présence du fer et du soufre qui se trouvent combinés avec elle ;

2° Dans les cheveux blonds ou roux, dont l'huile est rouge, sa teinte dépend de la présence d'une substance animale jaune et d'une certaine quantité de fer sulfuré combinés ensemble ;

3° Dans les cheveux blancs, dans lesquels l'huile est

blanchâtre, son incoloration provient de l'absence absolue ou de la trop petite quantité de fer.

Conclusions physiologiques.

De tout ce qui précède que faut-il conclure relativement à la place que doivent occuper les poils parmi les parties constitutives de l'économie animale? Participent-ils à la vie ; ou bien lui sont-ils étrangers? C'est ce qui ne peut être résolu que par l'examen des faits.

Or, la tige des poils est tout-à-fait insensible par elle-même : on peut les couper, les tirailler, les brûler, sans occasionner la moindre sensation. La douleur qu'on ressent lorsqu'on les arrache ou qu'on les tire, a son siége dans la peau. On a dit que dans certaines circonstances les cheveux acquièrent une sensibilité fort appréciable, et l'on cite par exemple la plique polonaise et la sensation qu'on éprouve quelquefois en se touchant les cheveux dans la convalescence de plusieurs maladies. Mais, dans le premier de ces deux cas, la maladie a évidemment son siége primitif dans le bulbe, comme nous le verrons plus tard, et dans le second, c'est le cuir chevelu et non le cheveu lui-même qui est sensible. Le seul phénomène qui pourrait porter à croire que les poils, ou du moins leur substance intérieure, participent à la vie, c'est leur chute et la blancheur qui les atteint par les progrès de l'âge ; les partisans de la vitalité des poils attribuent cette chute, mais

surtout leur décoloration à leur mort occasionnée par le dessèchement de leur suc médullaire. Mais dans ce cas comment la mort de l'individu ne change-t-elle jamais leur couleur? Ce que le simple dessèchement d'une partie du corps ferait, comment la mort ne le ferait-elle pas?

On a encore donné pour preuve de la vitalité de la tige pilaire son accroissement continu. Mais le plus léger examen démontre que cet accroissement se fait par la base et uniquement par la base. Une expérience bien simple le démontre : Les personnes qui font teindre leurs cheveux en noir, en voyent au bout de quelque temps le pied pousser de leur couleur naturelle, et chaque jour la teinte artificielle s'éloigne de la peau dans les mêmes proportions que le cheveu s'allonge.

On a dit que l'allongement des poils ou des cheveux était plus rapide en été qu'en hiver; ceci est incontestable, mais ce serait sur la peau ou le cuir chevelu qui renferme le bulbe, et non sur la tige elle-même, que se ferait sentir cette influence; enfin, on a prétendu que les poils croissaient même après la mort. Nous-même, dans notre premier mémoire, nous avions admis ce fait sur l'assertion de Bichat, et malgré la dénégation bien positive de Haller (1). Mais mieux renseigné à cet égard, et après avoir soumis au creuzet d'une sévère analyse les faits qui avaient servi de base à une semblable opinion, nous hésitons à l'ad-

(1) *Œuvres complètes,* tome V, page 38.

mettre aujourd'hui et pensons être plus dans le vrai en regardant cette sorte d'élongation des poils après la mort comme le résultat de l'affaissement de la peau sur les parties sous-jacentes; de telle sorte que ce ne serait pas la tige pilaire dont le sommet se serait de lui-même éloigné de la peau, mais bien la peau qui, en se rapprochant du bulbe, aurait laissé la base du poil plus à découvert. Ce qui prouverait qu'il en est bien ainsi, c'est qu'on aurait surtout observé le phénomène en question sur la barbe, implantée, comme on le sait, sur la partie du corps la plus sujette à s'affaisser sur elle-même.

Il paraît donc si non tout-à-fait impossible, du moins extrêmement difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de ne pas admettre que des deux parties qui constituent le poil, le *bulbe* et la *tige*, la première seule jouit des propriétés inhérentes à la vie animale, la tige ne vivant tout au plus que d'une vie végétative; aussi est-ce principalement dans les modifications qui surviennent dans sa vitalité, qu'il faut rechercher les causes des maladies ou des altérations qui affectent les diverses parties du système pileux. Ce que nous aurons bientôt occasion de démontrer péremptoirement dans la partie de ce mémoire consacrée à la pathologie.

CHAPITRE III.

Des variétés que peuvent offrir les cheveux suivant les âges, les sexes, les climats et les tempéraments.

§ I. VARIÉTÉS RELATIVES A L'AGE.

Aucun physiologiste n'a précisé à quel moment du séjour de l'enfant dans le sein de sa mère, se développe extérieurement le système pileux. Il paraît cependant que ce n'est guère que du sixième au septième mois, que sa tête se couvre d'un duvet rare, très court, blanchâtre, argentin, extrêmement fin et léger, et que les sourcils et les cils se trouvent indiqués. Au moment de la naissance, ces cheveux, qui sont toujours d'une extrême finesse, mais qui ont alors assez généralement d'un à deux centimètres de longueur, très souvent beaucoup au-delà, commencent à se colorer de la teinte qu'ils devront avoir par la suite.

Dans l'enfance ils restent encore très fins et comme soyeux, surtout dans les premières années. Leurs teintes sont moins foncées que celles qu'ils auront plus tard : par exemple ceux qui seront noirs sont chatains ; ceux qui seront chatains sont blonds ; ceux qui seront blonds sont blanchâtres, et ceux qui doivent être d'un rouge ardent sont souvent simplement dorés. Mais, à l'époque de la

puberté, s'il ne survient pas un grand changement dans l'état des cheveux, c'est que la surabondance de vie dont l'économie se trouve alors chargée se répartit sur les divers points du système pileux. On sait en effet que c'est à ce moment que la barbe survient au menton et forme l'attribut, la mesure en quelque sorte visible de la virilité. C'est aussi à cette époque qu'apparaissent dans les deux sexes les poils qui doivent voiler les parties sexuelles et garnir le creux de l'aisselle.

Les cheveux et toutes les autres parties du système pileux atteignent généralement leur *summum* de développement vers dix-huit à vingt ans, pour rester stationnaires jusqu'à quarante ou même cinquante ans. Passé cet âge, souvent même avant, ils blanchissent, deviennent progressivement moins épais ou plus rares, au point qu'à soixante ans les personnes qui ont encore la tête garnie de leurs cheveux se trouvent dans une sorte d'exception.

§ II. VARIÉTÉS RELATIVES AU SEXE.

Le système pileux est bien évidemment moins développé chez la femme que chez l'homme ; mais il est bien évident aussi que sa chevelure est à la fois plus longue, plus fine et plus abondante (1). C'est surtout au moment de la puberté que sa chevelure prend tout son essor. Tandis que

(1) C. Lachaise, *Hygiène physiol. de la femme*, Paris, 1825.

chez le jeune garçon la vie se trouve pour ainsi dire partagée entre tous les poils qui doivent orner sa tête, ses cheveux à elle prennent tout à coup une vigueur et un développement inaccoutumés, les uns pour venir s'étaler sur ses tempes en boucles ondoyantes qui encadrent merveilleusement le délicieux ovale de sa figure, les autres en s'étendant voluptueusement sur ses épaules dont ils réhaussent l'éclat et la blancheur, ou en formant sur le sommet de sa tête la plus belle couronne qui soit digne de l'orner.

Roussel, qui a fait du système physique et moral de la femme (1) une étude approfondie et une description gracieuse, explique l'abondance de la chevelure de la femme en disant que le tissu cellulaire qui donne à ses membres leurs contours gracieux, après avoir formé sur sa poitrine ces deux globes qui recèlent les sources de la vie, se glissent en arrondissant le col, sous les téguments de la tête, et devient pour les cheveux un terrain abreuvé de sucs où ils trouvent en abondance les matériaux nécessaires à leur accroissement.

Malheureusement une fois privée des attributs qui la rendent apte à devenir mère, très souvent bien plus tard, par bonheur, la femme non seulement voit ses cheveux perdre une partie des qualités qui en faisaient un de ses plus beaux ornements, mais le duvet qui s'épanouissait imperceptible

(1) *Système physique et moral de la femme, suivi d'un fragment sur la sensibilité*, Paris, 1820.

sur sa lèvre et à son menton, s'allonge, s'épaissit, se transforme même quelquefois en véritable barbe. La femme a cependant en général sur l'homme non seulement l'avantage de conserver ses cheveux plus longtemps, mais encore de ne les voir blanchir qu'à une époque plus avancée de la vie.

Terminons ce qui a rapport aux variétés que les sexes impriment à la nature spéciale du système pileux en faisant remarquer que les qualités propres à ce système dans l'homme et dans la femme, sont toujours en raison directe du développement régulier des fonctions génitales de l'un et de l'autre sexe; de telle sorte que si ces fonctions chez l'homme pèchent par défaut, il a généralement les cheveux fins et longs, et du duvet au lieu de barbe, tandis que si elles sont très prononcées chez la femme, elle perd à cet égard une partie de ses avantages pour prendre ceux qui sont les attributs de la virilité. Les causes qui agissent dans ce sens d'une manière purement accidentelle ont les mêmes résultats; aussi les eunuques sont-ils pour la plupart dépourvus de barbe et ont-ils d'abondantes chevelures qu'ils conservent longtemps.

§ III. VARIÉTÉS RELATIVES AUX CLIMATS.

La forme et la couleur des poils, mais particulièrement des cheveux varient tellement suivant les latitudes, les climats et les pays, qu'elles ont servi à caractériser les races humaines.

C'est ainsi que les habitants de l'Europe forment la première race ; leurs cheveux sont généralement longs, ronds, plus ou moins fins et offrent trois couleurs principales, le noir, le blond et le rouge. Cette dernière, qui est le moins commune, est ordinairement accompagnée d'une odeur forte désagréable, qui est fournie par la matière de la transpiration insensible ou peut-être par les cryptes sébacés.

En Europe ces trois couleurs présentent un grand nombre de nuances qui se servent comme de passage de l'une à l'autre. Néanmoins on observe en général que le blond est infiniment plus commun parmi les peuples du nord, et le noir parmi ceux du midi (1) ; le chatain est l'apanage de ceux qui habitent l'espace intermédiaire. Nous citerons la France, par exemple, et nous ferons remarquer à cette occasion que les Gaulois, desquels nous descendons, avaient, au rapport de Tite-Live et de Pline, les cheveux blonds et argentés. On n'en sera pas étonné si l'on se souvient que la Gaule était un pays très froid en raison de ses lacs et de ses nombreuses forêts. A mesure que par la culture des terres, la température s'est adoucie dans cette belle contrée de l'Europe, les cheveux de ses habitants ont dû prendre une teinte plus rembrunie et arriver enfin au point où ils sont généralement maintenant.

Si les habitants de l'Europe forment la *première* race, ceux de la *deuxième* habitent les points les plus reculés

(1) Mouton, *Dictionn. des sciences médic.*, tome V, page 34.

vers le nord des deux continents; ils ont les cheveux noirs et plats, gros, courts et durs. Ceux de la *troisième*, qui occupent le milieu de l'Orient, de l'Asie, les ont plats, noirs, assez longs et plus ou moins fins. Ceux de la *quatrième*, qu'on trouve dans la partie moyenne de l'Afrique, sont remarquables par leurs cheveux fins, laineux, courts et crépus. Enfin la *cinquième* race à laquelle appartiennent les peuples indigènes ou naturels de l'Amérique, ont pour un de leurs caractères distinctifs des cheveux longs, gros et forts.

§ IV. VARIÉTÉS RELATIVES AUX TEMPÉRAMENTS.

A la tête des causes qui agissent le plus directement pour imprimer en chaque lieu des caractères particuliers aux diverses parties du système pileux, on ne peut se refuser à placer la température. Ce qui prouve toute l'influence de cette cause à cet égard, c'est que ce qu'elle fait en grand sur les peuples qui habitent l'une des grandes divisions de la terre, elle le fait en moins grand, il est vrai, mais cependant d'une manière encore assez tranchée sur ceux qui occupent les points opposés de chacune de ces grandes divisions. Ainsi la différence qui existe entre les cheveux des peuples qui habitent le centre de l'Afrique et de ceux qui occupent les points les plus reculés de l'Asie septentrionale, se retrouve entre les cheveux des Allemands et des Espagnols.

N'allons pas croire toutefois que l'action de la température sur le caractère distinctif des poils, ou seulement des cheveux, soit toute directe; car elle ne peut, en bonne physiologie, être regardée que comme une conséquence des changements que cette cause si active exerce sur tout l'ensemble de la constitution. Aussi les habitants du même pays, qui sont doués de la constitution physique propre à tel ou tel peuple,ont le système pileux en grande partie analogue à celui de ce peuple; et comme c'est sous l'expression de *tempérament* que nous désignons cet état particulier à chaque individu, il en résulte que chaque tempérament a son système pileux à part, se rapportant toujours à la constitution du peuple à laquelle ce tempérament est le plus analogue.

Ainsi, de même que l'habitant du midi est généralement plutôt bilioso-nerveux que lymphatique, de même celui d'entre nous qui est doué de ce tempérament aura comme lui les cheveux plutôt noirs que blonds, plutôt épais que fins, plutôt crépus que lisses, et *vice versâ*. Bien plus, comme chaque constitution a son caractère moral propre, il s'en suit aussi que les diverses qualités de cheveux coïncident assez ordinairement avec les caractères moraux qui sont l'apanage de telle ou telle constitution. Ces rapports de cheveux à caractère ou mieux à disposition morale, et qui ne sont, bien entendu, que le résultat d'une cause commune, sont assez marqués pour qu'on croie pouvoir faire juger de suite des qualités morales

d'un individu en le désignant par la couleur de ses cheveux.

Par exemple, veut-on désigner deux femmes dont l'une se fait remarquer par l'éclat et la finesse de son regard, la vivacité de son langage, la causticité de son esprit, la promptitude de ses sensations, le peu de stabilité dans ses goûts, et dont l'autre brille par la langueur de ses yeux, la modestie de son maintien, le calme de ses passions, la persévérance dans ses penchants, on se contente de dire que la première est brune et que la seconde est blonde.

CHAPITRE IV.

Des usages du système pileux chez l'homme.

Quelque dissemblables que soient entre elles les diverses productions qui s'élèvent de la surface du corps de la plupart des animaux, il est bien évident qu'elles ont pour principal but de protéger leur peau non seulement contre les injures de l'air extérieur, mais encore contre les attaques de tous les corps au milieu desquels ils vivent.

La laine du mouton aussi bien que les piquants du hérisson, le crin du cheval aussi bien que la plume des oiseaux, les soies du sanglier aussi bien que l'écaille des poissons portent, répétons-le, le cachet irrécusable de

cette double destination. Mais ce qui prouve que le but de la nature, en couvrant de poils la peau des animaux, était principalement de les soustraire à l'intempérie des saisons, c'est que l'abondance de leur fourrure est généralement en raison inverse de la chaleur du sol pour lequel ils sont faits, et que, chez un grand nombre, de nouveaux poils, l'hiver, viennent s'ajouter à ceux de l'été et tombent au renouvellement des chaleurs.

Le peu de poils que la nature a départis à l'homme, comparativement à la plupart des animaux, et surtout l'inégale répartition qu'elle en a faite entre les diverses parties de son corps, doivent donc faire croire, comme nous l'avons déjà dit, que si elle avait en cela pour but de le soustraire en partie aux injures de l'air, ce but n'était pas le principal. Pour reconnaître ce qu'elle avait surtout en vue, il faut voir ce qui se passe chez l'homme sur les parties recouvertes de poils. Or, il est évident que ces parties sont celles où la transpiration cutanée et la perspiration insensible sont les plus actives.

N'est-ce pas en effet, chez les deux sexes, à la tête et aux aisselles, et chez l'homme à la figure et sur le devant de la poitrine, que les sueurs sont le plus abondantes. Ajoutons à cela que les poils, étant mauvais conducteurs du calorique, non seulement favorisent eux-mêmes cette transpiration, mais en retiennent assez longtemps le produit pour que sa trop prompte évaporation n'occasionne pas le dessèchement ou la crispation des pores par les-

quels elle s'effectue, et nous aurons une preuve irrécusable de cette vérité à savoir que les poils, tant les cheveux que la barbe, etc., ont pour fonction essentielle de favoriser la transpiration et de fournir à son produit un moyen régulier d'évaporation, en même temps que, servant eux-mêmes de filtre à une matière grasse et glutineuse que recèle leur bulbe, ils deviennent un émonctoire qui supplée aux autres excrétions.

Cette fonction du système pileux chez l'homme est rendue si évidente et par la promptitude avec laquelle se salit le linge vers les endroits qui en sont couverts, et par la rapidité avec laquelle l'absorption se fait vers ces mêmes endroits, et par les maladies graves, comme nous le verrons bientôt, qui suivent dans quelques cas, leur coupe intempestive, que nous ne pouvons concevoir comment un homme aussi éclairé que l'auteur du mot *poil* du dictionnaire des sciences médicales a pu n'y voir qu'une pure hypothèse.

Reconnaître avec lui que les poils, en éloignant la peau des objets extérieurs, empêchent le contact de ces derniers de devenir douloureux ou trop sensibles, et émoussent le toucher, ne serait-ce pas, de bonne foi, substituer à une proposition d'une démonstration rigoureuse une explication que repoussent le plus léger examen des faits et le plus simple raisonnement?

Quant à l'influence électrique que quelques auteurs (1)

(1) Boucheron, ouvrage cité.

croient que le système pileux peut exercer sur la peau, nous ne la nions pas; mais l'admettre sur cette raison qu'ils allèguent qu'on voit fréquemment des étincelles électriques s'échapper dans l'obscurité de la fourrure du chat, ce serait fournir aux personnes qui ne partageraient notre opinion sur l'aide que les poils fournissent aux organes de la transpiration, l'occasion de la réfuter par ce motif que plusieurs animaux, comme le chien par exemple, dont le système pileux est très développé, ne transpirent cependant pas.

Quelque manifeste que soit la fonction que nous venons d'assigner aux diverses parties du système pileux, considéré en masse chez l'homme, chacune d'elles a encore des fonctions spéciales trop évidentes pour être méconnues. C'est ainsi que la chevelure est encore un objet d'ornement pour la boite osseuse du crâne, en même temps qu'ils amortissent les percussions qui peuvent l'atteindre; que la barbe est un des signes caractéristiques ostensibles du sexe masculin et marque l'époque de son passage de l'enfance à la virilité; que les sourcils et les cils ont un triple but: modérer l'action de la lumière qui se dirige vers l'œil, garantir cet organe de certains corps comme de la sueur qui découle du front, des insectes et même de la poussière qui voltige dans l'air, enfin servir d'ornement à la figure, et de contribuer à la manifestation extérieure des sentiments et des passions.

C'est principalement dans les pays voisins de l'équateur,

qui reçoivent perpendiculairement les rayons du soleil, qu'on apprécie davantage l'importance des sourcils et des cils. Les orientaux les teignent en noir pour se garantir d'une trop vive lumière; la nature paraît même pourvoir jusqu'à un certain point aux inconvénients qui résultent de leur décoloration dans la vieillesse, puisqu'elle augmente considérablement, comme nous l'avons déjà noté, leur longueur et leur épaisseur, afin de compenser par l'accroissement des moyens propres à converger et à concentrer les rayons lumineux vers l'œil, ce que cet organe perd en énergie et en précision.

CHAPITRE V.

Des soins dont les cheveux, la barbe, etc., doivent être constamment l'objet, et des inconvénients qui peuvent résulter de la négligence qu'on apporte à leur égard.

§ I. OPINION DES PEUPLES ANCIENS SUR LA CHEVELURE.

Que les cheveux servent à nous garantir la tête de l'impression du froid et de l'action trop directe du soleil; qu'ils soient là pour amortir le choc des corps étrangers; qu'ils aient pour but essentiel de favoriser la transpiration et d'en transmettre régulièrement en dehors le produit; qu'ils soient un de nos ornements naturels; ou bien qu'ils servent à tout cela à la fois; toujours est-il que tous les peuples se

sont accordés et s'accordent encore aujourd'hui à les regarder comme devant être l'objet de soins particuliers.

Mais ce qui n'est pas moins vrai aussi, c'est qu'on est bien loin de s'être toujours entendu sur la nature de ces soins. Si de tout temps les femmes les ont portés longs et ont tiré parti de leur éclat et de leurs flots ondoyants pour orner leur tête, comme l'attestent plusieurs vers de l'immortel auteur de l'Iliade et toutes les statues de l'ancienne Grèce, échappées aux ravages du temps, il n'en a pas toujours été de même des hommes. Dès la plus haute antiquité la chevelure devint un signe qui marquait les rangs établis parmi eux : Les esclaves la portaient longue et négligée (*capillum passum, fluxuum et intonsum*); les hommes libres la portaient de moyenne longueur et la soignaient; le nom latin de *cœsaries* vient de la fréquence de la coupe des cheveux chez les Romains, et celui de *coma,* du soin extrême qu'ils en prenaient.

C'est d'ailleurs sous le règne des empereurs que la mode de porter les cheveux plutôt courts que longs, fut généralement adoptée à Rome, comme l'indiquent les bustes de César, de Brutus, de Caracalla, et de *Titus,* dont le nom est resté parmi nous pour indiquer cette mode.

Pour les anciens Germains, au contraire, une longue chevelure était une marque d'honneur et de liberté. Les Gaulois portaient aussi de longs cheveux (c'est sans doute de là qu'est venue l'épithète de *gallia comata*), et y attachaient un grand prix; aussi César, en les faisant esclaves,

ne crut pas leur faire sentir plus durement son joug qu'en leur imposant l'obligation de couper leur cheveux.

Chez les Francs les chefs de l'état et de l'armée se distinguaient aussi par la longueur de leur chevelure. On lit dans l'auteur de l'ouvrage intitulé *gestes de nos Rois,* que les Français choisirent pour les commander, Pharamond fils de Marcomir et le placèrent sur le trône pour avoir un prince à longue chevelure; Clodion fut surnommé le chevelu par la même raison, et l'histoire rapporte que Clodomire fait prisonnier par les Bourguignons fut reconnu par les soldats pour le chef de l'armée ennemie à cause de la longueur de ses cheveux.

Enfin chez les Germains comme chez anciens les Francs, les princes déchus et expulsés du trône étaient relégués dans les cloîtres et préalablement tondus, en signe de faiblesse et en témoignagne de la perte de l'autorité. Ne sait-on pas également que par l'ordre exprès des conciles un prêtre était tenu de se dépouiller de ses cheveux comme une preuve de son humilité et de sa renonciation à toutes prétentions mondaines.

§ II. OPINIONS DES PEUPLES MODERNES.

Dans les nations modernes, on trouve des variétés infinies dans la manière de disposer la chevelure. Ici on porte la tête rasée, comme chez les mahométans; ou bien on ne conserve qu'une houppe de cheveux sur le sommet de

la tête, comme chez les Chinois et chez quelques-unes de ces peuplades de l'Amérique méridionale dont plusieurs spéculateurs nous ont récemment fourni l'occasion de noter les grotesques usages; là les cheveux sont façonnés en tresses ou comprimés par un lien circulaire, depuis la nuque jusqu'à une certaine distance de leur extrémité et vient former, en tombant sur la partie postérieure du torse, une espèce de pinceau imitant la queue des animaux, dont il a nécessairement pris le nom.

Ailleurs des épingles, des anneaux ou des fils de plomb font de la chevelure un échafaudage bizarre : ici elle flotte sur les épaules, là elle ne dépasse que très peu la nuque, et est assujétie par un peigne demi-circulaire, embrassant la superficie de la tête d'une arcade temporale à celle du côté opposé. Mais c'est surtout chez les femmes, dont elle est sans contredit un des plus beaux ornements et un des plus puissants attraits, qu'elle a subi d'innombrables modifications. Vénus sortant des eaux et s'occupant avant tout des soins de sa chevelure, n'est-elle pas une ingénieuse allégorie par laquelle les anciens ont voulu indiquer aux femmes le parti que les plus belles d'entr'elles pouvaient encore tirer de leurs cheveux? Les dames Romaines ne l'ignoraient pas, et non seulement elles savaient suppléer à leur perte par des moyens factices, mais elles savaient encore en accroître le charme par toutes les ressources imaginables.

Chez nous, c'est surtout le dix-huitième siècle qui a vu

naître les modes les plus bizarres, disons même les plus ridicules pour l'arrangement des cheveux. Que de peine ne se donnait-on pas pour chercher à leur donner des formes qui s'éloignassent le plus possible de la nature!

Les hommes se les emprisonnaient sous d'épaisses perruques dont une partie retombait en arrière renfermée dans une espèce de sac ou de bourse, et dont l'autre se relevait sur les tempes sous forme d'ailes d'oiseau déployées. Les femmes s'en formaient sur la tête un grotesque échafaudage péniblement élevé à l'aide d'épingles, de cordonnets de soie, de fils de plomb, de farine et de graisse.

Aujourd'hui, par un heureux retour à des goûts avoués par la raison, de tous les objets sur lesquels la mode étend son empire, les cheveux sont ceux à l'égard desquels on s'éloigne le moins des formes simples et naturelles, et cette louable détermination a gagné la plupart des nations voisines sur lesquelles les mœurs françaises exercent leur influence.

Ainsi les hommes portent les cheveux dépouillés de tout ornement étranger, et à un degré de longueur variable entre celui qui pourrait les rendre incommodes et celui qui laisserait le crane trop à nu ; cette longueur varie généralement dans le terme moyen de deux à trois pouces (cinq à huit centimètres). Les femmes les laissent atteindre leur longueur naturelle et se contentent de les réunir en arrière pour les diviser en tresses entrecoupées

de rubans ou de tout autre ornement simple capable cependant d'en relever l'éclat, et les fixent ainsi à la partie supérieure et postérieure de la tête, absolument à la manière des anciennes statues grecques.

§ III. DU MOMENT ET DU DEGRÉ DE LONGUEUR AUXQUELS IL CONVIENT GÉNÉRALEMENT DE COUPER LES CHEVEUX.

Dans nos climats tempérés, il est à peu près indifférent, sauf dans quelques cas exceptionnels, de porter les cheveux à tel ou tel degré de longueur. Le goût de chacun est à peu près la seule règle qu'il suit à cet égard ; et ce que nous disons ou allons dire des cheveux est également appliquable à la barbe.

Mais ce qui n'est pas indifférent, c'est de passer brusquement d'un excès à un autre. Tous les traités de médecine contiennent des faits authentiques qui attestent le dandangereux effet des imprudences que l'on commet journellement à cet égard. Le docteur Lanoix qui a fait une excellente dissertation sur cette question (1), en rapporte plusieurs exemples dont voici quelques-uns des plus remarquables.

Il était survenu à une femme convalescente d'une fièvre lente nerveuse une foule de phlyctènes dans toute l'étendue de la peau du crâne. Ces phlyctènes s'ouvrirent; il

(1) Elle forme le 1er Mémoire de ceux publiés par la Société médicale d'émulation, en 1797.

leur succèda un grand nombre de petites ulcérations d'où suintait continuellement une matière séreuse.... Les cheveux furent coupés et la tête nettoyée avec de l'eau chaude; mais, à peine cette opération fut-elle terminée, que la malade se plaignit d'un grand mal de tête, et deux heures après elle n'était plus.

Un jeune homme de dix-sept ans avait depuis quatre mois la tête dans un grand état de malpropreté... elle fut rasée. Deux heures après, il éprouva des frissons et un malaise général, auxquels succèdèrent bientôt beaucoup de chaleur et de fièvre, une vive douleur à la tête et un délire furieux. L'application de douze sangsues sur le trajet des veines jugulaires, celle d'un vésicatoire à la nuque et l'usage d'une tisane sudorifique ne produisirent aucun effet; dans le cours du troisième jour, les symptômes changèrent pour faire place à un assoupissement léthargique et la mort eut lieu le quatrième au bout de quelques heures d'un état apoplectique(1).

Les médecins praticiens ont tous dû avoir occasion de faire des observations analogues. Nous-même avons vu dans le courant d'avril de l'année dernière un enfant de six ans qui fut affecté d'une ophtalmie purulente dont la perte d'un œil fut la triste conséquence, par suite de l'imprudence que commit sa mère de le débarrasser brusquement

(1) Cette observation avait été communiquée à M. Lanoix par M. Alibert, ancien médecin en chef de Saint-Louis.

d'une abondante chevelure. D'autres ont vu survenir des migraines, des engorgements des ganglions lymphatiques cervicaux ou sous-maxillaires, etc.

Le professeur Percy, l'ancien chirurgien en chef des armées françaises sous l'empire (1), rapporte que lorsqu'on fit couper la queue aux régiments de l'armée, un très grand nombre de soldats se plaignirent, pendant quelques semaines, de douleurs de tête, de maux de gorge, etc. C'est sur de semblables faits qu'est très probablement fondée cette opinion vulgaire, qu'il ne faut pas toucher aux cheveux des femmes qui relèvent de couche.

Nous n'ignorons pas qu'on a cherché, plutôt par esprit de controverse que pour toute autre raison, à atténuer la valeur de ces faits, en leur en opposant de non moins authentiques, mais déjà d'infiniment moins nombreux, qui prouvaient que la coupe brusque des cheveux avait eu des résultats heureux sur la marche de quelques maladies.

C'est ainsi que Morgagni raconte (2) qu'un ami de Valsalva ne guérit un maniaque qu'en lui faisant souvent raser la tête, et qu'une matière visqueuse d'une odeur forte en suintait lorsque les cheveux commençaient à croître. Le journal général de médecine (3), contient le cas très intéressant d'une manie guérie en faisant raser une seule fois les cheveux, et l'auteur de cette observation

(1) Voyez ses *Mémoires de médecine militaire.*

(2) *De sedibus et causis morborum, epistola VIII,* art. 7.

(3) Tome V, page 280.

rappelle que Grimaux affirme dans son deuxième mémoire sur la nutrition, que plusieurs migraines opiniâtres ont cessé par la précaution de rendre très active la pousse des cheveux en les coupant à des époques très rapprochées. Enfin Richerand (1), rapporte qu'un chartreux qui, chaque mois, se faisait raser la tête pour se conformer à la règle de son ordre, et qui était sorti du couvent à sa destruction, fut tourmenté par des maux de tête intolérables au bout de quelques mois qu'il laissa croître ses cheveux. Il lui a suffi de se faire tondre à des époques rapprochées, et les douleurs de tête ont disparu pour toujours.

Ces faits et tous ceux qu'on pourrait trouver de même nature, quelqu'incontestables qu'ils puissent être, n'infirment en aucune manière à nos yeux ceux qui résultent d'une coupe intempestive des cheveux; ils prouvent seulement qu'une subite perturbation jetée artificiellement dans l'exécution d'une fonction peut ramener un organe ou tout un système organique malade à son état normal; mais ils ne se tiennent à aucune vue médicale rationnelle et viennent surprendre le praticien sans qu'il puisse s'en rendre autrement compte que par leur événement. Les faits opposés peuvent au contraire parfaitement s'expliquer.

En effet, nous avons vu que partout où les poils étaient abondants, à la tête par exemple, la transpiration était aussi plus active qu'ailleurs, et de ce fait comme de plu-

(1) *Nouveaux éléments de physiologie*, tome II.

sieurs autres sagement interprétés, nous avons été conduits à conclure qu'une des fonctions des cheveux était de maintenir à un degré régulier l'exhalation du cuir chevelu et de prévenir la brusque évaporation du produit de cette fonction. Or, n'est-il pas rationnel d'admettre qu'en coupant brusquement les cheveux très courts, on force la transpiration à rentrer, si on peut parler ainsi, et à se porter sur les parties qui ont le plus d'analogie de structure et de fonctionnement avec la peau, comme les membranes muqueuses, les glandes lymphatiques : ou sur celles qui sont immédiatement placées dessous comme le cerveau et ses enveloppes, de là les maux d'yeux, de gorge, de dents, les engorgements sous-maxillaires, les fluxions de poitrine ou les catarrhes pulmonaires, etc., les méningites et les céphalites.

On pourrait encore peut-être objecter à ces assertions, que les orientaux qui se rasent fréquemment la tête, ne sont pas plus exposés aux maladies que nous venons de signaler que les autres peuples ; à cela nous répondrons que chez les orientaux qui portent la longue barbe, il y a peut-être, comme le fait avec raison observer M. Boucheron, compensation entre l'augmentation de la sécrétion cranienne et l'augmentation de l'exhalation de la face. Ensuite, ce qui explique l'espèce d'immunité dans laquelle les orientaux pourraient bien être à l'égard de la cause de maladie qui nous occupe, c'est que l'épais turban dont ils font usage et dont ils se couvrent la tête immédiatement après avoir

été rasés, remplace non pas en quelque sorte, mais on pourrait dire complètement les cheveux qui viennent d'être rasés. Nous sommes donc forcés de conclure que s'il n'est pas toujours dangereux, il est du moins toujours imprudent de faire couper brusquement très courts, soit ses cheveux, soit sa barbe : Le mieux c'est de les faire couper très peu à la fois et souvent ; par exemple, tous les mois, tous les quinze jours même.

Cet usage a le triple avantage : d'abord de parer aux inconvénients que nous venons de signaler ; ensuite de maintenir la vitalité du bulbe à un degré d'énergie convenable en forçant ce dernier à secréter les matériaux chargés de remplacer la partie du cheveu coupée ; enfin de donner plus de soutien aux cheveux, en retranchant fréquemment leur pointe, puisqu'étant conique et non pas cylindrique, ainsi que nous l'avons démontré, leur masse est nécessairement d'autant plus épaisse qu'on l'examine plus près de leur implantation.

Une précaution qu'il serait également bon de prendre, ce serait de choisir pour faire couper les cheveux, les instants où l'air est le moins froid, le moment où le corps n'est pas en sueur, et surtout de s'en abstenir dans le cours de toutes les maladies, même des plus simples et dans les convalescences. Ce conseil s'applique particulièrement aux enfants et surtout à ceux d'un tempérament lymphatique disposés plus que tous les autres à ce que nous nommerons, pour être bien compris, les affections humorales de la tête.

§ IV. DES SOINS QUI CONSTITUENT L'ENTRETIEN DES CHEVEUX.

De ce qui précède, il ressort évidemment, comme conséquence logique, deux règles à poser : l'une de médecine pratique, l'autre d'hygiène générale.

La première, c'est que dans toutes les maladies ou les simples indispositions qui peuvent survenir à la suite d'une coupe de cheveux faite dans de mauvaises conditions, la première chose à faire, c'est de rappeler immédiatement la transpiration du cuir chevelu en tenant la tête couverte d'un serre-tête de laine ou de toute autre substance capable d'y entretenir une douce châleur et de prévenir l'évaporation de la vapeur perspiratoire qui s'en exhale sans cesse. Si on veut obtenir un effet plus prompt et plus marqué, on peut recouvrir le serre-tête d'une coiffe de toile cirée qui empêche tout accès à l'air et met ainsi le cuir chevelu dans un véritable bain de vapeur.

La règle d'hygiène générale, c'est d'habituer de bonne heure les enfants à avoir la tête peu couverte, et de ne retrancher autant que possible de leur chevelure que ce qui est nécessaire pour qu'elle ne soit point incommode et pour qu'elle puisse être convenablement soignée.

Chez les enfants très jeunes, c'est-à-dire pendant les six premiers mois qui suivent leur naissance, et même dans tout le cours de la première année, la tête des enfants n'a besoin ni d'être peignée, ni d'être brossée. On peut, on

doit même la débarrasser des croûtes qui en recouvrent la peau, en attendant autant que possible le moment où ces croûtes se détachent d'elles-mêmes, et pratiquer de légères lotions avec une éponge fine imbibée d'eau tiède, soit simple, soit rendue légèrement mucilagineuse par la racine de guimauve ou la graine de lin. Mais toutes les frictions conseillées à cet effet, soit avec la brosse de chiendent, soit avec tout autre corps, ne tendent, ainsi que le fait avec raison observer M. le docteur Londe (1), qu'à attirer le sang à la tête, à causer des éruptions à la peau du crâne, ou des congestions cérébrales; toutes affections auxquelles les enfants sont naturellement très disposés.

Depuis quelque temps, beaucoup de personnes ont adopté pour coiffure, chez elles, la calotte grecque; rien n'est plus dangereux pour la chevelure, à moins que ces calottes ne soient doublées de soie. Les Juifs, qui regardaient un front élevé comme une beauté, faisaient tomber les cheveux du front de leurs jeunes filles en les ceignant d'une bandelette de laine écarlate. Ainsi la calotte grecque est un véritable épilatoire pour toute la partie de la tête sur laquelle elle s'applique : elle provoque la transpiration, tapisse de crasse le cuir chevelu, et jette dans les cheveux des parcelles laineuses qui les rongent jusqu'à la racine.

Les cheveux des enfants deviennent quelquefois le siége

(1) *Nouveaux éléments d'hygiène*, 3e édition de 1847, tome II.

d'un insecte parasite dont le nom n'a pas besoin d'être cité pour le désigner. C'est un préjugé de considérer son apparition chez les enfants comme un moyen de dépuration dont se sert la nature pour les débarrasser de leurs humeurs. Cet insecte est au contraire le stimulus le plus propre à faire naître à la tête ces prétendues humeurs. Il cause d'abord de la démangeaison, à mesure qu'il se multiplie, ce qu'il fait avec une extrême promptitude ; l'enfant se gratte, se déchire même avec ses ongles ; le prurit qui suit cette démangeaison est insupportable, et la tête devient, si l'on n'y donne attention, un foyer d'inflammation véritable qui produit des ulcérations, inondant toute la tête d'un pus ichoreux et fétide. Celui-ci se dessèche et forme des croûtes qui servent de retraite à des milliers d'insectes inaperçus ; mais dont le mouvement continuel entretient de cruelles démangeaisons et pourrait déterminer de graves accidents.

Il est donc prudent de s'empresser de détruire ces insectes aussitôt qu'on en aperçoit dans les cheveux. On peut employer mille moyens pour cela : le meilleur, parce qu'il est le plus sûr, consiste à frotter légèrement une feuille de papier brouillard avec la pommade mercurielle, de lui donner la forme d'une coiffe et de la placer sur la tête, sans rien couper des cheveux, ce qui serait plus dangereux alors que jamais.

Un moyen que le vulgaire emploie très souvent pour arriver au même résultat, c'est de laver la tête avec une

décoction de tabac. Cette pratique est toujours dangereuse; on l'a vue occasionner un narcotisme, véritable empoisonnement dont les suites ont quelquefois été très graves. On conseille aussi de laver la tête avec une lessive préparée avec l'absinthe. L'emploi de plusieurs de ces préparations, ainsi que celui de la cévadille et de la coque du levant exige la plus grand circonspection.

En dehors de ces cas exceptionnels, les soins reclamés par les cheveux se reduisent, comme le fait judicieusement observer le dernier auteur que nous venons de citer, à ce qui peut maintenir dans un juste degré d'activité les fonctions de la peau du crâne. L'action modérée et journalière du peigne et de la brosse, jointe, si la propreté le reclame, à quelques lotions d'eau pure ou légèrement soit savonneuse, soit alcoolisée, sont à peu près les moyens qui doivent suffire.

Le choix des peignes dont on fait usage n'est pas indifférent. Fabriqués en buis, en corne, en buffle, en ivoire ou en écaille, mais ne devant jamais être en métal, ils sont de deux sortes quant à la disposition des dents dont ils se composent. Ceux qu'on nomme *déméloires* ont les dents de un à deux millimètres d'épaisseur, séparées par des intervalles à peu près égaux, et servent pour l'usage journalier, précédant l'emploi de la brosse. Les autres, qu'on appelle peigne *fins*, et qui sont le plus habituellement en ivoire, ont les dents excessivement fines et assez rapprochées les uns des autres pour n'admettre qu'un ou deux

cheveux dans leurs intervalles. Ces derniers ne sont employés que de temps à autre (une fois par semaine environ, terme moyen), pour débarrasser la tête des écailles épidemiques qui lui viennent du cuir chevelu, et de celles dont le dessèchement de la matière grasse qui les enduit toujours un peu, tend sans cesse à les couvrir : les dents des peignes doivent être intactes, autrement elles arrachent et cassent les cheveux sur lesquels on les emploie.

Quant à la force de la brosse, qui est généralement en crin, elle doit être proportionnée à la sensibilité de la tête et à la tendance qu'ont les cheveux à se laisser pénétrer par les pellicules du cuir chevelu ou les corpuscules qui voltigent dans l'atmosphère au milieu de laquelle on vit. Trop dure, elle irrite le cuir chevelu ; trop molle, elle se borne à lustrer les cheveux sans les séparer et les nétoyer complétement.

Nous avons dit que dans quelques circonstances, lorsque, par exemple, les cheveux étaient très susceptibles de se salir, on pouvait les lotioner de temps à autre avec une eau tiède rendue légèrement alcaline par l'addition d'un peu de savon ou d'alcool; mais il ne peut y avoir aucun inconvénient à les rendre plus souples et plus doux en les frottant quelquefois, soit avec une pommade, soit avec une huile rendues odorantes par quelque arôme végétal. L'emploi de ces cosmétiques odorants n'a rien de dangereux pour le plus grand nombre de personnes : mais il pourrait néanmoins le devenir pour les femmes nerveuses et délicates ;

aussi est-il prudent qu'elles s'en abstiennent, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier mémoire.

Aromatisées ou non, les huiles sont toujours préférables, d'abord parce qu'elles se divisent plus uniformément sur les cheveux, ensuite parce qu'elles retiennent plus longtemps les arômes dont on les charge et qu'elles s'en laissent plus régulièrement pénétrer. Ces arômes sont le plus habituellement des huiles essentielles de rose, d'œillet, de jasmin, de citron, etc. Quelques personnes se contentent de frotter de temps à autre leurs cheveux avec une simple eau de cologne. Ce moyen est fort innocent par lui-même, mais l'odeur s'en perd bien vite et les cheveux sont moins bien nourris.

Il est aussi utile de savoir que la frisure des cheveux, au fer chaud, trop souvent répétée, ne peut que les dessécher et par conséquent leur être nuisible.

Enfin dans certaines circonstances le système pileux prend un tel développement qu'on le voit envahir les parties qu'il ne doit pas recouvrir ou sur lesquelles il ne doit se montrer que sous forme de duvet. Presque tous les peuples possèdent des préparations pour se débarrasser de ces poils superflus. Celles dont les Orientaux font usage de temps immémorial, nommée *rusma*, est un mélange d'orpiment ou sulfure d'arsenic et de chaux vive. Cadet de Gassicourt donne la recette suivante pour la composer : mêlez deux onces (64 grammes) de chaux vive avec une demi-once (16 grammes) de sulfure d'arsenic, faites bouillir dans une

livre (500 grammes) de lessive alcaline forte, jusqu'à ce qu'elle soit capable de faire tomber les barbes d'une plume qu'on y plonge. On en frotte les parties velues dont on veut détruire les poils; on les lave ensuite avec de l'eau chaude.

Cette préparation, et la plupart de celles qu'on vend dans le commerce et qui sont calquées sur elle, employées trop concentrées ou laisées sur la peau trop longtemps, peuvent avoir des inconvénients et même des dangers; car elles peuvent non seulement altérer la peau, mais encore agir comme un véritable poison, ainsi que le font tous les composés d'arsenic. Aussi nous sommes-nous occupés d'en composer une qui fût exempte d'inconvénients. L'emploi journalier que nous en faisons et qu'en font un grand nombre de personnes, nous prouve que nous avons tombé juste pour sa confection.

DEUXIÈME PARTIE.

DES CHEVEUX ET DE LA BARBE,

CONSIDÉRÉS SOUS LE RAPPORT DE LEURS MALADIES
ET DU TRAITEMENT
QUI LEUR EST VÉRITABLEMENT APPROPRIÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Application des données, tant anatomiques que physiologiques précédemment établies, au traitement des diverses maladies des cheveux.

Dans l'étude et la description que nous avons faites des deux parties constitutives des cheveux, nous avons reconnu qu'une seule, le *bulbe*, était douée des véritables propriétés de la vie. Nous devons de toute nécessité en conclure que ce bulbe est seul le siége des maladies, quel que soit, du bulbe ou du poil proprement dit, celui sur lequel l'altération a des effets plus manifestes.

Ceci posé, nous n'imiterons pas la plupart des auteurs qui ont écrit sur les maladies du système pileux en général et des cheveux en particulier, et qui, comme M. Boucheron par exemple, se contentent de les décrire par leur ordre de fréquence ou de gravité sans les rattacher à des liens communs capables de servir de guide dans le choix des principaux moyens de traitement à leur opposer. Nous reconnaissons, nous, avant tout que, quelles que soient les maladies, elles se rattachent toutes à deux ordres, suivant qu'elles consistent en une *exaltation* ou en un *affaiblissement* des propriétés vitales du bulbe.

Cette manière de considérer les maladies du système pileux est logique et conduit à un traitement rationnel; car, de même que ces maladies se rapportent à deux états pathologiques différents, même contraires, de même le traitement qu'on peut leur opposer avec espoir de succès est de deux sortes, suivant qu'il a pour but de remplir une des deux indications fondamentales qui ressortent de la constatation de ces états pathologiques.

Au lieu d'adopter cette marche si simple et à la fois si conforme à ce que démontrent tant l'expérience que la théorie, qu'ont fait jusqu'à présent la plupart des auteurs qui ont écrit sur les maladies des cheveux? Ceux qui s'en sont occupés d'une manière générale se sont perdus, pour ce qui a rapport aux causes sous l'influence desquelles se développaient ces maladies, dans un dédale inextricable de raisonnements au milieu desquels la véritable cause

échappe toujours, et se sont ainsi trouvés conduits à proposer une infinité de moyens thérapeutiques d'une application difficile si non impossible à saisir.

Ceux au contraire qui s'en sont occupés en spécialités, voulant conserver toutes les apparences scientifiques, ont copié, pour ce qui avait rapport à la description des maladies, ce que contenaient la plupart des traités généraux de médecine, et ont fini par réduire leur traitemement à un seul moyen, espèce de panacée applicable aux cas les plus disparates, et reposant toujours sur cette idée juste dans certains cas, mais essentiellement fausse dans certains autres, que c'est à ranimer ou à réchauffer le bulbe languissant que doit tendre tout le traitement des maladies des cheveux.

Notre manière de voir est basée, nous le répétons, sur la plus sévère observation des faits et conforme aux plus saines données de la science. Elle a l'immense avantage, sur la première de celles dont nous venons de faire ressortir les vices, de simplifier les faits en les réduisant à leur dernière et plus simple expression; sur la seconde, d'exclure toute idée de moyen banal, toute supposition de vues empyriques.

Les personnes les plus étrangères à la médecine peuvent elles-mêmes, aussi bien que les médecins, en se rendant compte des diverses circonstances au milieu desquelles s'est développée la maladie de leurs cheveux pour laquelle elles ont recours à l'art, être conduites à la connaissance

de la nature particulière de cette maladie et prévoir d'avance, si non le médicament qui devra leur être conseillé, du moins la classe dans laquelle devra être puisé ce médicament.

Ainsi, qu'a-t-on de plus certain et de moins contesté en médecine que cette assertion, qui forme à elle seule pour ainsi dire toute la clef, toute la base de l'édifice médical, à savoir que toutes les fois qu'une partie, un organe quelconque est le siége d'une douleur, d'une chaleur, d'une tension qui se sont développées au milieu et à plus forte raison sous l'influence de causes excitantes générales, c'est que les propriétés vitales de cette partie ou de cet organe sont portées au-delà de leur rythme normal (exaltation *hypersthénie*), tandis que, par opposition, si les fonctions d'un organe se troublent en dehors des trois phénomènes caractéristiques que nous venons de mentionner et au milieu des signes d'une débilitation générale ou locale, c'est que cet organe languit, manque de ressort, d'énergie vitale (affaiblissement *hyposthénie*).

Ces deux états : exaltation d'un côté, affaiblissement de l'autre, quoique très différents dans leur nature, opposés même dans leur essence, peuvent avoir, en dernier ressort, des résultats semblables. Aussi celui qui ne s'en rapporterait qu'à ces résultats pourrait-il commettre les plus graves erreurs.

En veut-on un exemple pris tout-à-fait en dehors de notre sujet? eh bien! que l'on compare un furoncle à un

de ces abcès qui se forment très souvent autour du cou de certains enfants. Dans les deux cas, il y a eu d'abord engorgement et dureté de la partie, puis ramollissement et finalement accumulation de pus. Et cependant, malgré cette parfaite identité, ces deux maladies sont de nature essentiellement différente puisqu'elles dépendent l'une d'un excès, l'autre d'un défaut de vitalité; aussi se sont-elles développées, la première avec un cortége de phénomènes ou de symptômes qui dénotaient une excitation locale et générale, la seconde au milieu des signes non équivoques d'une atonie et d'une débilitation.

Traitera-t-on ces deux abcès de la même manière? non sans doute. Tandis qu'on tâchera, dans la première, de calmer les propriétés vitales exaltées par l'application de topiques émollients; dans la seconde, on cherchera à ranimer les propriétés vitales languissantes, localement par l'application de substances excitantes, généralement par l'usage d'un régime fortifiant.

Appliquons maintenant ces données à notre propre sujet, et prenons pour exemple la calvitie ou la chute des cheveux, et nous verrons que tantôt cette maladie a lieu à la suite de violents chagrins, de travaux trop assidus de cabinet, de l'usage intempestif de pommades irritantes, de maladies inflammatoires du cuir chevelu, etc., tandis que tantôt au contraire elle survient sans cause apparente bien appréciable, mais dans le cours de la convalescence d'une maladie qui a exigé un traitement rigoureux par consé-

quent très débilitant, au milieu de circonstances qui ont jeté l'économie dans un grand degré de détérioration. Il est bien évident que si, dans le premier cas, qui est le plus rare, soit dit ici en passant, le moyen curatif à employer doit avoir pour but de calmer l'activité exubérante, l'excès d'énergie vitale du bulbe qui a cessé de sécréter les matériaux nécessaires à la production du cheveu lui-même; dans le second, incontestablement le plus commun, c'est à ranimer la vitalité éteinte de ce bulbe que devront tendre tous les efforts.

Tout, en définitive, se bornera donc, de notre part, à saisir et, de la part des personnes qui voudront se confier à nos soins, à nous indiquer les circonstances principales au milieu desquelles s'est déclarée la maladie pour laquelle on désirera avoir nos avis. Quelque peu développés que soient les renseignements qui nous seront transmis, ils suffiront toujours pour nous mettre sur la voie. Faisons maintenant l'application de ces principes à l'étude et au traitement des maladies du système pileux, mais plus particulièrement des cheveux et de la barbe.

CHAPITRE II.

De la sécheresse et de l'humidité des cheveux.

§ I. SÉCHERESSE.

Cet état des cheveux, qu'on a rarement décrit comme

une maladie particulière, se rencontre cependant assez souvent tout-à-fait indépendant de toute autre altération. Il se reconnaît aux signes suivants :

Les cheveux perdent leur éclat et leur poli naturels, deviennent ternes, crispés, terreux, jusqu'à un certain point semblables à ceux des individus qu'on exhume après quelques semaines de mort. Ils sont frappés à la manière de certaines plantes qui manquent de l'élément nécessaire à leur vie, d'eau, ou dont la racine est frappée de maladie.

Observés au microscope, ces cheveux paraissent couverts de petites écailles dont on peut attribuer la formation à la desquammation de la gaine épidermique dont ils sont enveloppés de leur racine à leur extrémité. Chez quelques sujets, la tête, et même toute la masse des cheveux, est couverte de petites pellicules ou écailles furfuracées qui peuvent alors faire soupçonner l'existence d'un principe dartreux fixé sur le cuir chevelu. Enfin les cheveux sont généralement sensibles au plus léger tiraillement, sans toutefois que le cuir chevelu paraisse chaud, rouge ou même très sensible au simple toucher.

Le dessèchement des cheveux se présente donc sous deux états différents qui en constituent alors deux variétés : dans l'une, il y a une simple siccité sans écailles, ni pellicules, ni son à la surface des cheveux ; dans l'autre, l'affection est compliquée de ces pellicules qu'on peut très souvent attribuer à une affection dartreuse.

Cette maladie, car c'en est une, peut être attribuée à plusieurs causes. Elle est plus commune aux enfants encore jeunes, à peau fine, à constitution molle et lymphatique voisine des scrophules, et disposés aux maladies de la peau, de celles surtout qu'on désigne sous le nom de gourmes, si bien décrites par M. le docteur Duchène-Duparc (1). M. Boucheron la fait consister dans une suppression de la sécrétion huileuse du bulbe ou, en d'autres termes, dans la diminution ou l'absence de l'huile animale qui, dans l'état naturel, pénètre la pulpe de la tige capillaire. Nous sommes parfaitement de cet avis; mais, au lieu d'expliquer ce défaut d'huile animale par une irritation du bulbe, nous l'expliquons au contraire par un défaut d'énergie vitale de cet organe.

Ce qui prouve qu'en cela nous sommes dans le vrai, c'est que cette maladie s'attaque de préférence à des enfants cachexiques, à des personnes convalescentes de longues maladies, particulièrement de celles qui ont affecté les organes de la nutrition, à des sujets épuisés par des pertes abondantes, exposés à des migraines opiniâtres, tourmentés par des chagrins cuisants ou en proie à des maladies mentales. L'exposition de la tête au soleil l'a quelquefois aussi occasionnée.

De même que pour toutes les maladies qui peuvent te-

(1) *Histoire des maladies chroniques des enfants du premier âge*, 1 vol. in-8°, 1845.

nir à un dérangement général de toute l'économie, le traitement de la sécheresse des cheveux est général et local. Général, il consiste en un ensemble de soins propres à relever l'organisme de l'état de détérioration où il se trouve généralement plongé; local, il se compose de précautions dont la première est, si non de raser, du moins de couper très courts les cheveux. Cette précaution a pour but non seulement de permettre aux médicaments d'agir plus directement sur le bulbe malade, mais encore de ne pas le fatiguer par le peu de suc nourricier qu'il serait tenu d'envoyer aux cheveux.

Quant à ces médicaments appliqués sur la tête même, ils doivent généralement être pris dans la classe de ceux qui ont une action tonique. Mais il nous a toujours semblé plus rationnel d'en incorporer le principe actif dans une liqueur que dans une pommade, parce que les topiques de cette dernière espèce sont moins propres à rétablir la transpiration de la peau du crâne, et que c'est principalement à cela que doivent tendre tous les efforts. Mon traitement consiste surtout à lotionner tour à tour la tête, une fois par jour au moins, avec une eau savonneuse et avec mon eau anti-alopécique excitante, puis à la tenir enveloppée d'une pièce de laine très fine couverte elle-même d'un serre-tête de taffetas ciré.

Ce traitement dure rarement plus de deux mois : plusieurs cas remarquables m'en ont démontré l'efficacité; on les trouvera au chapitre consacré à la fin de cet ouvrage

aux faits pratiques déduits de mon mode particulier de traitement.

§ II. HUMIDITÉ.

La maladie que nous venons de décrire consiste dans un défaut de sécrétion de l'huile animale que doit naturellement contenir le cheveu. Celle-ci lui est nécessairement opposée puisqu'elle a pour essence même l'excès de sécrétion de cette même huile et pour caractère notable une sorte d'empâtement, de collement des cheveux. C'est ce qu'on nomme communément l'*état gras des cheveux*.

Cette maladie est assez rare si, pour bien la constater, il faut attendre le moment où elle est arrivée à son summum d'intensité; mais elle nous semble plus commune que ne le disent généralement les auteurs si, s'en tenant à la définition qu'ils en donnent, ils la trouvent exprimée par tous les degrés qu'elle peut offrir, depuis le simple état gras dont nous rencontrons journellement des exemples dans la pratique, jusqu'au fait observé en Angleterre par le docteur Bracken, et que M. Boucheron a extrait d'un mémoire inséré dans la *Gazette médicale de Paris* de 1836 (page 492).

Ce fait remarquable a pour sujet une jeune fille de quinze ans d'une faible constitution, qui fut saisie d'une transpiration abondante après avoir été mouillée par la pluie. De

ses cheveux, ou du moins de la peau du crâne, s'écoulait un fluide de couleur jaune-paille, inodore, revenant périodiquement et s'échappant quelquefois avec la vitesse de la pluie. Elle fut guérie par le sulfate de quinine à l'intérieur, et extérieurement par des lotions faites avec une eau aiguisée par quelques gouttes d'acide sulfurique.

Cet état des cheveux affecte particulièrement les personnes replètes, à fibre molle, chez lesquelles les fonctions de la peau semblent très actives, c'est-à-dire très disposées aux sueurs abondantes. On le voit aussi survenir à la suite de l'usage des pommades ou autres préparations dans la confection desquelles entrent des substances dont l'énergie n'est pas proportionnée à la sensibilité du cuir chevelu et du bulbe pilaire.

C'est surtout sur l'emploi des moyens externes qu'il faut insister dans le traitement de cette affection. Deux indications se présentent alors à remplir : la première, c'est d'absorber le produit de la sécrétion dont les cheveux sont sans cesse humectés et qui, d'effet, devient à son tour cause aggravante de la maladie ; la deuxième, c'est d'atténuer la trop grande susceptibilité du bulbe.

Plusieurs poudres ont été employées pour répondre à la première de ces deux indications. L'amidon a été souvent mis en usage ; il a l'inconvénient de se dissoudre et de former avec la matière grasse dont les cheveux sont humectés un composé visqueux et collant d'une extrême malpropreté. La poudre d'iris a aussi été employée, mais

elle a une odeur enivrante et une action narcotique qui doivent la faire rejeter. Deux observations recueillies par M. le docteur Aumont et communiquées en 1825 à l'Académie royale de médecine (1), en ont suffisamment démontré le danger; il s'agit de deux jeunes filles qui ont été frappées de narcotisme pour avoir imprégné leurs cheveux de cette poudre. Le son est en définitive la substance qui réussit le mieux.

La seconde indication à remplir, qui devient la première par son importance, puisqu'elle est dirigée contre la cause, le principe du mal, consiste à modérer l'activité sécrétoire du bulbe et des glandes sudorifères qui l'avoisinent. L'eau de cologne (ou tout autre alcoolat) ajoutée à l'eau ordinaire en quantité assez faible pour ne pas avoir une action tonique trop marquée, peut dans quelques cas remplir cette indication; mais notre liqueur anti-alopécique *tempérante* nous réussit mieux. Aussi y avons-nous le plus ordinairement recours : elle dissout très bien la matière animale dont les cheveux se trouvent imprégnés, en même temps qu'elle modère l'activité de l'organe qui la fournit, et la ramène assez promptement à son type normal. Le fait suivant en est la preuve.

L'année dernière, un homme encore jeune, d'une assez bonne santé en apparence et qui n'a jamais éprouvé d'autres maladies bien graves que quelques rhumatismes, vint

(1) Voyez les Bulletins de cette Société savante pour 1825.

me trouver pour que je le débarrasse d'un suintement gras dont ses cheveux étaient constamment imprégnés. Je nétoyai d'abord sa tête au moyen d'une eau rendue très légèrement alcaline, qui, en se combinant avec la matière grasse des cheveux, faisait une espèce de savon ; puis je le fis lotioner avec mon eau anti-alopécique. Quinze jours de ce traitement, secondé par quelques moyens conseillés par le médecin ordinaire pour exciter la sécrétion tant du tube intestinal que des reins (purgatifs et diurétiques), suffirent pour remettre sa chevelure dans son état primitif.

Deux cas, absolument semblables, se sont présentés depuis à mon observation, et, traités de la même manière, ont donné les mêmes résultats. Un deux a même été combattu avec succès dans un temps beaucoup plus court ; la personne a pu s'administrer elle-même le traitement.

CHAPITRE III.

De la canitie ou décoloration des cheveux.

§ I. Description générale de la canitie.

Les cheveux perdent leur teinte naturelle et blanchissent de deux manières : par les progrès de l'âge ou d'une manière toute éventuelle. Le premier cas constitue la canitie sénile, le deuxième forme la canitie accidentelle. On en a encore une troisième espèce qu'on nomme

canitie contre-nature; c'est celle dont quelques enfants portent le germe en naissant. Cette dernière constitue l'albinisme dont nous n'avons point à nous occuper ici, puisque la blancheur des cheveux et de tout le système pileux n'y est que la conséquence d'un état général de l'économie, contre lequel tous les traitements possibles échoueraient nécessairement. Étudions la canitie suivant qu'elle survient par vieillesse, par débilitation générale, par cause locale, par cause morale.

Canitie par vieillesse.

Pour bien se rendre compte de la manière dont les cheveux blanchissent par les progrès de l'âge, il faut se rappeler que la couleur de tous les poils, naturelle ou accidentelle, tient uniquement aux qualités de l'huile animale qui les pénètre et leur est fournie par le bulbe. Or, on sait que par les progrès de l'âge, toutes les secrétions subissent un certain degré d'altération ; elles sont pour ainsi dire plus aqueuses, plus fluides, moins animalisées. L'état de la graisse, des muscles, des os, du cerveau même et des nerfs, chez les vieillards, suffit pour en donner la preuve.

Plus peut-être que les autres parties du corps, la peau subit les effets de cette espèce de décadence. Elle se ride, perd son ton, son éclat, et s'atrophie par degrés : ses secrétions doivent de toute nécessité participer de cet état; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que l'huile animale que les

bulbes pilaires tiraient de sa substance, devienne de moins en moins colorée, et qu'elle finisse par blanchir tout à fait avec les tiges qu'elle pénètre. Faisons cependant remarquer : 1_0 que la décoloration naturelle ou sénile des cheveux choisit de préférence pour débuter ceux qui recouvrent les tempes ; 2° qu'elle a le plus souvent lieu du sommet vers la base, c'est-à-dire du bout du cheveu vers la peau; 3° que l'épaisseur du cheveu ne diminue pas sensiblement. M. le docteur Boucheron dit même avoir remarqué que chez certains sujets les cheveux blancs étaient plus gros que les autres : ce que nous avons également observé, principalement sur des sujets chez lesquels la décoloration s'était faite sous l'influence d'une maladie capillaire, mais jamais quand elle survient progressivement et par les seuls progrès de l'âge; 4° enfin, que les cheveux blancs deviennent de moins en moins longs par la diminution de la force de secrétion du bulbe.

Il n'y a point d'époque fixe pour le moment où les cheveux commencent à blanchir : Le plus ordinairement ils grisonnent de trente-cinq à quarante ans. Quelquefois un peu plus tôt, mais heureusement assez souvent plus tard. Plusieurs auteurs prétendent (1) que les cheveux blanchissent plus tôt chez les femmes que chez les hommes. Je ne sais sur quoi ils se fondent, mais mon expérience m'a jusqu'ici prouvé le contraire : A quarante ans un

(1) *Dictionn. des sciences médicales*, tome IV.

homme est rarement sans quelque cheveux gris, tandis que je rencontre au contraire tous les jours des femmes ayant passé la quarantaine qui ont une chevelure magnifique et ayant conservé tout son éclat et sa couleur primitive.

Toutes les couleurs de cheveux ne blanchissent pas aussi vite. L'observation m'a démontré que ceux qui sont noirs, gros et secs y étaient plus sujets. On a objecté à ceux qui soutiennent cette opinion qu'ils s'en sont sans doute laissé imposer par une fausse apparence, parce qu'une quantité donnée de cheveux blancs sur la tête d'un brun, présentera une canitie plus apparente que ne le fera cette même quantité sur la tête d'un blond. Mais une fois que les cheveux blonds se laissent envahir, ils blanchissent très-vite, et, pour ainsi dire, à l'insu de tout le monde, parce que les cheveux blancs mêlés aux blonds ne font qu'en modifier et non pas en changer tout-à-fait la nuance, comme cela arrive pour les noirs.

Quant à la nuance des cheveux blancs, elle varie beaucoup. Tantôt elle est blanche comme la neige, d'autres fois elle est grisâtre, terreuse et terne. La première nuance se rattache ordinairement à une belle organisation et à une bonne santé.

Canitie par maladie générale.

On a vu assez souvent les cheveux blanchir après certaines fièvres graves; dans les longues convalescences;

dans le cours de la phthisie pulmonaire, sous l'influence des maladies syphilitiques, ou par l'usage du mercure; à la suite des excès sexuels, ou de l'abus des liqueurs alcooliques, etc. Ces maladies agissent évidemment en mettant la vitalité des bulbes dans des conditions analogues à celles qu'ils présentent chez les vieillards. On comprend par là comment les cheveux peuvent blanchir dans ces circonstances.

Les exemples d'individus sur qui les cheveux ont ainsi blanchi sont très nombreux. Un jeune homme âgé de vingt ans était traité à l'hôpital de Milan pour une affection tuberculeuse de la poitrine : vers les derniers temps de sa vie, ses cheveux, de noirs qu'ils étaient, avaient acquis un degré tellement prononcé de blancheur, qu'on allait le voir comme une curiosité. Sa peau était devenue blanche comme de la cire (1). Un autre dont parle Ludwig vit également ses cheveux et ses sourcils blanchir à la suite d'une petite vérole suivie d'une longue convalescence. Dans un autre cas, le même phénomène a lieu à la suite d'une fièvre ataxique (2).

Des exemples s'en rencontrent assez souvent chez des sujets naturellement faibles des deux sexes. Des exceptions nombreuses existent néanmoins à la règle précédente. J'ai

(1) *Opuscules choisis de Milan.*

(2) Arata, *Observ. anatom. et physiol. sur les poils*, 1816.

connu, dit M. le docteur Lagneau (1), un jeune officier de vingt-quatre ans, dont la chevelure était devenue entièrement blanche, sans qu'aucune cause physique ou morale apparente pût servir à expliquer ce phénomène; il paraissait robuste et bien portant.

Canitie par cause locale.

Les blessures, les ulcérations, les inflammations chroniques, les éruptions crouteuses entrent dans cette catégorie. Ajoutons-en un autre exemple plus remarquable encore que M. Villermé présenta à l'ancienne société de médecine de Paris :

Une demoiselle âgée de treize ans, qui n'avait jamais éprouvé que des douleurs de tête passagères, s'aperçut durant l'hiver de 1817 à 1818, que plusieurs endroits de sa tête se dépouillaient entièrement de leurs cheveux, et six mois après elle n'en avait pas un seul. Ce ne fut que dans les premiers jours de janvier que sa tête se couvrit d'une sorte de laine noire dans les endroits les premiers dénudés et de poils bruns partout ailleurs. La laine et les poils bruns devinrent blancs; puis il en tomba une partie après qu'ils furent parvenus à la longueur de trois à quatre pouces, et les autres changèrent de couleur plus ou moins près de leur pointe et devinrent châtains dans le reste de leur longueur vers la racine. C'était une chose

(1) *Dictionn. de médecine*, tome VI.

assez singulière que ces cheveux mi-partie blancs, mi-partie châtains (1).

Canitie par cause morale.

Tout le monde sait qu'il existe des exemples nombreux de décoloration presque subite des poils, et en particulier des cheveux à la suite d'un violent chagrin ou d'un grand effroi. On a vu des personnes condamnées à mort dont les cheveux ont blanchi subitement à la veille de leur exécution. Tel fut le chancelier Thomas Morus qui blanchit la nuit qui suivit sa condamnation ; tel fut l'infortuné Loiserolles qui a légué à la postérité un si bel exemple de l'amour paternel ; telle fut, dit-on, la reine Marie Antoinette, dont la chevelure avait totalement blanchi dans les derniers jours de sa captivité au temple. Un homme âgé de trente ans vit ses cheveux blanchir en peu de jours après la mort de sa femme (2) etc.

Les exemples d'individus dont les cheveux ont blanchi à la suite d'un grand effroi ne sont pas moins nombreux. Pechlin parle d'un jeune marin dont les cheveux devinrent blancs en quelques heures à l'occasion d'un danger affreux qu'il avait couru dans un naufrage. Un autre se trouva dans le même cas après avoir été poursuivi par des assassins (3). Cœlius dit qu'un homme qui cherchait à prendre

(1) *Dictionn. des sciences médicales*, article cité.

(2) *Mém. de la Soc. médic. d'émulation*, 2e année.

(3) Arata, ouvrage cité.

un nid d'éperviers dans un rocher, et dont la corde qui le tenait suspendu s'était inopinément rompue, éprouva une si grande frayeur que sa tête blanchit subitement. L'observation 26e de Borellus est celle d'un noble de Montpellier qui, ayant été emprisonné à Paris, eut une telle frayeur de la mort, à laquelle il croyait qu'on le condamnerait, qu'il devint totalement blanc dans l'espace d'une nuit, etc.

Je connais un employé de l'office central d'annonces, C. Martin et Panis, place de la Bourse, à qui les cheveux ont blanchi en une nuit, à la suite d'une grande frayeur.

La canitie qui se déclare après l'une des trois dernières causes que nous venons d'exposer, canitie à la suite de maladies, canitie par cause locale, canitie par cause morale, envahit rarement les cheveux d'une manière aussi régulière que celle qui est le résultat naturel des progrès de l'âge. Souvent même il n'y a qu'une partie des cheveux qui ont blanchi. Cullerier parle d'un de ses camarades de collége dont tous les cheveux d'une moitié de la tête étaient tout-à-fait blancs, les autres étant d'une autre couleur (1). M. Boucheron cite l'exemple d'un jeune homme habitant dans le passage du Grand-Cerf, qui se trouvait absolument dans le même cas. On trouve dans le recueil intitulé : *Éphémérides de la nature* (2) qu'un homme de la campagne avait, depuis son enfance, les cheveux et la barbe d'un côté jaunes et de l'autre côté tout blancs.

(1) Dictionnaire cité.

(2) Deuxième année, 2e décade.

Terminons ce qui a rapport à la canitie accidentelle en faisant remarquer que, bien qu'elle soit observée à toutes les époques de la vie, autres bien entendu que la vieillesse, elle se voit bien plus souvent après qu'avant la puberté. Elle se déclare tantôt subitement sur une grande partie de cheveux, tantôt lentement et par mèches successives. Il est bon d'observer aussi qu'elle se borne le plus souvent aux cheveux; mais il est bien rare que le grisonnement ait lieu sur les poils du tronc sans que ceux de la tête participent au même état. Il est fort rare du reste de rencontrer dans la canitie accidentelle le blanc de neige qu'on voit sur la tête de quelques vieillards.

§ II. TRAITEMENT DE LA CANITIE.

Les idées que nous venons d'exposer sur les causes qui font blanchir les cheveux, donnent aisément à comprendre que si la canitie peut être considérée comme méritant un traitement, ce ne peut être que quand elle est accidentelle ou bien que lorsqu'elle se déclare avant l'âge où on la voit ordinairement survenir. Et dans les cas même les moins défavorables, il est également aisé de concevoir que ce traitement doit être très variable quant aux moyens généraux; mais pour ce qui a rapport aux moyens locaux, qu'on est toujours disposé à employer dans tous les cas : ils se bornent à arracher les cheveux blancs ou à les teindre.

De l'épilation et de ses dangers.

Celui de ces moyens qui semble le plus naturel et par

lequel on commence pour ainsi dire instinctivement, c'est d'arracher soigneusement avec les doigts ou avec une pince les cheveux à mesure qu'ils grisonnent. Cette pratique, hâtons-nous de le dire, est la plus irrationnelle et la plus dangereuse de toutes. Celui qui l'emploie ne remédie à un mal que par un mal plus grand encore, puisque de blanc qu'il était, il travaille à se rendre chauve.

Il est en effet d'observation que les personnes qui se font épiler, non seulement se privent des cheveux qu'ils enlèvent, mais encore voient très promptement les blancs se multiplier à côté de ceux qu'elles viennent d'arracher. C'est que l'épilation ébranle les bulbes voisins, altère leur vitalité et hâte par conséquent leur dégénérescence. Ne sait-on pas que les Maquignons obtiennent, par l'arrachement répété de touffes de poils, des tâches blanches que l'on remarque au front de plusieurs chevaux, et qui en rehaussent le prix aux yeux des amateurs.

Pour se rendre un compte exact de ce phénomène, qui paraît singulier au premier abord, il faut se rappeler, comme nous l'avons dit en temps et lieux convenables, que les bulbes capillaires ne sont pas implantés par rangées régulières dans le cuir chevelu. Ils sont semés pèle-mèle, et leurs tiges ne sortent pas directement du bulbe en dehors : Elles parcourent horizontalement un certain espace de la peau avant de se porter au dehors; et l'on ne saurait mieux comparer un morceau de peau couverte de poils qu'à un terrain d'où sortent confusément des tiges d'oignons ou

de graminées, c'est-à-dire que le bulbe se trouve toujours à une certaine distance de l'axe du poil. C'est pour cette raison qu'il faut une certaine force pour arracher un cheveu avec son bulbe; et cela ne peut avoir lieu sans irriter plus ou moins la peau des bulbes adjacents. Aussi est-il certain qu'après une épilation un peu considérable, le cuir chevelu se gonfle, un mal de tête souvent assez fort se déclare, parfois même on a vu survenir des spasmes et des maux de nerfs.

Des divers moyens de teindre les cheveux, et de leurs dangers.

Après l'épilation, le moyen qu'on emploie le plus souvent, non pour remédier à la canitie, mais pour la dissimuler, c'est de teindre les cheveux. Cette pratique était connue et usitée des anciens, puisque Martial, le piquant Martial, l'avait déjà notée par un de ces traits heureux qui lui ont assuré le premier rang dans la poésie épigrammatique : *Tunc subito corvus, qui modo cygnus eras* (tu seras tout à coup corbeau, de cygne que tu étais naguère.) Mais, quels moyens les anciens employaient-ils à cet effet ? C'est ce que les auteurs ont oublié de nous transmettre.

Nous savons seulement que les Persans et les autres Musulmans de la secte d'Alï noircissent, non leurs cheveux, puisqu'ils ont pour la plupart la tête rasée, mais leur barbe, aussitôt qu'elle commence à blanchir ; ils se servent pour cela d'un mélange de graisse et de feuilles pilées d'un arbuste appelé *mendi* : des barbiers attachés aux

bains publics font l'application du topique après le bain. Au bout d'une heure la couleur noire est fixée ; on réitère l'application tous les huit ou dix jours. Une modification donnée à cette pommade sert à teindre les mains en rouge.

Forestus (1) prescrit le liniment suivant : vin rouge, une livre ; muriate de soude (sel de cuisine) un gros ; encre de cordonnier, deux gros ; mêlez, faites bouillir quelques minutes ; ajoutez oxide de cuivre, un gros ; faites encore bouillir un peu ; retirez le vase du feu et ajoutez-y quantité suffisante de noix de Galle ; donnez une consistance à peu près semblable à celle du miel. On se frotte les cheveux et la barbe avec cette composition ; on essuie au bout de quelque temps avec un linge chaud, puis on lave avec de l'eau commune.

Gruling (2) vante beaucoup une préparation composée d'une once de noix de Galle et d'une quantité suffisante d'huile. On fait cuire jusqu'à ce que les noix crèvent, et on y ajoute du sel gemme, du sel de cuisine et de la cire blanche, à la dose de deux gros chaque, un gros de girofle et trois gros d'alun : on fait cuire une seconde fois pendant un instant ; on laisse refroidir et on conserve dans un vase de verre placé à l'ombre.

Zimara (3) indique plusieurs préparations dont nous ne rapporterons que la suivante parce qu'elle contient des

(1) *Observations chirurgicales*, Leyde, 1590, in-8°.

(2) Observation quarante-huitième.

(3) Voyez son *Antrum magico-medicum*.

substances qui sont devenues la base de la plupart de celles qui sont usitées de nos jours : chaux vive, récente et encore en pierre, une livre; litharge jaune et plomb brûlé (oxidé) une once de chaque; dissolvez d'abord la chaux dans l'eau de fontaine, ajoutez ensuite la litharge et le plomb réduit en poudre très fine; mélangez pour faire un liniment d'une consistance convenable. Lavez les cheveux avec de l'eau commune avant d'y appliquer cette préparation ; couvrez ensuite la tête avec un linge; enlevez le lendemain matin la poussière qui s'est formée par la dessication de la préparation pendant la nuit. On en peut faire deux ou trois fois l'application si les cheveux ne sont pas suffisamment noirs.

Aujourd'hui le plomb fait la base de la plupart des préparations que le charlatanisme prône et que la crédulité accepte aveuglément pour teindre les cheveux. Une des plus usitées est la suivante : on prend une demi-livre de litharge, quatre onces de chaux et une demi-livre de blanc d'Espagne; on délaye le tout ensemble avec de l'eau ; le mélange fait, on y trempe des papillottes dans lesquelles on enveloppe les cheveux par petites mèches ; il suffit de les porter ainsi pendant trois ou quatre heures. La manière dont agit ce composé est facile à expliquer : la chaux enlève l'huile des cheveux, par conséquent les décolore; la partie de plomb se combine avec le soufre pour former un sulfure qui les colore en noir. La craie n'est employée que pour mitiger la chaux dont elle diminue la causticité.

Quelques personnes croient plus expéditif de se peigner avec un peigne de blomb, et de se laver, immédiatement après, la tête avec une infusion vineuse d'écorces de saule, de noyer, de sumac, de fèves, de cônes de cyprès, de grappes de lierres, etc., ou bien elles se frottent la tête avec de l'huile dans laquelle elles ont fait macérer des feuilles de viorne ; ou bien elles étendent avec un pinceau sur chaque mèche de cheveux, un mélange de blanc de céruse et de chaux éteinte dans les proportions d'une livre (500 grammes) de chaux, sur deux onces (60 grammes) de blanc de céruse.

Mais les préparations dont on fait le plus souvent usage depuis plusieurs années, non pas à cause de leur supériorité, mais à cause des éloges pompeux que de cupides spéculateurs leur donnent à grand frais, sont les eaux de *Perse*, d'*Egypte* et de *Chine*, connues aussi sous les noms d'eaux *blondes* et *noires*, qui ne sont en définitive que des solutions aqueuses de nitrate d'argent.

Pour se faire une juste idée du danger de l'emploi de ces diverses préparations, il faut savoir que la litharge et le blanc de céruse, qui sont la base des unes, et le nitrate d'argent auquel les autres doivent leurs propriétés, sont deux substances des plus dangereuses, deux poisons des plus violents. Les premiers ne sont en effet autre chose que du *peroxide* et du *carbonate* de *plomb*, et le nitrate d'argent n'est rien autre chose que la *pierre infernale*.

Or le plus simple raisonnement ne doit-il pas faire pré-

voir que ces deux substances ne peuvent être que d'un emploi éminemment dangereux, non-seulement sur les cheveux qu'elles dessèchent et *brûlent*, et sur le cuir chevelu qu'elles irritent violemment, mais encore sur toute l'économie, par l'absorption de leurs molécules vénéneuses. C'est ce qu'ont démontré les expériences des plus habiles chimistes, comme MM. Planche et Chevalier; c'est ce qu'ont observé les plus habiles médecins, tels que MM. Butini et Gaultier de Clanbry, qui ont cité plusieurs cas de migraines atroces, d'érysipèles, de fièvre cérébrale (1), qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'à l'emploi de ces substances; c'est ce qu'ont légalement établi plusieurs jugements rendus contre des individus qui en avaient conseillé l'usage. Ne sait-on pas que c'est à l'emploi d'une substance de cette nature qu'on a attribué tout récemment la mort d'une célèbre actrice qui a fait plus de quarante ans l'ornement de la scène française?

Enfin veut-on reconnaître par des procédés simples, pour ainsi dire à la portée de tout le monde, la présence du plomb et du nitrate d'argent dans les préparations conseillées pour teindre les cheveux? il suffit de traiter celles qui sont supposées contenir du plomb par l'acide sulphydrique, et celles qu'on croirait n'être qu'une dissolution de nitrate d'argent par la soude, la potasse ou la chaux pures. Les premières donnent un précipité *noir* qui est un

(1) Voyez l'ouvrage de M. Londe, déjà cité, p. 651, 3e edit.

sulfure de plomb, les secondes un précipité *vert olive*, etc. Si malgré ces conseils dictés par la prudence, on voulait passer outre, il est alors bon de savoir que les préparations dont il est ici question sont moins dangereuses employées au moyen de papillottes qu'on en a induites, et dans lesquelles on renferme les cheveux divisés par mèches, qu'employées en lotions qui leur permettent de toucher trop directement le cuir chevelu (1).

Des seuls moyens rationnels à opposer à la canitie avec chance de succès.

Mais, si l'enlèvement des cheveux blancs par l'épilation ne fait que hâter la décoloration de ceux qu'on laisse ; si, en les teignant par les procédés aujourd'hui connus, on conspire évidemment contre leur conservation, tout en s'exposant à une foule d'autres dangers ; si, enfin, en supposant qu'on trouvât un moyen de teinture exempt d'inconvénients, on ne remédierait que très imparfaitement au mal que l'on veut cacher, puisque les cheveux repoussant blancs à leur base trahissent bien vîte la supercherie, ne reste-t-il

(1) Nous ferons même observer que nous n'indiquons ce moyen que pour les personnes qui voudraient obstinément user des préparations que nous venons de signaler ; mais il est bon que l'on sache qu'on possède des moyens de teindre les cheveux exempts de dangers : nous en connaissons plusieurs qui sont dans ce cas, et dont nous sommes à même de conseiller l'emploi, bien que n'entrant pas dans notre spécialité.

donc aux personnes dont les cheveux ont blanchi avant l'âge aucun moyen à tenter aussi bien pour arrêter les progrès de la décoloration, qui est rarement complète d'une manière subite, que pour les ramener à leur nuance première?

Nous ne le pensons pas, et nous nous fondons pour cela sur plusieurs observations que possède la science de cheveux qui, blanchis à la suite ou dans le cours d'une maladie, ont cependant repris leur couleur naturelle. Nous n'en citerons qu'un exemple bien connu, c'est celui du docteur Chaumeton rapporté par M. le docteur Villermé (1). M. Boucheron admet également cette possibilité du retour des cheveux prématurément blanchis à leur première couleur, et il en donne pour preuve ce fait, que j'ai été à même de constater dans le cours de mes recherches, que les touffes blanches qui surviennent après les écorchures sur le dos des chevaux, reprennent leur couleur si on les coupe et si on graisse souvent ces endroits, de manière à donner à la peau sa tonicité primitive.

Donner de la tonicité à la peau que recouvrent les cheveux accidentellement blanchis, telle est en effet la seule indication qui ressort de la connaissance que nous avons acquise du véritable mode d'action des causes sous l'influence desquelles l'accident survient le plus ordinairement. Cette indication on peut la remplir au moyen de substances

(1) Dictionnaire et article cités.

dont l'action fortifiante a été mise hors de doute par l'expérience. Mais une question qui se présente tout d'abord, c'est de savoir si les cheveux doivent préalablement être rasés ou simplement coupés courts. Sans doute, en rasant les cheveux on aurait l'avantage de mettre plus directement la substance médicamenteuse en contact avec le bulbe pilaire; mais d'un autre côté ne s'exposerait-on pas plutôt à l'irriter qu'à le fortifier? C'est ce qu'on peut craindre quand on sait que les personnes qui coupent habituellement leur barbe la voient blanchir bien avant leurs cheveux.

Ainsi, appuyé de ce fait et fort de ma propre expérience, je me contente le plus ordinairement de faire couper les cheveux très courts. Quant à la substance que je choisis de préférence, je ne dissimule pas que les pommades dans lesquelles entrent les huiles essentielles de thim, de lavande, de rose, de romarin, ne puissent avoir de bons résultats ; mais je dois néanmoins déclarer qu'aucune ne m'a donné des effets aussi manifestes et aussi prompts qu'une pommade que je désignerai par la simple expression de pommade corroborante qui réunit au plus haut degré tous les avantages des substances que je viens d'examiner, employée surtout quand, la couleur des cheveux ayant déjà pris une teinte plus foncée, je juge convenable de les laisser croître. Je n'en donnerai pour preuves que les deux faits que contient à cet égard le recueil d'observations pratiques qui fait le dernier chapitre de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

De l'alopécie et de la calvitie, ou chute passagère et prolongée des cheveux.

On appelle *alopécie* la chute des poils ou des cheveux. Ce mot, tiré du grec, signifie renard par similitude avec l'épilation que cet animal éprouve, dit-on, tous les ans. Cette comparaison n'est pas rigoureusement exacte, d'abord parce que chez le renard, si l'alopécie a lieu, elle ne constitue pas une infirmité comme chez l'homme, ensuite c'est qu'on pourrait appliquer avec autant de raison la même considération au chien, au cheval et à une foule d'autres quadrupèdes qui perdent également leur poil soit naturellement soit par maladie.

Dans le langage de la science on est convenu de distinguer l'alopécie de la *calvitie*. Cette dernière désigne la chute permanente des cheveux, tandis que l'autre s'applique à leur chute temporaire. En conséquence de cette distinction, toute calvitie suppose la préexistence d'une ou de plusieurs alopécies, et l'on peut dire que la calvitie n'est qu'une des terminaisons de l'alopécie.

Pour simplifier les choses et donner à chacun de ces deux mots une signification exacte, nous pensons qu'il serait mieux de désigner sous l'expression générique d'alopécie la perte de la totalité des poils qui recouvrent notre corps, et de réserver, le mot de calvitie, suivant son véritable sens étymologique, pour désigner la seule perte des

cheveux. Chacune d'elles sera alors accidentelle ou permanente suivant qu'elle ne s'effectuera que passagèrement ou qu'elle sera durable et constituera ainsi une véritable perte. Partant de cette idée, dont il nous semble difficile de contester la justesse, nous allons faire l'histoire de la calvitie puisque c'est particulièrement des cheveux que nous avons à nous occuper ici.

§ I. ÉTUDE GÉNÉRALE DE LA CALVITIE.

De même que les cheveux peuvent blanchir par place ou sur toute la surface de la tête, de même ils peuvent tomber en ne dégarnissant que quelques parties du cuir chevelu ou bien le laisser complètement à nu. De là deux espèces de calvitie : partielle ou générale. La première peut même s'effectuer de deux manières ; tantôt en effet les cheveux abandonnent la tête par place circonscrite, tantôt au contraire, ils la quittent un peu partout, de manière à devenir plus rares, à n'être plus que clair-semés.

Quel que soit d'ailleurs le mode suivant lequel s'effectue la chute des cheveux, elle peut avoir lieu sous l'influence d'un grand nombre de causes, qu'on peut ramener aux trois principales : 1° les seuls progrès de l'*âge*, 2° le cours ou la convalescence d'une grave *maladie* ; 3° une maladie spécifique, locale ou générale comme les *dartres*, la *plique polonaise*, le *mal vénérien* ou son traitement. Etudions séparément chacune de ces causes.

Chute des cheveux par les seuls progrès de l'âge.

Il est difficile de dire à quel âge les cheveux peuvent tomber dans l'ordre naturel des choses. On voit en effet tous les jours des personnes dans la force de l'âge, même des jeunes gens, surtout du sexe masculin, qui sont en partie, ou même complètement chauves, tandis qu'il n'est pas rare de rencontrer des individus déjà fort avancés en âge, qui ont conservé tous leurs cheveux, le plus habituellement blancs, il est vrai, mais enfin ils les ont conservés.

On peut même se demander si l'âge seul suffit pour occasionner la perte des cheveux en l'absence de toute autre cause. Que la matière colorante que leur envoie le bulbe cesse de les pénétrer qu'ils perdent, comme toutes les autres parties de l'économie leur fermeté, leur éclat ; que le frottement continuel des corps avec lesquels ils sont journellement en contact les use ; mais qu'ils tombent complètement privés de vie, de la vie végétative qui leur est propre bien entendu, ceci est assez difficile à concevoir, et s'il en est ainsi, on peut se demander comment et pourquoi les ongles, qui ont avec les cheveux la plus grande analogie de structure, de développement et de mode de nourriture, n'abandonnent les doigts qu'à la dernière extrémité.

Ce n'est donc, à notre avis, qu'à une époque beaucoup plus avancée de l'existence qu'on ne le croit communément, que les cheveux doivent naturellement tomber par

les seuls progrès de l'âge. Quand il en est ainsi, ils ont toujours commencé par blanchir, se sont dégarnis d'une manière générale, et, au lieu de commencer à tomber, comme les cheveux qui blanchissent, par les régions temporales, c'est le plus ordinairement par le sommet de la tête que leur chûte s'effectue, pour gagner d'une manière insensible du centre à la circonférence, mais toujours plutôt d'arrière en avant qu'en sens opposé; c'est le contraire qu'on observe ordinairement chez les personnes qui sont devenues chauves avant l'âge, dont le front se dégarnit avant l'occiput. Enfin de même que les femmes jouissent du privilége de voir leurs cheveux blanchir moins vîte que les hommes, de même aussi elles ont en général l'avantage de les conserver plus longtemps.

Examinée à la loupe, la peau d'une tête qui se dégarnit naturellement de ses cheveux est tout-à-fait lisse, ne laisse entrevoir aucune saillie papuleuse, aucune pellicule furfuracée; elle n'est ni chaude ni douloureuse au toucher. Quand on observe au microscope un cheveu enlevé de cette même tête, on trouve que son extrémité n'est ni garnie de son bulbe, comme cela arriverait si la peau était moins sèche, ni cassé franchement au lieu où il touchait à la peau. Cette extrémité est filiforme et porte avec elle, sous forme d'enveloppe desséchée, les débris du petit canal membraneux qui l'accompagnait du follicule à la peau. Tout annonce, en un mot, une mortification de la tige pilaire par le dessèchement, l'atrophie de son bulbe nourricier.

Chute des cheveux par maladie grave, ou dans le cours d'une convalescence.

Rien n'est plus commun que de voir les cheveux tomber dans le cours d'une maladie grave, durant les longues convalescences, à la suite de pertes abondantes de sang, comme chez les femmes en couche, par le fait même d'excès vénériens, par des travaux trop forcés de cabinet, par des chagrins violents et prolongés.

Mais, de toutes les maladies qui entraînent le plus souvent la chute des cheveux, il n'en est pas de plus actives à cet égard que celles dans lesquelles le système nerveux est profondément attaqué, comme dans les fièvres nerveuses et typhoïdes, dans les fièvres cérébrales, les maladies mentales, les migraines prolongées, les névralgies de la face. La calvitie qui tient à cet ordre de causes s'observe à tous les âges, mais bien plus souvent après la puberté, et très rarement dans l'extrême jeunesse.

Dans tous ces cas les cheveux tombent par masses, par mèches plus ou moins grosses, au moindre attouchement du peigne, ou bien par le seul frottement de l'oreiller sur lequel la tête repose. Ils tombent, pour nous servir de l'expression d'un auteur moderne, comme les feuilles sèches des arbres alors qu'un léger souffle les agite. Vus au microscope et même à l'œil nu, on les trouve presque toujours dépourvus de leurs bulbes, et ces bulbes, quand on en trouve quelques-uns attachés aux cheveux, ne parais-

sent pas avoir subi l'atrophie que nous avons signalée pour les cheveux qui tombent par les progrès de l'âge.

La cause qui compromet la solidité des cheveux, dans diverses circonstances, ne borne pas toujours son action à la tête, mais on voit souvent les sourcils, les cils, la barbe, le poil des aisselles, etc., tomber également; de sorte que la totalité de la surface du corps reste dégarnie comme celle d'un oiseau à l'époque de la mue. Une chose qui caractérise encore assez bien cette chute des cheveux, c'est qu'au moment où elle s'effectue, le cuir chevelu est la plupart du temps très sensible, même à la pression de la plus légère coiffure, qu'on y éprouve assez souvent une légère démangeaison plus ou moins vive, que les mèches de cheveux renferment dans leur intérieur des pellicules desséchées. Cette condition ne se rencontrant pas chez les volatiles qui changent leurs plumes dans la mue (1), prouve bien que, chez l'homme, la calvitie dont nous nous occupons est le résultat d'une vitalité maladive du derme, et par conséquent des bulbes dans lesquels plonge l'extrémité des cheveux.

Chute des cheveux par une maladie spécifique.

Dartres. — Généralement parlant, on distingue sous le

(1) On cite quelques exemples de mue périodique chez l'homme. Le célèbre Leuwenhoech, que nous avons cité, rapporte qu'il éprouvait lui-même un semblable phénomène au printemps (*Collection physiologique*, 1681).

nom de dartres, certaines inflammations chroniques de la peau, caractérisées par la formation à la surface malade, d'une substance inorganique, lamelleuse, d'un blanc grisâtre, friable, plus ou moins épaisse et plus ou moins adhérente, nommée squamme.

Les auteurs reconnaissent un grand nombre de dartres: les unes sont sèches, les autres sont humides, suivant qu'elles laissent ou non suinter à leur surface une matière puriforme; elles sont stationnaires ou bien ont une tendance envahissante, suivant qu'elles restent fixées au lieu qui les a vues débuter, ou qu'elles tendent à gagner les parties voisines. Ces maladies peuvent être héréditaires, dans certains cas, contagieuses; elles reconnaissent souvent pour cause un virus vénérien, la gale repercutée, des affections rhumatismales ou laiteuses, le défaut de propreté, une nourriture trop excitante, l'abus des liqueurs alcooliques, les occupations trop sédentaires, les passions tristes.

N'ayant à nous occuper des dartres que sous le point de vue de la part qu'elles peuvent prendre à la chute des cheveux et de la barbe, nous dirons qu'il y en a surtout deux espèces qui ont ce funeste résultat: l'une qui a principalement son siége à la tête et qu'on désigne sous le nom vulgaire de teigne ou *porrigo*, l'autre qui envahit ordinairement les parties recouvertes par la barbe et qu'on appelle *mentagre* (1). Elles ont pour caractère commun ou

(1) La lèpre est aussi dans ce cas. Il est curieux de lire, sur les

lésions élémentaires communes le développement de pustules dans le tissu même de la peau.

Le porrigo présente un grand nombre de variétés, qu'on peut cependant réduire à deux principales (1), suivant que les pustules qui constituent l'essence même de la maladie sont isolées, discrètes et arrondies (favosa), ou bien qu'elles sont réunies en groupes et disposées de manière à former des plaques circulaires à la circonférence desquelles les pustules sont en plus grand nombre qu'au centre. Dans l'une comme dans l'autre de ces deux variétés, les pustules contiennent un liquide qui se concrète dès les premiers moments et forme une matière d'un jaune paille, présentant une dépression centrale. Au bout de quelques jours cette matière incessamment augmentée forme une croûte épaisse, calleuse, de plus en plus saillante.

Dès le début de cette maladie, dont le caractère contagieux est généralement admis, on observe que les cheveux qui recouvrent ces croûtes sont moins nombreux ; ils sont secs, laineux, il suffit d'un léger effort pour les arracher, ce qui prouve que les bulbes sont affectés dès le commencement. Les cheveux finissent par être entièrement détruits aux endroits qui étaient le siége des croûtes.

changements que présentent les cheveux et les poils dans cette maladie, le chapitre treizième du *Lévitique*, où ces changements sont indiqués avec une exactitude fort remarquable.

(3) Cazenave et Schedel, *Maladies de la peau*, page 276.

La plupart des médecins qui ont écrit sur les maladies de la peau placent le siége de cette affection, si commune dans l'enfance, dans le corps réticulaire. Mais les cheveux sont si directement envahis que Duncan a avancé qu'il était dans les bulbes mêmes; et, à la vérité, dans presque tous les cas, il est très facile d'enlever les cheveux, et avec eux le bulbe, sur les points où les pustules se sont développées, il semble comme implanté sur un corps mou. Ceci n'existe pas seulement quand la maladie est ancienne, mais on l'observe aussi sur les points où il se montre de nouvelles pustules. Si on examine avec la loupe le cheveu ainsi arraché, on remarque bien un léger gonflement, mais le renflement de sa base, par lequel il tient au derme, ne s'observe plus.

Il existe une autre forme de porrigo assez rare, qui survient sans cause connue, et que les médecins anglais ont décrite sous le nom de *porrigo decalvans* (teigne tonsurante). M. le docteur Gillette en a observé une épidémie il y a quelques années dans un collége de Paris (1). Voici comment en parle, après Wilan, Bateman qui en donne une description exacte :

Cette maladie, dit-il, est caractérisée par des plaques plus ou moins circulaires dépourvues complètement de cheveux et autour desquelles la chevelure est aussi touffue qu'à l'ordinaire. Les plaques s'élargissent graduellement et

(1) *Gazette médicale* de 1839, page 573.

deviennent confluentes. La calvitie qui en résulte peut durer plusieurs semaines ; quand les cheveux commencent à repousser ils sont moins résistants et de couleur plus claire ; chèz les personnes même, qui ont passé l'âge moyen, ils sont gris.

Nous ne dirons rien du traitement des dartres puisqu'elles ne sont pas propres au système pileux, et qu'elles n'entraînent la perte des cheveux que consécutivement ; nous ferons seulement observer que cette perte se réparera d'autant mieux que les dartres seront moins anciennes et mieux traitées.

(*Mentagre*). — La mentagre, qui tire son nom de sa prédilection pour le menton, est une affection de la peau caractérisée par l'éruption successive de pustules pointues disséminées sur le menton, les côtés de la face et la lèvre supérieure. Cette maladie, infiniment plus commune chez les hommes que chez les femmes, affecte de préférence l'âge adulte.

Il est rare qu'avant de se déclarer d'une manière franche, la mentagre n'ait pas été précédée, au moins pendant quelques mois, souvent pendant plusieurs années, par quelques petites éruptions partielles, passagères. Plus tard, ces éruptions deviennent plus abondantes, et alors seulement les malades y font attention. Presque toujours leur apparition est précédée de rougeur et de chaleur au menton avec un sentiment de tension douloureuse. Au bout de deux à quatre jours, les pustules sont parvenues à leur

état complet de maturité. Après cinq ou six jours, soit qu'elles aient percé naturellement, soit que le malade les ait crevées en se grattant à cause de la démangeaison qu'elles occasionnent, les pustules laissent échapper le pus qu'elles renferment. Cette matière se sèche ensuite et forme des croutes jaunâtres, tantôt isolées, tantôt agglomérées, percées de quelques poils et recouvrant même la barbe du malade d'un enduit limoneux. Plus tard ces croûtes tombent, et l'on voit surgir à leur place de nouvelles pustules.

La mentagre peut aussi avoir plusieurs éruptions successives pendant un mois et même pendant plusieurs années. Il n'est pas très certain que son siége soit directement dans les bulbes pileux, mais lorsque la maladie est bien caractérisée, il est bien évident que les bulbes participent à l'inflammation, car les poils de la barbe se détachent souvent avec une grande facilité. Quelquefois même, on trouve des espaces plus ou moins étendus où les poils manquent entièrement; mais le plus souvent ils reparaissent plus tard, et, d'abord clairs et faibles, ils finissent par reprendre leur couleur et leur épaisseur ordinaires; ce qu'ils font d'autant plus vite et plus sûrement que le principe dartreux étant combattu avant que les bulbes pilaires aient été détruits par l'ulcération, ce dont nous n'avons point à nous occuper ici, on fait plus promptement usage des moyens que nous allons indiquer en parlant du traitement de la canitie.

(*Affection syphilitique*). — C'est sous le nom d'alopécie

syphilitique qu'on désigne communément cet accident. On pourrait cependant comprendre sous la même dénomination la canitie qui dépend de l'incontinence, mais on a fait de cette dernière une cause à part qui, n'agissant guère autrement que les diverses maladies du système nerveux, ne mérite pas une description particulière.

Il en est de l'alopécie syphilitique comme de plusieurs autres symptômes de la maladie à laquelle elle tient ; elle ne s'est montrée que longtemps après l'invasion de cette maladie. L'époque en paraît fixée à l'an 1538, parce que les auteurs qui en ont parlé dans ce temps ont annoncé que la chute des poils était un symptôme récent, et parce que les auteurs précédents n'en ont fait aucune mention. Les médecins avaient cru remarquer que les pustules étaient moins fréquentes lorsque les cheveux commençaient à tomber. Il paraîtrait que le virus, au lieu d'attaquer le tissu de la peau plus ou moins profondément, s'était fixé sur les bulbes des cheveux, les avait désorganisés, et avait ainsi intercepté leur nourriture.

Bientôt cette espèce de calvitie devint plus commune. Ce qui paraît être très extraordinaire à tout le monde, dit Fracastor (1), c'est la chute des cheveux et des autres poils, qui donne un aspect ridicule à ceux qui en sont attaqués, les uns étant chauves, les autres sans barbe, ceux-ci étant privés de leurs sourcils. Un symptôme fréquent, ajoute

(1) Voyez ses Œuvres, imprimées à Venise en 1540, in-4°.

Fallope (1), est la chute des poils. Lorsque cet accident vint frapper l'attention des médecins, on crut d'abord qu'il était produit par les traitements et notamment par le mercure ; mais quand on eut examiné soigneusement et sans préjugé sa naissance et son développement, on eut bientôt la certitude qu'il était l'effet du virus lui-même, puisqu'il se montrait presque constamment chez ceux qui n'avaient point encore fait usage de médicaments antisyphilitiques.

La calvitie syphilitique, qui fut si fréquente pendant la dernière moitié du seizième siècle et le commencement du dix-septième, a diminué peu à peu et se trouve depuis longtemps un des symptômes les plus rares de la syphilis.

Cullerier, l'ancien chirurgien en chef de l'hospice du Midi, déclare n'avoir guère rencontré dans le cours de sa longue pratique que trois ou quatre cas d'alopécie générale de cette nature et qu'une soixantaine d'alopécie partielle. Il est bien évident que tant que l'économie est sous l'influence dn vice syphilitique qui a occasionné la perte des cheveux, c'est à le détruire que doit d'abord tendre tout traitement ; mais une fois cette indication remplie, on doit avoir recours aux moyens directs dont nous allons bientôt nous occuper, puisque notre but est particulièrement d'en faire ressortir les bons effets.

(*Plique polonaise*). — On donne ce nom à une maladie ou à un phénomène particulier qui se passe dans le système

(1) Voyez ses Œuvres, également impri. à Venise en 1561, in-8°.

capillaire, et qui consiste en une sorte de feutrage des cheveux qui deviennent en même temps très sensibles à leurs racines et sont ordinairement imprégnés d'une humeur visqueuse et fétide. Elle s'observe surtout en Pologne, de là son nom.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la nature et les caractères de ce phénomène. Les uns l'ont considéré comme une maladie réelle existant par elle-même; les autres ont cru que c'était un pur accident borné à la chevelure et produit par la malpropreté, la négligence des cheveux et quelques pratiques superstitieuses.

Cette dernière opinion, émise et soutenue par plusieurs médecins français (1) qui, dans les guerres de l'empire, avaient eu occasion d'étudier la plique sur les lieux mêmes où elle est très commune, mais qui n'avaient pas pu l'observer dans son essence, est aujourd'hui généralement abandonnée. On s'accorde à voir dans la plique le résultat d'une maladie propre du bulbe capillaire qui, exalté dans sa vitalité, secrète en trop grande abondance l'humeur qu'il est chargé d'envoyer aux cheveux et qui, forçant l'enveloppe extérieure de ces derniers, se répand dans leur masse et les tient agglutinés.

Les raisonnements sur lesquels on fonde cette opinion sont les suivants : la plique se développe avec des signes non équivoques de sensibilité exaltée du cuir chevelu ; elle

(1) Gasc, *Prix de la Société de médecine de Paris*, 1817.

débute toujours par la racine des cheveux ; elle attaque les courts aussi bien que les longs ; leur volume est visiblement augmenté ; leur section laisse presque toujours écouler un liquide qui tient par sa couleur de celle de la chevelure ; elle s'est fait observer sur des personnes qui soignaient cette dernière. Ceci ne prouve pas que les cheveux ne peuvent pas se mêler au point de former des masses irrégulières, huileuses et sous lesquelles le cuir chevelu est douloureux ; mais ici le mal a débuté par la partie libre des cheveux et coïncide toujours avec le peu de soin qu'on a eu. C'est ce qui arrive à plusieurs femmes qui, peignant leurs cheveux plusieurs jours avant leurs couches et ne pouvant les démêler que longtemps après, les trouvent formant une masse inextricable qui les oblige souvent à les couper. De là la distinction de la plique en *vraie* et en *fausse*.

Dans cette dernière il n'y a jamais que les cheveux d'attaqués et, sauf quelques accidents consécutifs de peu d'importance, tout se borne à un entrelacement inextricable, à un véritable feutrage des cheveux. Dans la vraie plique, la maladie débute bien par les bulbes, mais toutes les autres parties du système pileux peuvent être envahies et avec elles les ongles. Les cheveux accolés par l'humeur qu'ils sécrètent, affectent souvent les formes les plus bizarres : tantôt, en effet, il se réunissent en une seule queue dont la longueur peut devenir extraordinaire ; tantôt ils forment une masse compacte qui recouvre la tête comme d'une espèce

de mitre ; on en a vu s'étendre sur les épaules de manière à faire une espèce de manteau; d'autres fois les cheveux se séparent en faisceaux, se roulent en cordes, en spirales, de sorte que la tête paraît environnée d'un amas de couleuvres effrayantes qui rappelle l'existence fabuleuse des Gorgones.

Quelles que soient la nature et la véritable cause de la plique, fort heureusement excessivement rare dans nos pays, il est important de la combattre dès son début; d'abord parce que le trouble qui en résulte dans les fonctions du cuir chevelu et peut-être la persistance des causes qui l'ont occasionnée, déterminent quelquefois des accidents généraux assez graves : ainsi le visage pâlit, le corps s'amaigrit, s'infiltre quelquefois ; les glandes s'engorgent, des frissons vers le soir et des sueurs nocturnes achèvent d'épuiser le malade. Les autres raisons qui commandent de la combattre dès son début, c'est que plus tard sa suppression trop brusque peut avoir des dangers; ensuite c'est que les bulbes pilaires peuvent passer d'un excès à un défaut absolu de vitalité et, de là, la perte totale de la chevelure.

Notre intention, comme on le pense bien, n'est pas de passer en revue les médications diverses qui ont été proposées pour remplir les différentes vues hypothétiques des auteurs; nous ne dirons que quelques mots des moyens avoués par la saine raison, et non de ceux dirigés contre le vice particulier auquel on a souvent attribué cette mala-

die, et dont on ne saurait admettre aujourd'hui l'existence.

Si la tête est très douloureuse, que le suintement soit très abondant, on se bornera à des lotions émollientes et détersives ; mais le moyen unique de débarrasser le malade, c'est de couper les cheveux pliqués. Toutefois il faut le faire avec prudence pour ne pas supprimer trop brusquement la sécrétion dont le cuir chevelu est le siége : on coupe les cheveux par portions, et quand on débarrasse la tête d'un seul trait, il faut la tenir chaudement, surveiller la nouvelle pousse des cheveux et prévenir ainsi leur nouvel entrelacement. La prudence exige aussi qu'on emploie en même temps un traitement général (purgatifs et dépuratifs); ce dont nous n'avons pas plus besoin de nous occuper que du traitement des dartres et en général de toutes les maladies qui peuvent déterminer la calvitie : cette dernière ayant été le seul et unique but de nos recherches. Quant aux moyens de prévenir la plique, si nous avions à en parler, nous les résumerions en ces quelques mots, qui sont naturellement tracés par l'étude de ses causes : Tenir la chevelure plus courte, ne pas porter de coiffure trop lourde et trop chaude, faire usage chaque jour du peigne et de la brosse, des bains et des lotions répétées, etc. ; suivre en un mot les conseils que nous avons donnés dans le chapitre que nous avons consacré à l'entretien de la chevelure.

§ II. TRAITEMENT DE LA CALVITIE.

Si on a lu avec quelque attention ce que nous avons dit du véritable mode d'agir des causes sous l'influence desquelles la chute des cheveux peut s'effectuer, on a pu voir qu'excepté sur les points du cuir chevelu qui avaient été sillonnés par des ulcérations ou des plaies profondes, les bulbes existaient partout où la tête avait été couverte de cheveux.

Chez les vieillards, ou pour mieux dire quand leur chute a eu lieu par les seuls progrès de l'âge, ce qui arrive infiniment plus tard qu'on ne le pense généralement, on trouve ces bulbes à l'état d'atrophie, pour ainsi dire desséchés, sans canal membraneux aboutissant à la peau; mais enfin ils existent encore, et quand l'œil nu ne suffit pas pour les faire découvrir, une loupe ordinaire révèle bien vite leur existence. Dans la plupart des autres cas, au contraire, on les rencontre dans leur intégrité, munis de leur canal membraneux, dont les parois accolées forment une espèce de petit cordon qui simule assez bien un débris de cheveux : il ne sont frappés que dans leur vitalité, et ont cessé de fournir la matière nécessaire à la nourriture du cheveu qu'ils avaient produit.

Les anciens anatomistes avaient bien le pressentiment de ce fait; quelques-uns même l'avaient signalé en termes assez précis; mais notre illustre Bichat l'a mis hors de toute contestation à l'occasion de la dissection minutieuse qu'il

a eu occasion de faire du cuir chevelu d'un individu complètement chauve, et sur lequel il trouva non-seulement les bulbes parfaitement intacts, mais encore leurs gaînes membraneuses qui laissaient sortir de leur cavité le bout des cheveux prêts à soulever l'épiderme (1). Nous avons eu nous-même plusieurs fois occasion de vérifier ce fait, que plusieurs anatomistes modernes ont d'ailleurs suffisamment constaté.

Ce premier point étant définitivement acquis, il en résulte qu'on peut déjà soutenir en théorie la possibilité de la reproduction des cheveux dans la généralité des cas de calvitie ; et ce que la théorie démontre, l'expérience journalière le prouve. Nous pourrions invoquer à cet égard les faits aussi authentiques que nombreux que nous avons réunis à la fin de ce Mémoire dont ils forment le dernier chapitre. Comme ils déposent trop directement en faveur de notre opinion pour ne pas avoir besoin d'être corroborés par des faits empruntés à la science et dépourvus de toute apparence d'intérêt personnel, nous en citons d'autres; or on trouve dans le dictionnaire de médecine le dernier publié (2) le fait suivant :

Un homme, âgé de cinquante ans, est entré dans un dispensaire de Londres pour être traité de la grippe. Vingt

(1) Voyez son *Anatomie descriptive*.

(2) *Dictionnaire des dictionnaires* du Dr Fabre, tome I. Le fait est emprunté à la *Gazette médicale de Londres* de l'année 1837.

ans auparavant, il avait eu une alopécie générale. L'épilation s'était d'abord déclarée sur quelques points du menton et avait été précédée de taches blanches sur la peau de ces endroits; elles se multiplièrent; la barbe, les sourcils, les cils, les cheveux, et tous les autres poils tombèrent. Les cheveux disparurent par mèches ou flocons, de deux côtés de la tête d'abord, puis de toute la calotte cranienne; de sorte que pendant huit ou neuf mois on ne vit pas un seul poil sur son corps. Il se fit recevoir dans le temps à l'hôpital Saint-Barthélemy où les circonstances de sa maladie se trouvent consignées dans les registres. Le malade ne savait assigner d'autre cause à son alopécie que des pertes sanguines abondantes et souvent répétées par l'anus. Ces pertes duraient depuis dix-huit ans avant la déclaration de l'épilation qui avait eu lieu en 1811. Trois années plus tard cet état était devenu tellement grave, que le malade a été obligé d'aller à la campagne où il s'est assez bien rétabli en peu de temps.

Six mois après *les cheveux ont repoussé*, mais, au lieu d'être noirs comme auparavant, ils étaient gris. La repullulation a commencé au-dessus des oreilles, puis à la région occipitale. Le sommet de la tête est resté chauve pendant longtemps, mais *il a fini par se garnir à son tour*. Les poils du reste du corps ont *également repoussé,* mais plus rares et plus faibles que dans l'état naturel.... Aujourd'hui (1836), sa tête est suffisamment garnie de cheveux grisâtres; le sommet en est complètement couvert; on ob-

serve seulement à l'occiput quelques endroits sur lesquels les cheveux sont très fins, mous et blancs; la barbe est restée très faible et grise.

On trouve dans les mémoires de l'académie des sciences (1) un fait infiniment plus concluant encore, que voici : Un homme, à la suite d'une diarrhée prolongée, commença à perdre les cheveux, puis les sourcils, les poils de la barbe et enfin les poils de tout le corps. En *repoussant*, les cheveux sont devenus *plus épais et plus beaux* qu'avant leur chute, tandis que les poils de la barbe au contraire sont restés plus faibles et plus rares.

Voici un troisième fait (2) : En 1825, un homme, âgé de 55 ans, perdit dans l'espace d'un mois tous les poils du corps. Les cheveux, la barbe, les cils et les sourcils tombèrent les uns après les autres. Il resta dans cet état d'épilation jusqu'en 1828. A cette époque, il fut saisi de pneumonie intense, pour laquelle il dut être saigné, mis à la diète, etc. Chose très remarquable : aussitôt entré en convalescence, cet homme vit ses cheveux reparaître, d'abord faibles, puis *épais* et *beaux* comme auparavant.

A l'occasion de l'épidémie de porrigo tonsurant (*decalvans*), que M. le docteur Gillette a eu occasion d'observer dans un collége de Paris, et dont nous avons parlé dans l'histoire générale de la calvitie, ce médecin, tout en re-

(1) Le médecin qui a consigné ce fait est Lemery.

(2) *Journal des progrès et des institutions en médecine*, t. XXIV.

connaissant que c'est une maladie qui ne cède que lentement, déclare cependant que les cheveux ont repoussé à plusieurs malades. Voici en effet comment il s'exprime (1): « on a cependant longtemps fait frotter les places malades avec une pommade soufrée; ces onctions n'ont produit aucun résultat. Chez l'un, on s'est abstenu de tout traitement et les cheveux ont repoussé au bout de trois semaines, plus rares et plus soyeux, mais sans avoir changé de couleur, etc. »

Enfin on a pu voir, il y a quelques années, dans les foires et les fêtes des environs de Paris, un homme jeune encore, non-seulement dépouillé complètement de cheveux, mais dans l'état le plus complet d'alopécie, qui se puisse faire remarquer. Il se donnait comme étant né sans poils; mais, bien qu'il ne fît rien pour cela, au contraire, ses cheveux, sa barbe et ses sourcils finirent par repousser, et le forcèrent à renoncer à sa singulière spéculation.

Nous bornons-là ces citations, que nous aurions pu multiplier à l'infini; elles suffisent pour mettre hors de doute ce fait important, à savoir que non-seulement des cheveux peuvent repousser sur des têtes complètement dégarnies, mais encore qu'une chevelure perdue peut, par les seuls efforts de la nature, quand elle n'est pas tombée par le fait d'un âge avancé, reprendre sa force et sa vigueur premières, quelle qu'elle ait été. N'est-il donc pas

(1) Journal et page cités.

dès lors évident que ce que la nature fait quelquefois d'elle-même, l'art peut le faire.

Dans le cas qui nous occupe, on doit avoir d'autant plus d'espoir de réussir que la maladie ou la cause quelconque sous l'influence de laquelle ont tombé les cheveux a complètement cessé, que le sujet est plus jeune et d'une bonne santé, que l'accident est moins ancien, enfin que l'alopécie s'est répétée moins souvent si elle a déjà eu lieu plusieurs fois. Enfin il est aussi d'observation que les cheveux repoussent moins vite dans les endroits où ils sont naturellement plus sujets à tomber qu'ailleurs ; par exemple, dans les endroits que presse habituellement la coiffure ; dans les parties où la peau est plus rapprochée des os : ainsi les tempes, le voisinage des oreilles, la nuque surtout peuvent déjà être très dégarnis quand le reste de la tête ne l'est pas encore.

Si, de ces généralités, nous passons au traitement en lui-même, nous devons d'abord reconnaître que la perte des cheveux a de tout temps été regardée comme une incommodité si désagréable, véritable infirmité dans quelques cas, qu'on a cherché depuis longtemps à la combattre. Les moyens conseillés à cet effet par les anciens se ressentent nécessairement de l'ignorance où la plupart d'entre eux étaient du véritable état anatomique et physiologique dans lequel se trouve la tête des personnes qui ont perdu leurs cheveux ; ils se ressentent aussi de la tendance des esprits, vers ces temps reculés, à donner d'au-

tant plus de poids et de crédit aux médicaments, qu'ils étaient plus compliqués et plus bizarrement composés.

C'est ainsi qu'Alphonse Ferri (1), après avoir conseillé de laver la tête avec une décoction de séné, de romarin et de fenugrec, d'huile de myrte ou de sésame, en vient à l'huile de serpent, à la graisse de taupe, etc. Gabr. Fallope (2) a formulé un traitement qui consiste dans l'usage des stimulants généraux, comme la pyrèthre, le staphisaigre, le poivre, le girofle; dans des lotions faites avec des décoctions de plantes aromatiques et astringentes; dans des onctions avec du savon blanc, avec de l'huile d'amandes douces, dans laquelle on a fait bouillir pendant longtemps et à différentes fois l'euphorbe, la féruse et le girofle. Musa Brassavote fait l'énumération d'une quantité variée de médicaments, comme excitants et purgatifs à l'intérieur, lotions fortifiantes et onctions pour les parties dépourvues de cheveux. Parmi les graisses, il indique celle d'ours; il dit aussi avoir opéré des cures merveilleuses en faisant des applications de savon noir, de moutarde et même de cantharides.

Ces moyens et une foule d'autres qu'on trouve indiqués dans les anciens traités généraux de pharmacie, n'ont jamais eu que des effets passagers, des résultats accidentels, qu'on eût sans doute obtenus par tout autre traite-

(1) *De sclopet. vulneribus*, etc., Lyon, 1553, in-4°.

(2) Voyez ses Œuvres déjà citées.

ment, et peut-être même par les seules forces de la nature. Nous ne disons pas pour cela que dans le nombre des substances que nous venons de mentionner, il ne s'en trouve pas qui puissent être utilisées avec avantage, puisque quelques-unes d'entre elles entrent, tantôt comme bases, tantôt comme accessoires des préparations auxquelles nous devons nos succès; nous soutenons seulement qu'aucune règle, aucun principe ne présidant à leur confection et à leur application, ils ne peuvent avoir que des succès éphémères, et, partant, ne doivent inspirer aucune confiance.

Aujourd'hui, qu'on attache avec raison plus d'importance que jamais aux avantages d'une belle chevelure, les moyens supposés capables de garnir les têtes chauves sont devenus pour plusieurs individus une base de spéculation. Mais la plupart, n'ayant d'autre but que de frapper l'imagination des personnes auxquelles ils s'adressent, se sont contentés de donner à leurs moyens des noms bizarres et ridicules, les font pompeusement annoncer dans les journaux, et exploitent ainsi la crédulité publique jusqu'à ce qu'une trop triste expérience ait dissipé toutes les illusions, et qu'un autre industriel plus adroit ait su les détrôner. De là la pommade du lion, celle du chameau, la graisse d'ours(1), l'huile de Macassar, la crême d'Alibour, l'huile philocome, etc., dont les effets, suivant la judicieuse remarque

(1) Préconisées probablement par cette singulière raison que ces trois animaux ayant de longs poils, leur graisse doit en contenir le germe et le transmettre aux personnes qui en font usage. *Risum teneatis !*

d'un plaisant critique, ont été bien plus favorables aux fabricants de perruques auxquels elles ont fourni du travail, qu'aux personnes privées de cheveux, dont elles ont rendu la calvitie incurable.

Laissons donc de côté ces prétendus *régénérateurs* de la chevelure, et une foule d'autres non moins ridicules, enfantés par le charlatanisme et acceptés par une aveugle crédulité, et traçons les règles suivant lesquelles doivent être employés les moyens rationnels que nous proposons et qui méritent seuls ce nom de régénérateurs.

Traitement préparatoire.

Ce premier temps du traitement de la calvitie a pour but de préparer le cuir chevelu, ou toute autre partie habituellement couverte de poils et qui s'en trouve accidentellement dépourvue, comme la place qu'occupe la barbe (chez l'homme), l'arcade sourcilière, etc., de préparer le cuir chevelu, disons-nous, à recevoir dans les meilleures conditions possibles les substances qui doivent changer son mode de vitalité.

Or, faut-il se contenter d'appliquer tout simplement ces substances sur les parties dénudées, ou bien faut-il les dépouiller complètement du peu de cheveux ou des fragments de cheveux qui pourraient encore les recouvrir? Nul doute que cette dernière pratique ne soit la préférable, parce qu'elle facilite les applications et permet d'attaquer le mal plus directement en le mettant pour ainsi dire à découvert.

Mais alors est-il mieux de raser tout-à-fait les cheveux, ou bien faut-il se contenter de les couper très courts avec les ciseaux? C'est une question sur laquelle on n'est pas tout-à-fait d'accord, les uns craignant que le bulbe ne soit encore irrité par le passage du rasoir ; les autres, au contraire, trouvant dans cette action même du rasoir une stimulation nécessaire pour réveiller la vitalité de cette partie.

Voici ce que disent les personnes qui blâment l'usage dans lequel on est de raser, et même de raser souvent les têtes chauves qu'on veut regarnir de leurs cheveux : « Quels sont les effets de la coupe des cheveux? elle augmente la vitalité du bulbe et surexcite légèrement la peau de la tête; elle fait pousser plus vite les cheveux... mais si cette coupe est souvent réitérée, si les cheveux sont coupés très près du bulbe, par exemple s'ils sont rasés, alors les effets sont autrement marqués. »

« Si la coupe est souvent réitérée chez un enfant, dans le but, comme on le dit, de lui faire épaissir les cheveux (ou chez un adulte de les faire pousser quand il n'en a pas), elle augmente l'appel des fluides vers la tête et favorise le développement de ces affections variées que le vulgaire croit important d'entretenir par des coiffures chaudes pour débarrasser l'enfant de prétendues humeurs malfaisantes. Cet accroissement exagéré de la vitalité de la tête, s'il persiste longtemps, a toujours l'inconvénient d'amener la chute prématurée des cheveux, quand il ne cause pas d'accidents plus graves... Ce n'est jamais, en effet, dans l'état de santé

et de vigueur, la faiblesse ou l'atonie du bulbe qui détermine la chute des cheveux : cette cause peut tout au plus être admise dans l'état de maladie; mais alors les cheveux repoussent toujours quand la maladie est terminée et que la nutrition a repris son activité.

« Au contraire, les phénomènes qui accompagnent la chute des cheveux chez l'homme en santé, comme la démangeaison de la tête, les petites écailles blanches répandues dans la chevelure, etc., caractérisent tous un excès de vitalité maladive. Or, je le demande maintenant, de tous les moyens, le plus certain pour faire tomber les cheveux n'est-il pas celui qui accroît encore l'irritation du bulbe, celui que l'on conseille généralement, n'est-il pas enfin la coupe réitérée des cheveux par le rasoir? Aussi c'est précisément parce qu'on emploie toujours ce moyen ou d'autres analogues, comme des lotions stimulantes, qu'il est extrêmement rare que l'individu qui, en pleine santé, perd ses cheveux les recouvre jamais (1). »

Cette opinion, qui fait toujours dépendre la chute prématurée des cheveux d'un excès de vitalité du bulbe, émise à une époque où la doctrine de Broussais prévalant faisait regarder toutes les maladies comme le résultat d'une irritation, n'est guère soutenable aujourd'hui. La plus légère observation, en effet, démontre que les cheveux tombant le plus souvent au milieu des circonstances qui dénotent

(1) Ch. Londe, ouvrage cité, 3e édit., pages 641 et suiv.

une débilitation générale (accidentelle ou permanente) de toute l'économie, c'est bien plutôt à un défaut qu'à un excès de vitalité de leurs bulbes qu'il faut attribuer leur chute. Aussi est-on parfaitement d'accord aujourd'hui sur la nécessité dans la plupart des cas, de raser fréquemment la tête des personnes dont on veut faire épaissir la chevelure.

Il résulte de cette pratique deux avantages : le premier, c'est que la racine peut être maintenue en vigueur avec une quantité de sucs nourriciers qui eût été insuffisante pour nourrir un cheveu plus long ; le second avantage se trouve dans la section répétée de petits poils qui par là acquièrent le volume et la consistance des poils ordinaires. Confirmons ceci par une comparaison : si un arbre languit, si le sommet et les branches sont privés de vie, on le coupe plus ou moins près de sa racine ; en termes de jardinage, on le recèpe, et il repousse des rejetons vigoureux. Si on a un jeune semis, on le recèpe plusieurs fois pour que les racines prennent de la force en conservant pour elles toute la sève, et pour qu'elles poussent ensuite une tige ferme et bien nourrie. Un jardinier qui faucherait un gazon plusieurs fois l'année dans l'espoir de le rendre plus fort et plus touffu, et auquel on voudrait faire croire qu'il conspire ainsi la perte de ce gazon parce qu'il en irrite les racines, ne le croirait assurément pas, parce qu'il aurait pour lui son expérience journalière.

Nous sommes loin toutefois de prétendre qu'il n'y ait pas des cas dans lesquels on doive craindre d'irriter les

bulbes par le passage trop souvent répété du rasoir ; aussi avons-nous établi deux ordres de causes pour la chute des cheveux, qui tombent tantôt par excès, tantôt par défaut de vitalité du bulbe. Mais nous soutenons que ce dernier est de beaucoup le plus fréquent, et nous en concluons naturellement que dans le traitement de la calvitie on a infiniment plus souvent à *réveiller* qu'à *calmer* le bulbe capillaire.

Aussi, bien que je commence ordinairement mon traitement par l'usage des lotions d'eau chaude ou d'huile d'amandes douces, surtout lorsque la personne est entièrement chauve, je n'en ai pas moins adopté comme règle générale, s'il reste sur la tête plus ou moins de eheveux, de les faire raser avant d'employer les moyens que je vais indiquer. Cette tonsure s'étendra aussi bas que l'affaiblissement des cheveux l'indiquera, répétée plus ou moins souvent, suivant les circonstances particulières de la calvitie.

Traitement effectif.

Une fois la tête dépouillée, par le rasoir, du peu de eheveux qui pourraient encore la garnir çà et là, et de toutes les éeailles furfuracées qui résultent du simple dessèehement de la transpiration dont le cuir ehevelu est toujours le siége, précaution que je renouvelle très souvent, je procède au traitement.

Quelles que soient les substances qui font la partie active

de ce traitement, les préparations qui les contiennent peuvent se présenter soit à l'état de graisse, soit à l'état oléagineux, soit enfin à l'état complètement fluide, c'est-à-dire que ce sont tantôt des pommades, tantôt des huiles, tantôt des liqueurs. Les pommades sont plus généralement usitées, parce que, se mettant plus directement en contact avec la peau, elles laissent moins facilement évaporer les substances médicamenteuses et autres qu'elles contiennent, et les retenant plus longtemps, rendent leur action plus certaine.

Ceci est incontestable ; aussi ne conçoit-on pas comment certains spéculateurs qui ont à faire prévaloir des liqueurs ou des eaux sur des pommades, ont pu dire de celles-ci, que rien n'est plus nuisible au développement des cheveux. Veut-on connaître les raisons sur lesquelles ils se fondent pour cela? Ces raisons sont en vérité si bizarres et trahissent une ignorance si absolue des plus simples notions de la physiologie, que nous ne pouvons résister au désir de les faire connaître.

« Ainsi donc, disent ces médicastres, plus on fera usage de pommade quelconque, plus on affaiblira la sève des cheveux, parce que, premièrement, on bouchera ainsi les pores du cuir chevelu, ce qui ne permettra plus à l'air de fonctionner convenablement et autant que cela nous est nécessaire (*sic*); et, secondement, parce que là où toute partie de notre corps cesse d'éprouver la régularité dans les fonctions de l'air (*sic*), il y a désordre dans ces parties; dérangement dans la transpiration, affaiblissement et sen-

sibilité dans les pores qui se bouchent peu à peu, etc... » Le fonctionnement de l'air, le désordre de la transpiration, l'affaiblissement et la sensibilité dans les pores! Quel bizarre assemblage de mots, quel vague d'expressions, quelle incohérence d'idées!

Profitons de cette occasion pour déclarer n'être également qu'un préjugé la préférence qu'on croit devoir accorder à la moelle de bœuf pour la préparation des pommades employées pour la chevelure. Cette substance, dépourvue de toute propriété spéciale, n'a d'autre avantage que de se liquifier aisément à la chaleur ; aussi tout autre corps de même nature peut-il très bien la remplacer.

Aussi persistons-nous à soutenir que les pommades sont toujours préférables aux eaux ou liqueurs, par cette raison surtout que, maintenant plus longtemps les substances dont elles sont chargées en contact avec le cuir chevelu, quand il est dénudé, et avec les cheveux quand ils commencent à pousser, elles en rendent l'action plus durable et plus certaine. N'est-ce pas toujours dans des corps gras que les médecins administrent toutes les substances qu'ils veulent faire pénétrer dans l'économie par absorption? Pourquoi ne les imiterions-nous pas? Contester ce fait, c'est soutenir une absurdité et pas autre chose.

Quoi qu'il en soit, il est toujours prudent de faire précéder l'emploi des pommades, de lotions faites avec une liqueur convenable, d'abord parce que les liqueurs débarrassent plus sûrement le cuir chevelu de toutes les pelli-

cules qui pourraient se trouver à sa surface ; ensuite parce que leur action, si elle n'est pas aussi continue, est du moins plus instantanée. Les huiles ne conviennent guère que pour les cheveux déjà assez longs et assez touffus, qu'il faut nourrir, pour employer une expression facile à saisir, et dont on a à entretenir le soyeux et la souplesse.

Quant à la composition des préparations aujourd'hui recommandées contre la chute des cheveux, elles sont la plupart si bizarres et si peu rationnelles que je me crois complètement dispensé de les faire connaître. Les deux seules qui aient un instant fixé l'attention des praticiens sont celles de Dupuytren et celles du docteur Schnéider.

La première est ainsi composée : poudre de cantharides, 1 gros (4 grammes), alcool, 1 once (32 grammes) ; faites macérer et filtrez ; prenez ensuite dix parties de cette teinture et neuf d'axonge ; mêlez à froid dans un mortier de marbre et faites une pommade.

La deuxième contient : suc de citron récemment exprimé, 1 gros (4 grammes), extrait de quinquina, 2 gros (8 grammes), moelle de bœuf, 2 onces (65 grammes), teinture de cantharides, 1 gros (4 grammes), huile de cèdre, 1 scrupule (1 gramme), huile de bergamotte, 10 gouttes ; on fait du tout une pommade.

Comme on le voit, la teinture des cantharides forme la substance véritablement active de ces deux pommades. Sans doute elles peuvent à cause de cela remplir le but dans certaines circonstances ; mais aux yeux de toute per-

sonne sensée, qui se sera bien pénétrée des deux causes si diverses et si opposées que nous avons assignées à la chute des cheveux, il doit rester bien démontré qu'elles auraient les plus grands dangers si on voulait les prescrire indistinctement. Dans certaines circonstances, en effet, elles convertiraient bien vite une simple *alopécie*, suivant la valeur qu'on attache communément à ce mot, en véritable *calvitie*.

Notre pommade, au contraire, ainsi que notre liqueur, étant faites sur deux formules qui répondent chacune à l'une des indications à remplir, nous pouvons parer à tous les cas, et avoir ainsi pour nous toutes les chances de succès; aussi avons-nous jusqu'ici trouvé peu de têtes chauves rebelles à notre mode tout particulier et tout nouveau de traitement. Ce traitement, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, se résume en ces quelques mots : *stimuler* le bulbe capillaire quand un examen attentif démontre que ce bulbe a péché par défaut de vitalité; le *calmer* quand il est dans un état d'excitation, d'éréthisme, qui trouble son fonctionnement. Le grand point était non-seulement de découvrir les substances capables de remplir ces deux indications, mais encore de trouver le degré précis de combinaison qui devait les unir entre elles. C'est ce à quoi je suis parvenu à force de tâtonnements, de recherches et d'expériences cliniques.

Sans donner ici la formule de ma pommade acalvitienne, ni celle de ma liqueur anti-alopécique, ce qui serait, je le ré-

pète, plus dangereux qu'utile, parce qu'on pourrait appliquer à tel ou tel cas ce qui s'applique précisément à tel ou tel autre; voici comment je les emploie : ainsi que je l'ai déjà dit, je commence d'abord par laver la tête avec de l'eau chaude ou de l'huile d'amandes douces, je frictionne ensuite avec ma liqueur, puis après je prends de ma pommade, gros comme une noisette, pour l'étendre sur les parties dénudées; je frictionne légèrement pendant un instant, afin de l'étendre et de la faire pénétrer uniformément. Immédiatement après cette friction qui se fait le soir, je fais couvrir la tête d'un simple bonnet ou d'un fichu, et je recommence le lendemain la même opération, en ayant soin seulement de mettre moins de pommade.

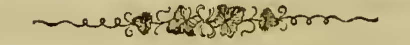
Lorsqu'on commence l'usage de mon traitement, s'il y a un léger duvet sur les parties dépourvues de cheveux, il faut les raser plusieurs fois, pour des raisons que j'ai précédemment exposées. Les personnes qui, dans le cours de ce traitement, sont dans la nécessité de porter une perruque ou un simple toupet, doivent avoir la double précaution d'abord de choisir parmi ces sortes de coiffures celles qui sont à la fois les plus légères et les plus perméables à l'air; ensuite de s'en débarrasser le plus qu'elles le pourront afin de ne pas étouffer les cheveux naissants.

Cette partie du traitement s'étend jusqu'au moment où les nouveaux cheveux apparaissent. La durée en est conséquemment indéterminée; elle est en général moins longue lorsque le sujet est jeune et bien portant et la calvitie peu

ancienne. Chez les uns quelques semaines suffisent pour voir paraître de nouveaux cheveux ; chez les autres, ce n'est qu'après le troisième ou le quatrième mois de l'emploi de mes moyens que les cheveux se reproduisent. Quand ils se montrent ils sont généralement fins et mous comme du duvet ; je les laisse arriver à un centimètre environ, puis je les fais raser de nouveau, et je continue avec persévérance l'usage de mes préparations. Je suis quelquefois obligé de répéter dix, quinze, vingt et même vingt-cinq fois la même opération pour arriver à avoir les cheveux comme dans l'état primitif. Ce que je viens de dire s'applique en général à tous les poils du corps indistinctement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent placées, cheveux, barbe, etc., toutefois nous dirons en passant que nous n'engageons nullement à raser les sourcils à cause de l'extrême lenteur qu'ils mettent à repousser.

Chez les personnes qui ne désirent qu'arrêter la chute de leurs cheveux, il faut qu'elles en aient un grand soin, surtout les dames qui les ont longs et clairs. Dans ces cas, il faut les séparer par mèches de distance en distance, puis, au moyen d'une éponge fine, mouiller le cuir chevelu avec la liqueur anti-alopécique, et avoir soin de frotter légèrement avec le bout des doigts afin de dégager de la peau de la tête les sécrétions farineuses, s'il s'en trouve. Les personnes qui ont la tête chargée de ces sécrétions pourront ensuite prendre un peigne fin et se peigner très légèrement, mais seulement dans les cas où l'emploi de la brosse aurait été insuffisant.

Enfin le chapitre qui suit prouvera que si ce traitement a pour lui l'assentiment de la théorie, il a aussi reçu la sanction du temps et de l'expérience.



OBSERVATIONS PRATIQUES

SUR MES MOYENS REPRODUCTEURS

DES CHEVEUX ET DE LA BARBE.

Madame de Bar..., femme d'un ancien préfet sous la restauration, avait eu tout à la fois le malheur de voir son mari disgracié par les évènemens de 1830, et de le perdre quelques mois après. Sa santé, jusque-là assez bonne quoique souffrant de temps à autres de palpitations auxquelles la prédisposait son tempérament plus nerveux que lymphatique, s'altéra profondément. Ses cheveux commencèrent à tomber en 1832, et dès 1840 toute la région frontale et temporale était dégarnie, et le peu qui restait en arrière se raréfiait et blanchissait de jour en jour. Ce fut sur la fin de 1845 que cette dame me fut adressée. Soumise trois mois à mon traitement, suivant les règles que j'ai établies dans le chapitre précédent, elle a vu non-seulement toutes les parties de sa tête dénudées se couvrir de cheveux, mais ceux qui avaient commencé à blanchir reprendre leur couleur primitive, quoiqu'elle ait aujourd'hui près de 50 ans.

M. Auguste Léo.., jeune avocat du bareau de D., vint à Paris au commencement de 1846, pour y postuler sa nomination à un poste élevé dans l'administration de son département; trompé dans ses espérances, il éprouva de violentes contrariétés, et finalement fut atteint d'une fièvre typhoïde dont la convalescence fut

longue et qui fut suivie d'une perte presque complète de ses cheveux. N'osant retourner en cet état dans son pays natal, il s'adressa à plusieurs industriels, marchands de pommades ou huiles prétendues philocomes dont l'emploi n'eut d'autre résultat que d'enlever les quelques cheveux qui lui restaient en arrière des oreilles et au-dessus de la nuque. S'étant confié à mes soins sur la fin de février 1847, je commençai son traitement le 2 mars; dès le premier avril sa tête se couvrit d'un léger duvet qui, rasé plusieurs fois, se transforma si bien en cheveux d'une bonne et solide consistance, que sa tête se trouvait au commencement de juin tout-à-fait dans l'état où elle était avant sa maladie.

Mademoiselle Stéphanie Berthol.., âgée de 16 ans, née en Corse, d'un tempérament lymphatico-nerveux, avait été amenée à Paris sur la fin de 1846 pour une maladie du cuir chevelu, espèce de porrigo decalvans, qui avait dégarni sa tête de cheveux en plusieurs points, surtout vers la partie occipito-pariétale supérieure. Rasée complètement et à plusieurs reprises, et soumise tous les matins à une lotion de ma liqueur anti-alopécique, et le soir à une friction avec ma pommade acalvitienne, elle a vu sa chevelure reprendre, dans toutes les places où elle faisait défaut, son épaisseur et sa longueur accoutumées. Elle est restée cependant un peu plus blonde; mais si ses parents consentent à la laisser quelque temps encore à l'usage de mes moyens, je ne doute pas que ses cheveux reprennent leur première nuance châtain-foncé.

M. D... âgé de quarante ans, chauve depuis cinq ans et portant depuis ce temps une perruque, pressentait une calvitie étendue de la partie moyenne de l'occipital au front; il est en traitement depuis quatre mois, ses cheveux se reproduisent d'une manière admirable, et chaque fois qu'ils ont atteint la longueur d'un centimètre environ, on les rase, et je ferai suivre cette opération quelque temps encore.

Madame la comtesse D... M., habitant rue du Cherche-Midi, pourvue d'une chevelure très épaisse jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, avait perdu depuis deux ans presque la totalité de ses cheveux. Un traitement de moins de trois mois a arrêté complétement cette chute ; et les cheveux repoussent maintenant parfaitement.

Mademoiselle Héloïse Rayer, âgée de vingt-cinq ans, tempérament lymphatique, cheveux blonds, domiciliée à Paris, rue Hanteville, vit tous ses cheveux tomber à l'âge de vingt ans, à la suite d'une longue et grave maladie. A partir du moment de sa convalescence, elle essuya tous les ans une perte abondante de sa chevelure. Soumise à mon traitement depuis cinq mois, le cuir chevelu et les bulbes ont été tellement fortifiés que l'alopécie ne s'est plus reproduite.

Madame Mang.., âgée de vingt-quatre ans, tempérament sanguin, cheveux noirs, femme d'un entrepreneur de maçonnerie, habitant à Paris, rue du faubourg Montmartre, accoucha pour la première fois en juin 1845; durant sa convalescence elle vit ses cheveux tomber par masses. Ayant été consulté en décembre 1846, j'ai prescrit l'usage des lotions anti-alopéciques : la chute des cheveux, qui continuait à cette époque, a été arrêtée en quinze jours, et deux mois de traitement ont suffi pour voir les points dénudés de la tête se couvrir d'une quantité de nouveaux cheveux.

Madame Monneret, habitant Paris, rue du Bac, âgée de vingt-huit ans, constitution sanguine, avait perdu les sourcils, depuis 1840; ces poils n'étaient pas repoussés. Dans le commencement de l'hiver 1842 ses cheveux tombèrent par masses, et elle était menacée d'*alopécie* complète lorsqu'elle est venue me consulter.

L'emploi du traitement que je lui ai prescrit a non-seulement arrêté les progrès du mal, mais encore provoqué en peu de temps la reproduction des sourcils et des cheveux déjà tombés.

M. Louis Pré..., ancien employé au ministère de la marine, éprouva tout à coup, sans autre cause appréciable qu'une affection rhumatismale, une alopécie de toute la partie antérieure et latérale de la tête.

Le cuir chevelu, dans toutes les parties dénudées, était douloureux et chaud au toucher, farineux. Ayant eu l'imprudence de faire usage, pour faire repousser ses cheveux, d'une prétendue eau chimique, il irrita si bien les parties qu'il en frotta qu'il y vit survenir un véritable érysipèle. Guéri de cet accident, il me fut adressé par M. le docteur Texier, médecin des écuries du roi.

Le cuir chevelu ayant conservé chez ce malade une grande sensibilité, j'augurai que chez lui les bulbes pilaires avaient plutôt besoin d'être modérés que d'être excités dans leur vitalité. Je le soumis en conséquence à l'usage de ma liqueur et de ma pommade tempérantes. Quinze jours suffirent pour éteindre toute trace d'irritation, et deux mois de traitement régulier ont rendu à sa chevelure toute sa force et sa vigueur. M. le docteur Texier, ne pouvant attribuer la perte des cheveux chez ce malade qu'à l'affection rhumatismale à laquelle il avait été en proie quelque temps auparavant, crut prudent, pour éviter un nouvel accident, de lui conseiller de porter des vêtements de laine sur la peau. Ce sage conseil m'a mis sur la voie d'un moyen accessoire ou complémentaire dont j'ai, depuis, tiré d'heureux résultats.



PIÈCES

POUVANT SERVIR DE PREUVES

A L'APPUI DE MON MODE DE TRAITEMENT.

Lettre de monsieur Logier, capitaine attaché au recrutement du département de l'Allier.

« Monsieur Obert,

En m'envoyant votre petite caisse de pommade, vous avez été assez bon pour vous informer, par l'intermédiaire de monsieur Lepelletier, dans quel état sont mes cheveux : procédons par ordre.

Quand j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous demander ce qu'il y avait à faire, en même temps pour que vous me fassiez parvenir votre *Traité sur les maladies des cheveux*, j'avais la tête dans l'état suivant :

Transpiration abondante à la tête qui occasionnait des dilattements au cuir chevelu, de petites taches rouges ou éphélides qui me causaient parfois de vives démangeaisons ; toujours pelliculeux malgré les soins minutieux de propreté; mes cheveux sont blonds, très fins, ainsi que vous le savez, et tombaient chaque fois que je faisais usage du peigne ou de la brosse. Il me semblait cependant, qu'à mon âge (39 ans) et ayant toujours joui d'une santé robuste et florissante, le mal ne devait pas être sans remède; malheureusement pour cela je ne me suis point adressé aux gens de l'art, mais bien à des médicastres et des charlatans dont les pernicieux remèdes m'ont tout à la fois dégarni et la tête et la bourse.

J'ai même eu la sottise de me laisser prendre à l'appât grossier que tend à la crédulité publique ce renard germanique qui prétend faire repousser sur les cuirs chauves depuis 25 ans des chevelures léonnines plus soyeuses et plus ondoyantes que celles que portaient ses ancêtres aux premiers siècles de notre ère. Je dois cependant être excusable de m'être laisser duper ainsi, car ma position était identique à celle d'un homme qui se noyait, aux yeux duquel le moindre brin de paille paraissait être la planche de salut qui devait le ramener au rivage. Le regret que j'éprouvais de voir tomber mes cheveux et le désir d'en arrêter la chute, me firent avoir recours à une foule de spécifiques qui n'ont fait qu'aggraver le mal au lieu d'y remédier. C'est le 25 mai, 1847, que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour la première fois ; nous sommes au 15 octobre de la même année, la chute de mes cheveux est arrêtée depuis fort longtemps, la tête en est suffisamment garnie, grâce à votre heureux moyen, et j'ai tant de frayeur que le même accident ne m'arrive de nouveau, que j'ai continué l'emploi de vos préparations jusqu'à ce jour, et je tâcherai de continuer quelques mois encore, quoique cela soit assez onéreux pour moi, attendu que je suis obligé de prélever cet impôt sur ma solde.

Recevez, monsieur Obert, l'assurance de ma considération et mes remercîments.

LOGIER, capitaine.

Rue Saint-Gilles, nº 6, à Moulins.

Ce 15 octobre 1847.

P. S. — J'ai eu occasion de recommander votre moyen à un de mes amis, officier comme moi, qui perd beaucoup ses cheveux ; vous avez dû avoir sa visite il y a une huitaine de jours. »

Lettre de M. Conette, officier aux spahis à Alger à M. Obert.

« Monsieur, il y a trois mois, je vous ai fait demander par un de mes amis qui allait en permission à Paris, votre traitement

pour les cheveux. A l'époque où je vous ai fait demander cet article, je perdais ou j'avais perdu considérablement de cheveux au point que ceux qui restaient étaient mous et fins comme du duvet. J'avais en outre la tête très garnie d'une espèce de dartre que j'appelais autrefois, quand je soignais mes cheveux, des pellicules. Mais depuis mon séjour en Afrique ça avait tellement augmenté que c'était devenu épais comme une pièce de deux francs et avait gagné même les parties de la barbe. Je fais usage depuis deux mois et demi de votre liqueur anti-alopécique et de votre pommade *acalvitienne*, je trouve que c'est bien leur véritable nom, car sans elle j'étais chauve. La chute de mes cheveux est non-seulement arrêtée, mais j'aperçois depuis un mois environ une masse de petits cheveux qui commencent à pointiller depuis que votre eau m'a débarrassé de toutes les sécrétions farineuses qui couvraient le cuir chevelu.

Désirant, Monsieur, ne pas mettre d'interruption dans mon traitement, ainsi que l'indique votre instruction, veuillez remettre à la personne qui se charge de la présente, deux flacons de votre liqueur anti-alopécique et deux pots de votre pommade,

Et recevoir mes salutations empressées.

CONETTE,

Officier aux spahis à Alger, en convalescence. »

Lettre de Madame la marquise de B... à M. Obert.

« Monsieur,

Depuis longtemps mes cheveux tombaient considérablement ; j'avais consulté à cet égard mon médecin qui me fit laver la tête avec du rhum, mais je n'en avais obtenu aucun succès. Je suppliai mon mari de me conduire à votre consultation, comme dernière ressource pour mes pauvres cheveux.

Et ainsi que vous me le prescrivîtes, j'employai votre liqueur anti-alopécique, en même temps que je faisais usage de votre

pommade. Mais je ne sais par quel miracle, au bout de quinze jours d'emploi de ces préparations, la chute de mes cheveux était complètement arrêtée, et ce qui est important, c'est que votre liqueur m'a débarrassé complètement le cuir chevelu d'une masse de pellicules qui, je crois, contribuaient à faire tomber mes cheveux de plus en plus. Je suis à la fin de mes flacons ; veuillez m'en envoyer un de chaque de votre grand modèle, et recevoir toute ma gratitude.

Marquise de B. R. de Varennes. »

Lettre de M. Vandewille de Bruxelles à M. Obert.

« Monsieur,

Je suis l'ami intime de M. Braken à qui vous avez envoyé votre pommade pour faire repousser et conserver les cheveux ; je suis à même de juger de l'efficacité de cette remarquable invention. Voulant aussi en faire usage pour empêcher la chute de mes cheveux et en même temps les empêcher de blanchir, vous voudrez bien m'obliger, en m'envoyant un traitement complet, c'est-à-dire trois grands flacons de votre liqueur et trois pots de votre pommade.

Agréez, etc.

Bruxelles, 20 décembre 1846. »

Lettre de M. Millequet d'Anvers à M. Obert.

« Monsieur,

Il y a six mois, vous avez guéri la chute de mes cheveux parfaitement avec votre invention, pommades et liqueurs ; veuillez me faire parvenir pour une de mes sœurs, qui a perdu presque tous ses cheveux à la suite d'une fièvre typhoïde, un traitement

de deux flacons et deux pots pareils à ceux que j'ai autrefois reçus de vous.

Recevez, Monsieur, etc.

MILLEQUET,

Place Verte, à Anvers. »

Lettre de M. le docteur C... à M. Obert.

« Monsieur,

Je ne sais pas si vous vous rappellerez de moi, je suis venu vous consulter relativement à mes cheveux et ma barbe, qui étaient tombés sans cause bien apparente, dans sept ou huit endroits de la grandeur d'une pièce de un franc; mais ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette chute, c'est que les cheveux ou plutôt les poils, car ils étaient à l'état de poils, se reproduisaient blancs et mous, de sorte qu'il était très bizarre de voir au milieu de cheveux et de barbe noirs, de petites touffes blanches. Après avoir employé les moyens à ma connaissance, sans aucun résultat, le hasard me fit rencontrer M. le docteur Chamberd, que vous connaissez beaucoup. Après s'être moqué de moi avec les plaisanteries d'usage, il me conseilla d'employer votre spécifique, ce que je fis, mais je l'avoue maintenant, avec peu d'espoir. L'époque dont je vous parle, Monsieur, date du mois de décembre 1846, époque à laquelle j'ai employé votre traitement, ainsi que vous me le prescrivîtes, c'est-à-dire faire raser les cheveux, frictions avec votre liqueur anti-alocépique, et l'emploi de votre pommade. Ainsi que vous me l'avez prédit, les cheveux, d'abord, ont repoussé blancs: je les ai fait raser comme il était convenu entre nous; puis ensuite ils ont repoussé insensiblement, toujours un peu plus foncés. jusqu'aujourd'hui, jour où la métamorphose est opérée. C'est assez vous dire, Monsieur, que mes cheveux et ma barbe ont repris leur couleur primitive, d'un très beau noir.

Enfin, Monsieur, le but de ma lettre est de vous demander

deux flacons et deux pots de votre pommade pour une de mes malades, aujourd'hui convalescente.

(Ci-joint un mandat sur la poste).

Recevez, Monsieur, mes remercîments, etc.

COCHIN,

Docteur en médecine, à Lyon. »

Lettre de Madame la comtesse de F...., rue du faubourg Saint-Honoré à M. Obert.

« Monsieur,

Il y a trois mois et demi que j'emploie le moyen que vous avez eu la bonté de m'indiquer pour remédier aux cheveux blancs qui envahissaient de plus en plus deux ou trois endroits de ma tête.

J'ai fait, avec beaucoup de soin, ce que vous m'avez indiqué, c'est-à-dire couper les cheveux blancs le plus près possible du derme, avec des ciseaux très effilés, et non les faire épiler, puis tonifier le cuir chevelu avec la préparation que vous avez eu l'obligeance de me préparer.

Depuis trois mois que j'emploie ce moyen, pas un seul des cheveux qui étaient restés noirs n'a blanchi et j'ai presque l'espérance de voir ceux que je soigne redevenir ce qu'ils étaient avant ce petit accident.

Je regrette, Monsieur, d'avoir eu confiance en ce que disent les épileuses de Paris, c'est-à-dire que les cheveux blancs étaient contagieux et faisaient blanchir les autres. Je trouve maintenant, comme vous, que ce qu'il peut y avoir de contagieux pour les faire blanchir, c'est de les faire arracher, car avec un moyen pareil j'aurais fini par ne plus en avoir ni blancs ni noirs.

Recevez, Monsieur, mes remercîments, etc.

Comtesse de F.....

17 mars 1847.

P. S. Le but de ma lettre, Monsieur, est de vous prier de m'envoyer deux flacons de votre pommade, un pour moi, un pour une de mes amies à qui j'ai indiqué mon moyen. »

« Monsieur,

« J'avais déjà eu, il y a quelque temps, un flacon de votre eau et un pot de votre pommade pour faire repousser les cheveux, comme nous en avons été très satisfaits, et que l'emploi a bien réussi, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien nous faire l'envoi d'un second flacon de liqueur et pommade, et me l'adresser chez M. Clément Dorentot, marchand dans l'ancienne halle à Condé-sur Noireau (Calvados).

Je joins à ma lettre un bon sur la poste pour le paiement de ces articles.

P. S. Comme je vous l'avais observé la première fois, la préparation que je vous demande est pour un jeune enfant de quatre ans, à qui il n'avait poussé des cheveux qu'autour de la tête et à qui il s'est développé une quantité considérable de cheveux depuis qu'on le frictionne avec votre pommade.

Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur,

Frédéric Davoust. »

« Monsieur,

Ayant fait l'expérience de votre traitement pour la maladie des cheveux et du cuir chevelu, je viens vous dire que je m'en suis parfaitement bien trouvé, mais je crois qu'il est trop tôt de cesser le traitement au bout d'un mois; je viens donc vous prier de m'expédier un flacon et un pot de votre préparation.

J'ai fait part à plusieurs personnes du bon résultat que j'ai obtenu de votre traitement, et je ne doute pas que vous n'en placiez

beaucoup dans ce pays, car grand nombre de personnes perdent leurs cheveux.

Agréez, Monsieur, mes civilités respectueuses de votre dévoué,

PRÉVOST-PELTIER.

Grande rue du Commerce, 55, à Soissons (Aisne).»

Je, soussigné, certifie que depuis plusieurs années mes cheveux tombaient en assez grande quantité et que j'étais menacé de devenir bientôt chauve, lorsque j'ai eu recours à M. Obert, qui, à l'aide de quelques mois de son traitement, a fait cesser non-seulement la chute de mes cheveux, mais les a en outre fait repousser au point qu'aujourd'hui j'en ai la tête complétement garnie.

Paris, ce 10 août 1847,

A. G. SARLANDIÈRE.

Rue Pavée-Saint-Sauveur, 2. »

« Je, soussigné, médecin de la Faculté de Paris, chevalier de l'ordre de Jérusalem, rédacteur en chef de la *Gazette de Santé*, certifie avoir ordonné dans ma clientèle le traitement de M. Obert, contre la calvitie ou chute des cheveux ; je certifie de plus, que sur des têtes totalement chauves les cheveux repoussèrent après un traitement de deux mois.

En foi de quoi j'ai délivré le présent à Paris, le 22 août 1847.

PARENT-AUBERT.

Rue Saintonge, 19, au Marais. »

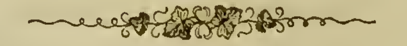
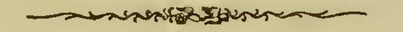


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.





Paris. — Imprimerie LACOUR, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.




COSMÉTIQUE SPÉCIFIQUE

CONTRE LES

MALADIES DES CHEVEUX,

ayant la propriété

d'en prévenir, d'en arrêter la chute, la décoloration, et de les faire repousser.

Le prix d'un demi-flacon et d'un demi-pot de pommade *tempérante* ou *excitante* est de 8 fr. les deux. — Le prix d'un flacon et d'un pot est de 16 fr.

Tous les Flacons et Pots doivent porter le nom de l'Auteur.

Les lettres de demandes et envois d'argent doivent être adressés *franco*.

Pour l'usage et la manière de s'en servir, voir page 141.

—

Prix de l'Ouvrage : 2 francs.

—

Cet Ouvrage sera envoyé *franco* par la poste, en France et à l'étranger, à toute personne qui en fera la demande, en accompagnant cette demande d'un bon de 2 *fr.* 50 *cent.* sur la poste ou sur une maison *de Paris.*

CONSULTATIONS GRATUITES

Chez l'Auteur, rue Hautefeuille, 30, près de l'École de Médecine, à Paris.

Traitement par correspondance (*affranchir.*)

Paris.— Imprimerie de Lacour, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.

